

## Short-Term Policy Supporting Research (PSR) 2020



### *Analyse institutionnelle de la chaîne de valeur noix de cajou au Bénin*

*Rapport final provisoire*

*04 Juin 2021*

*Les opinions exprimées dans ce document représentent les points de vue des auteurs et ne sont pas nécessairement partagées par les commanditaires de l'étude ou les autorités du pays concerné.*

## Liste des Sigles et Abréviations

---

ABE	: Agence Béninoise pour l'Environnement
ABSSA	: Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments
ACA	: African Cajou Alliance / Alliance Africaine du Cajou
ADC	: Attestation de Détention Coutumière
AGC	: Assemblée Générale Constitutive
ANDF	: Agence Nationale du Domaine Foncier
APBEF-CI	: Association professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire
APIDEV	: Association pour la Promotion des Initiatives de Développement
APIEX	: Agence pour la Promotion des Investissements et des Exportations
ATDA	: Agences Territoriales de Développement Agricole
B2A	: Bureau d'Etudes et d'Appui au Secteur Agricole
BAI	: Bureau d'Analyse et d'Investigation
BOA	: Bank Of Africa
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
CARDER	: Centre Agricole Régional pour le Développement Rural
CCIC	: Conseil Consultatif International du Cajou
CEE-ONU	: Commission Économique des Nations Unies pour l'Europe
CFR	: Certificats Fonciers Ruraux
CNSL	: Cashew Nut Shell Liquid
CNTC	: Conseil National des Transformateurs de Cajou
CoNEC	: Conseil National des Exportateurs du Cajou
CRA	: Centre de Recherche Agricole
CRS	: Catholic Relief Service
CTB	: Coopération Technique Belge
CVA	: Chaîne de Valeurs Ajoutées
CVPA	: Coopératives Villageoises de Producteurs d'Anacarde
DANA	: Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée
DDAEP	: Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche

DEDRAS	: Organisation pour le Développement Durable, le Renforcement et l'Autopromotion des Structures communautaires
DGCE	: Direction Générale du Commerce Extérieur
DGEFC	: Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasses
DLROPEA	: Direction de la Législation Rurale, de l'Appui aux Organisations Professionnelles et à l'Entrepreneuriat Agricole
DPP	: Direction de la Programmation et de la Prospective
DPQC	: Direction de la Promotion de la Qualité et du Conditionnement
DPV	: Direction de la Production Végétale
DQIFE	: Direction de la Qualité des Innovations, de la Formation Entrepreneuriale
FAFA	: Facilité d'Appui aux Filières Agricoles dans l'Atacora et la Donga
FAIA	: Facilité d'Appui aux Investissements Agricoles
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FCFA	: Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FDOV	: Facilité pour le Développement durable et la sécurité alimentaire
FENAPAB	: Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin
FENAPAT	: Fédération Nationale des Acheteurs de Produits Agricoles Tropicaux
FODEFI	: Fonds de Développement Filières
FSA	: Faculté des Sciences Agronomiques
GAPA	: Groupement des Acheteurs Professionnels d'Anacarde
GERED	: Groupe d'Etude et de Recherche sur l'Environnement et le Développement
GIC	: Groupement Intercommunal des Collines
GIE	: Groupement d'intérêt Economique
GIZ	: Coopération Technique Allemande
HACCP	: Hazard Analysis Critical Control Point (système d'analyse des dangers - points critiques pour leur maîtrise)
IFA-Bénin	: Interprofession de la Filière Anacarde au Bénin
IFDC	: International Fertilizer Development Center (Centre International de Développement des Engrais)
INC	: Conseil International des Fruits Secs
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
KOR	: Kernel Output Ratio

LCSSA	: Laboratoire Central de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments
MAEP	: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCA	: Millenium Challenge Account
MICA	: Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
OEC	: Observatory of economy complexity
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONASA	: Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONS	: Office National de Stabilisation et de Soutien des prix des revenus agricoles
PADA	: Projet d'Appui à la Diversification Agricole
PAG	: Programme d'Action du Gouvernement
PAPA	: Programme d'Analyse des Politiques Agricoles
PARASEP	: Projet d'Appui au Renforcement des Acteurs du Secteur Privé
PASREA	: Projet d'Appui à la Sécurisation des Revenus des Exploitants Agricoles
PDA	: Pôles de Développement Agricole
PDDAA	: Programme Détaillé pour le Développement Agricole en Afrique
PFR	: Plans Fonciers Ruraux
PIP	: Programme d'Investissement Public
PNDF- Anacarde	: Programme National de Développement de la Filière Anacarde
PPAAO	: Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
PRCPC	: Projet de Renforcement des Capacités Productives et Commerciales
ProAgri	: Programme Promotion de l'Agriculture
ProCAD	: Programme Cadre d'Appui à la Diversification de l'Agriculture
ProCGRN	: Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles
PROFI	: Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles
PSDSA	: Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole
PSRSA	: Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
PTF	: Partenaire Technique et Financier
RGPH	: Recensement Général de la Population et des Habitats
RONGEAD	: Réseau Non-Gouvernemental Européen sur l'Agroalimentaire, le Commerce, l'Environnement et le Développement

SBEE	: Société Béninoise d'Énergie Électrique
SFD	: Système Financier Décentralisé
SIM	: Système d'Informations sur le Marché
SNV	: Organisation Néerlandaise de Développement
SONEB	: Société Nationale des Eaux du Bénin
SPV	: Service de la Protection des Végétaux
TM	: Tonne Métrique
UAC	: Université d'Abomey-Calavi
UCPA	: Unions Communales des Producteurs d'Anacarde
UEMOA	: Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
URPA	: Union Régionale des Producteurs d'Anacarde
USAID	: United States Agency for International Development (Agence des États-Unis pour le développement international)
USDA	: Département Américain de l'Agriculture
ZFI	: Zone Franche Industrielle

## Table des matières

<b>Liste des Sigles et Abréviations .....</b>	<b>3</b>
<b>1. Introduction.....</b>	<b>8</b>
1.1 Brève présentation de l'intervention .....	8
1.2 Objectifs et contexte de l'étude.....	9
1.3 Méthodologie de l'étude.....	10
<b>2. Contexte .....</b>	<b>13</b>
<b>3. Architecture institutionnelle de la filière.....</b>	<b>17</b>
3.1 Le cadre légal et réglementaire .....	17
3.2 La question foncière .....	19
3.2.1 Les réformes foncières au Bénin.....	19
3.2.2 Problèmes institutionnels liés aux réformes foncières du Bénin .....	20
3.2.3 Eléments d'évaluation des réformes foncières au Bénin .....	21
3.2.4 Plantation d'anacarde et déforestation .....	22
3.2.5 L'accès au foncier et le genre.....	23
3.3 La complexification croissante de l'architecture .....	25
3.4 La représentativité des acteurs .....	26
<b>4. Analyse de la gouvernance de la filière.....</b>	<b>28</b>
<b>5. La pérennité de la filière .....</b>	<b>30</b>
<b>6. Les aspects genre dans la transformation.....</b>	<b>33</b>
<b>7. L'amélioration du revenu des producteurs .....</b>	<b>36</b>
<b>8. La mise en place d'une interprofession forte .....</b>	<b>39</b>
<b>9. Points forts de la coopération belge .....</b>	<b>41</b>
<b>10. Conclusion et recommandations .....</b>	<b>43</b>
ANNEXE 1 : Terms of reference Short-term policy-supporting research .....	48
ANNEXE 2 : Liste des personnes ressources .....	53
ANNEXE 3 : Short-Term Policy Supporting Research (PSR) 2020.....	56
ANNEXE 4 : Revue bibliographique.....	63
ANNEXE 5 : Procès-verbaux des réunions de restitution avec l'équipe de recherche PSR anacarde .....	104
ANNEXE 6 : Note de réflexion sur l'interaction coton – anacarde en Afrique de l'Ouest, en particulier en Côte d'Ivoire et au Bénin.....	107
ANNEXE 7 : Analyse comparative des coûts de transformation des noix de cajou établie par Roland Riboux.....	117
ANNEXE 8 : Synoptique sur les projets & programmes en activité dans la filière anacarde sous financement des PTF....	119
ANNEXE 9 : Enquête genre Fludor .....	125
ANNEXE 10 : Exportation de noix de cajou (2016-2020) .....	133

# 1. Introduction

## 1.1 Brève présentation de l'intervention

Le rapport ci-après s'inscrit dans le cadre de l'appel d'offre pour la réalisation d'une étude relative à l'analyse institutionnelle de la Chaîne de valeur anacarde au Bénin (call Short-Term Policy Supporting Research 2020 published on 10 June 2020) et dont les termes de référence figurent en annexe 1. La mission a été réalisée dans le cadre du contrat confié par l'ARES à l'ULg en réponse à une demande de la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD). Les experts ci-après ont contribué à la réalisation de cette étude :

Augustin Aoudji, Université d'Abomey-Calavi

Loïc De Weerd, Université d'Anvers

Steven Van Passel, Université d'Anvers

Sophie Van Schoubroeck, Université d'Anvers

Angélique Neema Ciza, Université de Liège

Fabio Berti, Université de Liège

Philippe Lebailly, Université de Liège

Dans le cadre de ce contrat, l'équipe des experts proposés a réalisé deux missions de terrain au Bénin (du 15 au 30 janvier 2021 et du 26 février au 08 mars 2021). Lors de ces missions, la priorité a été mise au niveau des échanges avec les parties prenantes et avec le Comité de suivi de l'étude désigné par l'Ambassade de Belgique au Bénin. La mission a également été l'occasion de rencontrer différentes personnes ressources (voir liste en annexe 2) et des experts dans les domaines concernés qui ont fourni des informations très utiles et qui ont montré beaucoup de disponibilité. Qu'elles soient ici remerciées !

Les données souhaitées par la mission ont été rassemblées par les différents experts désignés. Elles ont fait l'objet de discussions et d'analyses à différents moments de l'étude afin que le diagnostic soit partagé par l'ensemble des acteurs. Il convient de souligner l'impressionnant travail de préparation réalisé préalablement aux missions, la qualité des documents mis à disposition suite aux investigations de terrain et l'excellente collaboration avec l'ensemble de l'équipe et à différents niveaux ce qui a permis la mobilisation de l'ensemble des données disponibles.



## 1.2 Objectifs et contexte de l'étude

Compte tenu de l'importance de la filière cajou dans les objectifs du développement du pays, l'Ambassade de Belgique à Cotonou et ENABEL ont souhaité utiliser une partie des fonds disponibles pour les PSR 2020 pour mener à bien l'étude de l'analyse institutionnelle de la chaîne de valeur anacarde au Bénin.

Son objectif est d'analyser la chaîne de production de l'anacarde dans les différentes zones de production au Bénin en adoptant une approche chaîne de valeur pour comprendre les goulots d'étranglement au niveau de chaque maillon analysé, le mécanisme des prix pratiqués et le cadre institutionnel qui régit les maillons de la filière afin d'alimenter la réflexion dans le cadre du dialogue politique.

Le but final visé de l'étude est d'identifier et d'évaluer les options stratégiques, les options politiques et les options techniques qui peuvent être mises en place afin d'améliorer la compétitivité de la production de l'anacarde mais aussi de déterminer le rôle de l'état et du secteur privé dans la mise en œuvre de la stratégie proposée.

Les résultats attendus portent sur l'analyse de la chaîne de valeur de l'anacarde avec un accent sur les questions institutionnelles mais aussi sur des propositions de mesures concrètes en vue d'améliorer la compétitivité du cajou béninois sur le marché national et international.

Cette étude tend à dépasser le simple diagnostic et s'attache à proposer des stratégies d'appui pour les principaux maillons considérés en fonction des opportunités et contraintes de marché et en lien avec les politiques/stratégies et plans d'action au niveau local et national.

Il est à noter que dans un contexte de développement de son agriculture, le Gouvernement béninois a formulé un programme national de développement de la filière anacarde 2017-2021. Le financement de ce programme est en partie assuré par le Gouvernement béninois. Plusieurs projets et programmes financés et/ou mis en œuvre par plusieurs partenaires au développement tels que la coopération allemande, la coopération belge, la coopération néerlandaise, la Banque Mondiale, la coopération américaine, etc. ont mené, au niveau des différents maillons, des actions de renforcement des capacités des acteurs, d'appui en infrastructures et équipements, d'appui organisationnel pour consolider la filière. Dans le cadre de cette étude, on a veillé à ne pas remettre en cause les programmes des différents acteurs de développement en les associant étroitement dès le départ à l'étude, en particulier l'Interprofession filière anacarde (IFA) et le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP).

### 1.3 Méthodologie de l'étude

La méthodologie de l'étude a été présentée dans l'offre soumise par l'Ulg et l'UA qui figure en annexe 3. Elle a été présentée lors de la réunion de lancement de l'étude tenue le 2 novembre 2020. Elle est orientée autour de trois points distincts, mais complémentaires, à savoir :

- le souci d'avoir une approche concrète ;
- le souci d'avoir une démarche participative ;
- la prise en compte des attentes de la DGD, d'ENABEL et des ONGs belges actives dans la filière anacarde au Bénin, dans le but d'accroître le pouvoir décisionnel des producteurs.

En matière d'approche, les propositions sont présentées en fonction des principales phases identifiées dans les TdRs :

(i) collecte et analyse des chaînes de valeur dans la zone de production ; (ii) élaboration des options stratégiques en version provisoire ; et (iii) validation de la stratégie.

Il s'est agi pour les experts de :

- ⊗ Collecter et centraliser les informations relatives aux coûts de production, marges, variation de prix, capacité de production, productivité et qualité du produit final.
- ⊗ Analyser les performances financières et économiques de la filière anacarde et sa compétitivité, et la comparer avec la concurrence internationale et régionale.
- ⊗ Proposer et tester des mesures visant à rendre la filière plus compétitive sur le marché régional et international, aussi bien au niveau de la production, de la transformation, de la commercialisation, du politique et de l'institutionnel ;
- ⊗ Valider les résultats obtenus.

Tout au long de la mission, les experts ont opéré en étroite collaboration avec l'Ambassade de Belgique.

Celle-ci a mis en place un comité de validation de l'étude. Ce comité a été consulté dès le démarrage de la mission et représente l'organe de validation des résultats intermédiaires et finaux de l'étude.

Sur base de l'analyse détaillée des termes de références de l'étude (annexe 1) ainsi que de l'expertise propre du groupement ULg-UA dans les études filières, les consultants ont mené à bien les missions dans le respect des principes méthodologiques suivants:

### **Adopter une étude selon l'approche filière**

L'approche filière est particulièrement utile comme outil d'aide à la décision. Elle permet en effet de comprendre le fonctionnement et les enjeux d'une portion de l'économie, et d'identifier les impacts attendus au niveau des différentes mesures mises en place.

L'analyse filière s'effectue sur trois niveaux :

- ⊗ L'analyse technique (analyse des flux) ;
- ⊗ L'analyse financière et économique (étude de coûts, marges, etc.) ;
- ⊗ L'analyse organisationnelle et institutionnelle.

### **Analyse documentaire**

L'équipe universitaire a effectué une analyse des études existantes au niveau national et international. Les principaux travaux disponibles sur la filière anacarde ont pu être consultés et analysés avec le concours des différentes personnes rencontrées.

A la suite de l'analyse documentaire proprement dite, il a été possible d'établir un premier diagnostic faisant ressortir les points forts et les points faibles de la filière au Bénin du point de vue des différents auteurs consultés, tout en apportant une attention particulière aux aspects institutionnels. Une note résumant les principales études (39 références) est présentée en annexe 4.

### **Visiter des sites représentatifs de la chaîne de valeur au Bénin**

Pour rappel, effectuer un diagnostic détaillé sur l'ensemble du territoire n'était pas réaliste compte tenu de l'étendue de la zone de production au Bénin et de la dispersion des sites de transformation.

L'équipe a donc proposé de visiter en priorité les acteurs de la filière situés à Parakou et autour de Parakou. A cette fin, des contacts ont été établis avec l'Université de Parakou, l'Agence Territoriale de Développement Agricole du pôle 4 (ATDA4) et l'IFA.

Afin d'harmoniser les approches, un guide d'entretien a été partagé et validé. Il est organisé autour de différents thèmes qui ont fait l'objet d'une consultation de terrain afin de dégager un arbre à problèmes structurés et partagés.

Pour réaliser le diagnostic, on a visité en premier lieu les principaux acteurs, les activités et les contraintes au niveau des producteurs, des collecteurs, des transformateurs et des grossistes de la noix de cajou.

Globalement, le travail d'enquête a été organisé pour le diagnostic autour de deux types de trames :

- Entretiens structurés avec les principaux acteurs de la filière ;
- Une enquête par sondage au niveau du genre dans deux villages autour de l'usine cajou de Fludor Bénin SA.

Cette analyse a été suivie par une analyse financière des agents types de la filière en reconstituant des comptes d'exploitation d'un producteur, d'un collecteur et d'un grossiste.

La phase de diagnostic s'est efforcée également d'identifier les forces, faiblesses, opportunités et menaces du programme national de développement de la filière anacarde et des évolutions récentes constatées sur le terrain au niveau des différentes parties prenantes. Les nouvelles opportunités identifiées ont permis de proposer de nouveaux axes stratégiques, des objectifs et des résultats à atteindre ainsi que des activités concrètes à réaliser.

Toutes les informations compilées et produites dans le cadre des deux missions ont été présentées lors de deux missions de restitution à l'Ambassade de Belgique tenues les 5 février et 5 mars et dont les procès-verbaux figurent en annexe 5. Ce rapport final provisoire intègre les différentes remarques formulées par les personnes rencontrées au niveau de l'IFA et du MAEP lors de la seconde mission réalisée à Cotonou.

Le taux de change de référence à considérer est fixé comme suit : 1 Euro est égal à 656 FCFA.

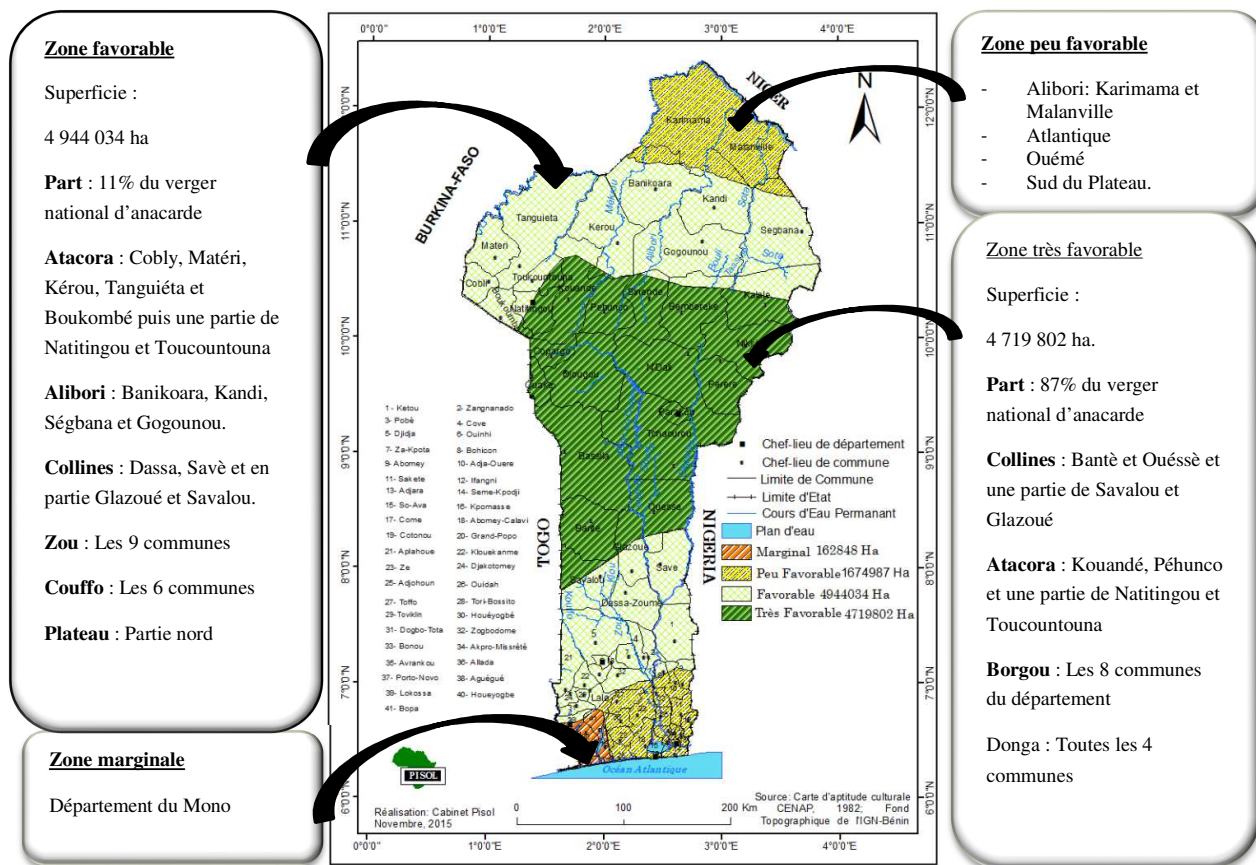
## 2. Contexte

Le Bénin est depuis de nombreuses années un pays de référence pour le développement de la chaîne de valeur anacarde en Afrique. La filière anacarde a pris une importance accrue au cours des dernières années. Elle a été retenue parmi les filières à haute valeur ajoutée à promouvoir par l'Etat. La part de l'anacarde dans les recettes d'exportation est passée de 4,3 % en 1995 à 16,9 % en 2018 selon l'OEC (Observatory of economy complexity). La noix de cajou béninoise fait aussi l'objet d'une attention particulière de certains acteurs au niveau international (transformateurs, exportateurs) et du Gouvernement.

Introduit au Bénin au lendemain des indépendances sous forme de plantations domaniales en guise de solution au reboisement et à la diversification des cultures, l'anacarde a ensuite émergé vers les années 90 dans les systèmes de production comme une culture de rente très importante. Elle se place comme deuxième culture d'exportation après le coton et figure au rang des filières prioritaires à développer.

De nombreuses études ont été publiées sur la cartographie de la filière anacarde au Bénin. Selon le Dr. K. ISSAKA lors de la conférence internationale sur le cajou, tenue à Abu Dhabi en janvier 2019, les superficies d'anacarde au Bénin sont estimées à 285 000 ha et les rendements sont encore faibles (300 à 400 kg/ha). En janvier 2018, les auteurs de l'étude de faisabilité du programme de développement de la filière anacarde au Bénin estimaient en 2015, les superficies couvertes par les plantations d'anacardier au Bénin à plus de 213 000 hectares pour une production d'environ 134 000 tonnes (soit 4% de la production mondiale) et occupant plus de 200 000 producteurs/trices.

Au Bénin, quatre (4) zones caractérisent la production de l'anacarde. Ces zones sont classées en très favorables, favorables, peu favorables et marginales, comme représentées sur la figure 1 tirée du Plan National de Développement de la filière anacarde 2017-2021.



**Figure 1 : Zones de production de l'anacarde au Bénin**

**Source** : Elaboré à partir de MANIGUI et BEDIYE (mars 2016)

Les terres favorables à très favorables pour la production de l'anacarde au Bénin s'évaluent à un peu moins de 10 millions d'hectares. Il convient de souligner que les superficies visées couvrent le bassin cotonnier (Pôle 2), la zone coton-vivrier-anacarde (Pôle 4) et la zone d'arboriculture fruitière et cultures vivrières (Pôle 5).

Il est donc important de dépasser une vision très (trop) sectorielle au niveau de la production et de l'affectation des facteurs de production (foncier, capitaux et main-d'œuvre) par l'exploitant agricole. Celui-ci définit ses stratégies en combinant des considérations multiples dont le revenu tiré mais aussi l'aversion du risque. Il est donc important de considérer les interrelations entre les spéculations pratiquées (l'anacarde mais aussi le coton et le vivrier). Il est proposé en annexe 6 une note de réflexion sur cet aspect de la problématique coton-anacarde.

La vision de l'Etat béninois est de porter de 100 000 tonnes à 300 000 tonnes la production nationale et d'en transformer au moins 50% à l'horizon 2021.

La nouvelle approche de développement agricole du Gouvernement passe par la promotion de Pôles de Développement Agricole (PDA). Il s'agit de différentes régions du pays considérées comme pôles propices pour des filières bien précises en fonction de leurs caractéristiques agro-climatiques et des habitudes et traditions de production agricoles. Au total sept (7) PDA sont créés.

Les pôles de développement agricole participent à : (i) une stratégie de territorialisation du développement agricole pour mieux valoriser les potentialités locales ; (ii) un moyen de concrétisation de la vision « Investir pour une agriculture de grande envergure », à travers un dispositif proche de la base pour la mise en œuvre des programmes spécifiques par filière, avec des structures opérationnelles plus adaptées aux caractéristiques de chaque zone ou région du pays.

Les efforts sur la filière anacarde sont concentrés dans le pôle de développement agricole n°4 regroupant les communes des départements du Borgou, des Collines, de la Donga, et la commune de Djidja dans le département du Zou.

Bien que la filière anacarde ne soit pas concentrée exclusivement dans le pôle n°4, l'ATDA de ce pôle coordonne toutes les interventions sur cette filière au niveau des autres pôles de développement agricole. Ainsi, toutes les actions des projets et programmes intervenant sur la filière anacarde sont coordonnées par l'ATDA du pôle n°4 dont le siège se situe à Parakou.

L'ATDA4 est animée par une équipe opérationnelle de gestion et veille à la concrétisation de l'encadrement dédié et de la mise en œuvre du partenariat Public - Privé.

Les pays africains, principaux producteurs de noix cajou, ne transforment qu'une très faible quantité et ne profitent donc pas de la valeur ajoutée que pourrait leur apporter le décorticage des noix cajou. En effet, les noix cajou constituent 34% de la valeur finale du produit, tandis que le décorticage y ajoute un supplément de 8%<sup>1</sup>.

Au niveau de la transformation des noix d'anacardes en amandes au Bénin, les objectifs sont très ambitieux : le plan prévoit à la fin 2021, la présence d'unités de transformation opérationnelles et aux normes représentant une capacité de 112 000 tonnes de noix sur des sites viabilisés. Selon l'Alliance Africaine du Cajou, le Bénin disposait fin 2018 de 8 usines de transformation installées pour une capacité de 31 500 tonnes. La production d'amandes blanches de cajou à l'export par les usines de transformation béninoise est variable suivant les années mais fortement conditionnée par le prix de la noix de cajou. La capacité installée des usines n'est pas totalement valorisée.

---

<sup>1</sup> Banque Mondiale, Côte d'Ivoire : Un Agenda pour la Croissance Basée sur les Exportations et les Ressources Naturelles, Septembre 2011.

Une étude de Technoserve réalisée en 2017 a permis de constater que les unités de transformation créent des valeurs ajoutées importantes mais que les charges fixes liées à l'activité en consomment une bonne partie et réduisent considérablement la marge nette. Dans ces conditions, la transformation apparaît peu compétitive par rapport aux concurrents, notamment ceux du Vietnam et de l'Inde.

Parmi les facteurs qui expliquent les charges fixes élevées, il semble y avoir des désavantages compétitifs structurels comme ceux liés à la gestion de stocks de noix cajou au Bénin constitués en deux mois dans l'année et entretenus dans le temps alors que les concurrents asiatiques s'approvisionnent en noix, au départ de flux tendus et d'approvisionnements mensuels de différentes origines, avec comme conséquence un stock minimal de noix brutes. Cela permet de réduire considérablement le besoin de financement et donc les coûts. En outre, la main-d'œuvre salariée revient plus chère au Bénin comparativement au Vietnam ou à l'Inde. Cela n'est pas du seulement au niveau nominal du coût du travail mais surtout à la productivité de la main-d'œuvre qui semble moins performante qu'en Asie. On rapporte qu'au Bénin, pour une même quantité de noix à traiter, il faut deux à quatre fois plus de main-d'œuvre comparativement au Vietnam.

Enfin, on relèvera que les ratios amandes entières / amandes cassées sont plus élevés en Afrique où il est de 50% / 50% comparativement au Vietnam où ce ratio est de 72% / 28%. Selon nous, cette différence est liée à la technologie utilisée pour le décorticage qui est manuelle majoritairement en Asie alors qu'elle est plus automatisée dans les unités industrielles de grande capacité du Bénin. L'analyse comparative des coûts de transformation des noix de cajou établie par Roland Riboux, PDG de Fludor Bénin S.A. est reprise en annexe 7.



### **3. Architecture institutionnelle de la filière**

L'analyse de l'architecture institutionnelle a été effectuée dans l'optique de s'assurer que le dispositif légal et réglementaire facilite une gestion efficace de la chaîne de valeur anacarde au Bénin. Elle a eu également pour objectif d'analyser le rôle et les fonctions des acteurs qui y évoluent ainsi que les relations qui s'y établissent. Enfin, elle a mis un accent particulier sur les niveaux de décisions et la nature des pouvoirs pour chaque catégorie d'acteurs. Sur la base de ces critères, la mise en place des Pôles de Développement Agricole (PDA) et la création de l'interprofession de la filière anacarde du Bénin (IFA-B) ont été les principaux acquis comparés aux importants dysfonctionnements constatés notamment pour assurer la cohérence des activités et cela même si les ambitions des réformes n'ont pas pu toutes être atteintes compte tenu de certaines limitations décrites ci-dessous.

#### **3.1 Le cadre légal et réglementaire**

Plusieurs textes nécessitent d'être précisés pour assurer un fonctionnement idoine de la filière.

Parmi les principaux textes figurent tout d'abord ceux qui régissent l'IFA-B. L'interprofession de la filière anacarde du Bénin (IFA-B) est une association créée les 22 et 23 juin 2016 à Bohicon. Les membres fondateurs de cette association sont : la Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin (FENAPAB), représentant les producteurs d'anacarde, le Conseil national des transformateurs de cajou (CNTC) représentant les transformateurs, la Fédération Nationale des Acheteurs de Produits Agricoles Tropicaux (FENAPAT), représentant les acheteurs et le Conseil National des Exportateurs de Cajou du Bénin (CoNEC), représentant les exportateurs. Enregistrée sous le numéro N°2017/2029DEPLIT/SG/SAG-ASSOC du 25 juillet 2017, et publiée au journal officiel (JO) le 1<sup>er</sup> juillet 2018, elle est régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 portant sur la création des associations au Bénin et dont le décret d'application est le N°2001-234 du 12 juillet 2001. L'accompagnement du Projet d'Appui à la Diversification Agricole (PADA) sous financement de la banque mondiale est venue concrétiser les 22 et 23 juin 2016 la mise en place de IFA-Bénin par la tenue de l'Assemblée Générale Constitutive (AGC).

Selon les intervenants rencontrés, la réglementation du fonctionnement global de la filière anacarde au Bénin reste à être globalement adoptée. Il n'y a pas de textes de loi régissant le fonctionnement de la filière car ceux-ci n'ont toujours pas été adoptés. Comme pour l'ensemble des filières agricoles au Bénin, les textes existants portent sur des aspects généraux liés à l'utilisation des facteurs de production tels que la terre, l'eau, les intrants chimiques, mais aussi sur la gestion des plantations en tant que domaines à caractère forestier et relevant de la gestion de l'environnement. Plusieurs textes réglementant les investissements, le secteur industriel et le commerce des produits agricoles existent et sont

aussi à considérer par les différents acteurs en fonction de la nature de leurs activités. A titre d'exemple, on citera :

- la loi N° 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin ;
- la loi Loi N° 2010-44 portant gestion de l'eau en République du Bénin ;
- la loi N° 91-004 du 11 février 1991 portant réglementation phytosanitaire en République du Bénin, de même que ses décrets d'application et divers arrêtés y relatifs ;
- la loi N° 93-009 du 2 juillet 1993 Portant régime des Forêts en République du Bénin et son décret d'application 96-271 du 2 juillet 1996 ;
- la loi N°98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin ;
- la loi n° 90-002 du 09 mai 1990 portant Code des Investissements, modifiée par la loi 90-033 du 24 décembre 1990 ;
- décret n°88-30 du 20 janvier 1988 portant création de la Commission Permanente d'approvisionnement en facteurs de production, de commercialisation des produits agricoles et du commerce général en République Populaire du Bénin qui définit les conditions de déroulement des campagnes agricoles (prix au producteur, dates d'ouverture et de fermeture, lacement officiel de la campagne) ;
- décret n°87-351 du 23 octobre 1987 portant réglementation de la profession d'acheteurs et de négociants de produits agricoles en République Populaire du Bénin (seuls les acheteurs et les négociants ou exportateurs de produits agricoles peuvent faire le commerce des produits agricoles au Bénin conformément aux conditions de déroulement des campagnes agricoles) ;
- l'arrêté n°152/MCAT/DCI/SACPIA du 29 décembre 1999 portant définition des compétences de l'acheteur et du négociant des produits agricoles. Ce texte définit les rôles de chaque acteur : l'acheteur ou la coopérative s'approvisionne auprès des producteurs individuels ; l'industriel s'approvisionne auprès des producteurs individuels, auprès de l'acheteur ou de la coopérative ; l'exportateur s'approvisionne auprès des acheteurs ou de la coopérative.

Le seul texte adopté et relatif spécifiquement à la filière anacarde est la loi n°2016-33 du 26 décembre 2016 portant loi de finances gestion 2017, dans laquelle il y a l'instauration d'une taxe de 60 FCFA/kg de noix brutes exportées.

L'absence de cadre réglementaire voté et promulgué spécifique à la filière anacarde entretient un certain vide juridique et laisse le champ à des interprétations en tous sens qui nuisent au bon fonctionnement des chaînes de valeur. A titre d'exemples, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de la filière anacarde en 2016, les dysfonctionnements suivants liés à l'absence de cadre législatif ont été relevés :

- l'exercice de deux activités par une même personne. Cela est possible car la réglementation sur la professionnalisation des acteurs selon les maillons et avec des outils d'identification (carte professionnelle par exemple) et de contrôle n'est pas arrêtée ;
- les conflits de responsabilités liés à l'exploitation tout azimut de la loi associative de 1901 qui confère sans distinction, des rôles à différents acteurs sans liens systématiques avec les besoins ou exigences que requiert le développement de la filière ;
- l'absence d'une directive précise clarifiant les limites d'exercice des professions d'acheteurs, d'exportateurs de noix cajou, de transformateurs (le transformateur de noix cajou étant déjà exclusivement exportateur des amandes issues de la transformation), etc.

Il a également été relevé l'inexistence d'un mécanisme durable de financement des fonctions critiques de la filière dont l'encadrement des producteurs.

## **3.2 La question foncière**

### **3.2.1 Les réformes foncières au Bénin**

Depuis trente ans, l'Etat béninois a élaboré et mis en place diverses réformes foncières<sup>2</sup> (tableau 1) dont la succession, sous la pression de divers groupes d'influence et sous différentes présidences a parfois manqué de cohérence et de pertinence.

---

<sup>2</sup> Voir Delville Ph.L., Hougbedji. Chap 7: -History and political economy of land administration reform in Benin, in Bourguignon F., Houssa R., Platteau J-P & Reding P. 2019. Benin Institutional Diagnostic. Economic Development & Institutions. WP19/BID. C

Tableau 1 - Principales réformes foncières au Bénin depuis 30 ans.

Période/ Date	Réforme	Commentaires
Loi de 2007  2013	Formalisation des droits coutumiers à l'échelle du village. 2 étapes : 1. Plan Foncier Rural (PFR) permettant l'émission de certificats fonciers ruraux (CFR) (individuels ou collectifs) et de permis d'habiter (PH) (zones urbaines) 2. Création de l'Agence Nationale du Domaine Foncier (ANDF) en vue de la préparation d'un cadastre foncier national. - <b>Code domanial foncier</b> avec création d'un document unique : le certificat de propriété foncière (CPF) - Quand une vente foncière avait lieu, elle devait maintenant être enregistrée par un acte officiel notarié en lieu et place, comme auparavant, d'une convention de vente attestée au niveau communal	Processus initié depuis 1990  - Démarcation foncière sur base communautaire sur base d'enquête foncière - Le CF est transférable - Etape 2 télescope l'étape 1. Veut mettre fin au dualisme légal, uniformiser et centraliser les droits fonciers. Promotion de la titrisation foncière pleine et entière. - Le CPF remplace le CRF et le PH. Cependant, en zone rurale est créé un document spécifique : « Attestation de détention coutumière pour remplacer les anciens CFR. Mais en fait in assiste à une coexistence de ces deux documents. - Un aspect critique de la réforme de 2013 est qu'elle prévoyait une période transitoire de 5 ans durant laquelle une revendication de propriété foncière matérialisée par un CPF peut être contestée. Cela créa de nombreuses confusions, ambiguïtés et incertitudes
2016 (époque Pr. Talon)	<b>Accélération du processus.</b> Début de la digitalisation des parcelles foncières	- NB. Une faille de la loi soulignée par les organisations professionnelles (notaires, architectes, avocat, géomètres, huissiers..) était qu'elle ne prenait pas en compte les pratiques mafieuses foncières existant au niveau des communautés locales.
2017	- <b>Amendement de la loi foncière</b> - Instauration d'une « Attestation de Détention Coutumière (ADC) » délivrée au niveau communal et plus par l'ANDF - A partir de 2018, il est exigé que toute vente foncière soit enregistrée devant notaire - Vu les difficultés de mise en œuvre, il fut décidé d'étendre la période transitoire de 5 ans de plus, jusqu'en 2023. - Suppression de la période transitoire de 5 ans pendant laquelle un CPF peut être contesté	- Toute fraude ou erreur donne seulement droit à une indemnité de la partie lésée sur un fonds de l'Etat qui peut alors poursuivre la partie fautive  - En pratique, c'est inapplicable notamment par le fait que la décentralisation des services fonciers prévue dans la loi de 2007, n'a été que très partiellement réalisée  - Sous la pression des organisations professionnelles impliquées dans les matières foncières

### 3.2.2 Problèmes institutionnels liés aux réformes foncières du Bénin

Sur le plan institutionnel, deux principaux problèmes ont été identifiés : (1) Les modifications successives de loi ne laissent pas assez de temps à la population pour assimiler les réformes et à l'administration pour mener une évaluation rigoureuse. (2) les implications économiques de la loi foncière elle-même, au regard du comportement individuel et du processus de l'attribution foncière.

Il en résulte un scepticisme manifeste quant à l'application des réformes foncières, traduisant une inadéquation entre la complexité des lois foncières et les capacités réelles de l'administration de l'Etat à les mettre en œuvre. L'approche top-down reste encore trop présente dans un secteur aussi complexe que celui du foncier qui devrait requérir une large adhésion des populations concernées, en particulier en milieu rural. La situation est également

aggravée par des rivalités existant entre administrations (ministère de l'Agriculture de l'élevage et de la pêche, ministère du cadre de vie et du développement durable, ministère de l'économie et des finances) en vue de piloter la réglementation foncière.

Par ailleurs, il faut aussi noter une forte résistance des communes aux tentatives de réduire leurs prérogatives foncières, ce qui s'est notamment traduit, lors de l'amendement de la loi foncière de 2017, par le transfert de compétence de l'Agence Nationale du Domaine Foncier (ANDF) aux communes pour l'Attestation de Détention Coutumière (ADC). De plus, les communes obtinrent la non-suppression des conventions de vente, alors que toute transaction foncière devait en principe faire l'objet d'un enregistrement notarié.

Il n'est donc pas étonnant que la rente financière, potentiellement très juteuse, suscitée par la perspective d'une attribution/régularisation de droits fonciers à grande échelle entraîne un fort lobbying de la part de groupes d'acteurs aux intérêts souvent divergents, tels que certains ministères, les professions liées au foncier (notaires, géomètres, avocats...), les communes et services décentralisés.

### 3.2.3 Eléments d'évaluation des réformes foncières au Bénin

Une évaluation faite en 2015, estimait que l'application des réformes foncières successives ne conduisait qu'à une faible émission (moins de 20%) de Certificats fonciers Ruraux (CFR) dans les zones ayant fait l'objet d'une démarcation foncière sur base communautaire.

Il faudrait plus de recul pour pouvoir évaluer l'avantage réel, notamment en termes de coût-efficacité, de titres fonciers sur des certifications foncières moins formalisées. Le respect des arrangements informels est souhaitable dans les matières foncières, en particulier dans le contexte des zones rurales. La nécessité d'obtenir des documents fonciers est nettement plus marquée dans les zones de forte densité humaine où coexistent des agriculteurs migrants et autochtones.

Une étude réalisée en 2018 (Goldstein et al. 2018<sup>3</sup>) met en évidence que si les expérimentations de délimitation foncière de parcelles sont plutôt bien réalisées, les conflits fonciers ne découlent pas directement de telles délimitations mais concernent plutôt, l'héritage, les conflits intrafamiliaux et l'empiètement de voisins en pleine connaissance de cause de leur comportement intrusif. De plus, la demande pour une meilleure sécurisation foncière varie, même à l'intérieur de zones délimitées collectivement, en fonction de circonstances qui ne dépendent pas nécessairement de l'officialisation de limites.

---

<sup>3</sup> Goldstein et al. 2018. Formalization without certification? Experimental evidence on property rights and investment, *Journal of Development Economics* 132, pp. 57-74.

Une étude d'impact conduite en 2015 (Goldstein et al. 2019<sup>4</sup>) a observé qu'au niveau des ménages résidant dans des villages ayant fait l'objet de délimitations foncières et bénéficié de PFR, on enregistrait un taux sensiblement plus élevé de mise en place de cultures pérennes avec une demande accrue en main-d'œuvre salariée pour assurer les productions agricoles.

Il apparaît également que, sans nécessairement passer par une titrisation foncière, l'exploitation d'une politique innovante reposant sur un système hautement décentralisé de services d'enregistrement fonciers est à même de procurer des preuves suffisamment légales de droits de propriété pour accroître le niveau de sécurisation foncière.

Cependant, il s'avère que les délimitations communautaires sont une condition nécessaire mais pas suffisante pour permettre une accélération de la délivrance de certificats d'usage foncier ou un accroissement significatif des productions et des rendements au niveau de l'exploitation agricole. Une explication plausible serait que les incitants souhaitables à la production et à l'investissement ne dépendent pas seulement d'une sécurité foncière adéquate mais également de divers facteurs complémentaires tels que la rentabilité des cultures, le progrès technique, l'existence de bons débouchés de commercialisation, des réseaux efficaces de fourniture d'intrants et de l'accès au crédit (Plateau, 2000<sup>5</sup>).

#### 3.2.4 Plantation d'anacarde et déforestation

En ce qui concerne l'accès à la terre pour la plantation de l'anacarde, les dispositions de la loi portant code foncier et domanial en République du Bénin donnent des ouvertures devant favoriser l'extension des plantations.

Le code domanial n'a pas de disposition spécifique à l'anacarde, mais il prévoit des dispositions pour la réalisation des plantations par des personnes ne disposant pas d'assez de terres, sur la base du bail à plantation. On trouve les dispositions à la section 10, paragraphe III, articles 76 et 77 de la loi n°2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin.

Sur cette base, et suivant les orientations des décrets d'application, surtout du décret 2015-014 du 29 janvier 2015 portant conditions et modalités de mise en valeur des terres rurales, la Direction de la Législation Rurale, de l'Appui aux Organisations Professionnelles et à l'Entrepreneuriat Agricole (DLROPEA) a la possibilité de concevoir des modèles de contrats qui facilitent l'accès des porteurs de projets de plantations sur les terres des propriétaires qui n'exploitent pas celles-ci.

---

<sup>4</sup> Goldstein et al. 2019. *impact evaluation of Access to Land Project in Benin*, Gender Innovation Lab.

<sup>5</sup> Plateau, J.P., 2000. *Institutions, Social Norms, and Economic Development*. Routledge, London.

Cette possibilité nécessite en amont un travail d'identification des propriétaires des terres au niveau des communes afin de cibler les propriétaires qui n'exploitent pas les terres et d'initier des négociations avec ceux-ci pour qu'ils installent des plantations d'anacardiens ou pour qu'ils cèdent l'exploitation de leurs terres par contrats de bail à plantation à des porteurs de projets de plantations d'anacardiens ne disposant pas de terres suffisantes. Les villages dans lesquels les Plans Fonciers Ruraux (PFR) ont été réalisés ont une avance dans un tel processus car les propriétaires terriens sont déjà connus.

Dans une étude réalisée en zone forestière au Bénin (Becera-Valbuena et al., 2020<sup>6</sup>), les auteurs concluent que la formalisation de droits fonciers a permis de réduire les superficies de forêt perdues et qu'il n'y a pas d'évidence de déforestation anticipée ou d'empiètement sur d'autres zones non délimitées. La délimitation des parcelles foncières semble réduire les incitations des agriculteurs à étendre leurs activités agricoles de culture sur brulis.

On soulignera que la forte dynamique de plantation d'anacarde observée au cours des deux dernières décennies s'est réalisée dans un contexte où la formalisation foncière reste encore peu répandue et où, le plus souvent, ce sont les droits coutumiers qui prévalent.

### 3.2.5 L'accès au foncier et le genre

Avant d'en venir à la question spécifique du foncier, il convient d'avoir à l'esprit le constat largement partagé que la femme rurale béninoise est confrontée dans les exploitations agricoles à des contraintes qui pèsent lourdement sur son autonomisation et qui sont globalement liées à son accès limité aux ressources productives et à l'emploi, son faible niveau d'éducation, sa faible participation aux organes de prise décision et la méconnaissance de ses droits.

Pour faire face à ces contraintes, le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (2016-2021) a formulé une Politique de Promotion des Femmes dans le Secteur Agricole et Rural qui doit se concrétiser par :

L'égalité des genres ;

La vision transversale des questions liées au genre ;

La collaboration avec d'autres structures et le partage de responsabilités avec tous les acteurs ;

La communication pour le changement des comportements.

---

<sup>6</sup> Becera-Valbuena et al., 2020. Formalizing Land Rights Can Reduce Forest Loss: Experimental Evidence from Benin, Paris School of Economics, mimeo.

Pour inverser les tendances d'inégalité persistantes sur les questions du genre, des actions pour améliorer l'accès des femmes aux ressources dont la terre et pour le renforcement des capacités d'action des femmes rurales sont préconisées. De plus, le Plan propose également de développer un environnement institutionnel et juridique favorable aux femmes rurales.

Les quelques analyses disponibles sur la distribution du travail au sein des exploitations agricoles familiales montrent que les femmes consacrent un temps beaucoup plus important aux activités champêtres que les hommes au cours d'une saison de culture. L'accès aux ressources productives (terre, intrants, crédits) demeure un défi pour les petites exploitations agricoles et particulièrement pour celles dirigées par les femmes célibataires ou veuves. Par ailleurs, l'inexistence de données détaillées sur le mode de gestion des revenus issus des exploitations familiales rend difficile les analyses sur la distribution des revenus du secteur selon le genre.

La terre au Bénin n'est pas seulement un bien économique. Elle a également d'importantes dimensions sociales, religieuses et culturelles qui influent sur les pratiques de gestion foncière. L'héritage constitue le principal mode d'accès au foncier au Bénin, mais le droit coutumier interdit l'héritage de la terre par les femmes. Comme souligné dans le Bénin Profil Genre 2017, cette pratique de répartition par sexe de la terre est toujours d'actualité dans de nombreuses familles. Et ceci, en dépit de l'existence du code foncier rural dont l'article 11 déclare un accès égal des hommes et des femmes aux ressources foncières et du code des personnes et de la famille qui garantit l'égalité des sexes en matière d'héritage sur tous les biens y inclus les propriétés foncières. La location et le métayage constituent en zone rurale béninoise, les mécanismes les plus utilisés par les femmes pour accéder au foncier mais sont toutefois peu sécurisants. Quel que soit le mode d'acquisition des parcelles, les femmes ont un accès limité à la terre. En effet, on estime que 85% des propriétaires de terre sont des hommes contre 15% de femmes.

La question du genre a été intégrée dans les politiques de développement national au Bénin afin de promouvoir l'égalité homme-femme dans divers secteurs de la vie sociale. Depuis 2008, le Gouvernement avec l'appui des bailleurs de fonds a développé des initiatives pour faciliter l'accès de la femme en matière de foncier rural afin qu'elle puisse jouir d'une occupation sécurisée du sol.

L'autonomisation socio-économique des femmes doit particulièrement être développée dans les communautés rurales car les femmes peuvent être de puissants vecteurs de changement dans le développement rural dès lors qu'elles sont autonomes économiquement et socialement. Dans les zones rurales, elles occupent une place centrale dans l'activité agricole, mais leur statut subalterne par rapport aux hommes les empêche de réaliser leur potentiel. Elles ont rarement accès aux ressources qui rendraient leur travail plus productif. Les femmes rurales ont de nombreux rôles et leurs responsabilités sont multiples. Plusieurs facteurs, en



particulier les pesanteurs socio-culturelles, jouent un rôle négatif dans les fortes inégalités entre hommes et femmes. Des actions de sensibilisation et de développement des capacités de veille sur les droits des femmes sont à mener en vue de promouvoir leur autonomisation et la promotion de l'égalité entre les sexes.

Sur le plan de l'accès au foncier, les obstacles majeurs identifiés par Bénin Profil Genre 2017 semblent persister, à savoir :

- Le poids des facteurs culturels qui alimentent le déni de l'accès des femmes à la terre.
- Les pesanteurs socioculturelles qui constituent des obstacles majeurs à la dénonciation et au volet judiciaire du traitement des cas de conflits fonciers impliquant les femmes.
- Le faible niveau de connaissance et l'application des dispositions juridiques garantissant l'accès égal à la terre tant pour les hommes que pour les femmes surtout en matière d'héritage.
- La difficulté d'accès à la justice surtout pour les femmes, due à diverses barrières (connaissances des procédures, analphabétisme, ressources financières).
- La non application des règles d'égalité d'accès à la terre par les instances traditionnelles de résolution des conflits qui sont les instances de recours préférées des populations, surtout en zone rurale.
- La faible appropriation et utilisation des outils de sécurisation des droits fonciers par les populations.

Lors des visites de terrain, il a été toutefois possible de rencontrer des femmes leaders, notamment au niveau de la FENAPAB. Ces parcours de vie qui se sont soldés par l'achat de terres dévolues à des plantations d'anacarde semblent démontrer que des mutations sont en train de s'opérer avec des expériences gagnantes sur le plan du genre. Encore faut-il pouvoir s'assurer que ce n'est pas l'arbre qui cache la forêt.

### **3.3 La complexification croissante de l'architecture**

D'une manière générale et au niveau des interventions au sein de la filière, il peut être observé que certains opérateurs internationaux traditionnellement attachés à l'exportation ont aujourd'hui investi indirectement les maillons plus en amont de la chaîne de valeur, afin de renforcer à terme leur position dominante ainsi que leur capacité à contrôler le marché et à influencer les règles.

Cette situation est rendue possible par un cadre réglementaire insuffisamment étanche et cloisonné en termes de périmètres d'intervention entre les exportateurs, négociants et transformateurs d'une part et les acheteurs d'autre part. Cette faiblesse réglementaire a conduit certains exportateurs à ouvrir sporadiquement des magasins de collecte et de stockage

bord champ occasionnant ainsi, selon les commentaires recueillis, une concurrence déloyale pour les opérateurs locaux, notamment les acheteurs et négociants.

L'existence des programmes de certification appelle également à la définition d'un cadre réglementaire plus complet pour couvrir tous les sujets liés à la certification et prévenir toute désorganisation de la commercialisation intérieure compte tenu de la situation « d'exclusivité de fait » en approvisionnement de produits certifiés dont bénéficient les initiateurs de ces programmes.

Enfin, se pose le problème des achats dits « achats groupés » qui ont fait l'objet de beaucoup d'attentions mais qui ne rencontrent pas le succès escompté. Il ressort des échanges que nous avons pu avoir sur le terrain que la commercialisation des noix par le producteur reste majoritairement réalisée au niveau individuel. L'absence de règles régissant les cessions internes de noix à l'intérieur des villages conduirait à des logiques individuelles plus que collectives au niveau de la commercialisation.

Au niveau de la multiplicité des acteurs intervenants dans la filière, il est souligné d'un point de vue de la cohérence et de la pertinence des activités (financement, contrôle, formation, ...) des acteurs institutionnels, que l'ATDA4, nouvelle structure chargée d'assurer la cohérence des actions entreprises arrive difficilement à jouer pleinement son rôle depuis son installation. Cette situation ne permet pas de tirer toute l'efficacité liée aux efforts mis en place par le Gouvernement pour encadrer la filière. Par ailleurs, l'intérêt de plus en plus marqué des pays consommateurs aux problématiques liées à la durabilité pousse des organisations internationales diverses (bailleurs, ONG, organismes de certification, initiatives privées ou publiques, ...) à s'investir davantage dans la filière à travers le financement ou le développement de nouveaux programmes et normes sans que cela n'intervienne dans un cadre législatif clairement défini et couvrant tous les aspects opérationnels permettant d'assurer la convergence des initiatives privées et des politiques publiques.

### **3.4 La représentativité des acteurs**

Au niveau des producteurs, la représentativité exige une phase préalable liée à leur recensement. Au cours des dernières années, on a pu constater un manque de moyens des services statistiques en charge de cette mission et il est constaté que le Bénin ne dispose pas d'un inventaire complet et rigoureux des planteurs d'anacarde à la date du présent rapport. Une des conséquences de cette situation est de ne pas disposer à l'échelon national d'une situation de référence complète des planteurs et du verger et dès lors de difficilement pouvoir apprécier les actions dédiées au renforcement de la capacité des producteurs et de juger d'une bonne représentativité lors de la désignation de leurs représentants.

Dans ce contexte, le sujet de la représentativité des producteurs reste entier et difficile à objectiver. Sous l'angle des rapports de pouvoir et des niveaux d'influence de chaque catégorie d'acteurs dans le processus de décision politique et stratégique de la filière et/ou de leur degré d'implication dans les diverses opérations de la filière, nous insisterons sur l'importance des producteurs ainsi que sur la participation des opérateurs nationaux. De plus, l'inexistence d'une faîtière regroupant l'ensemble des coopératives et des producteurs du secteur couplée à l'absence de la connaissance exacte du nombre et de la spécificité de ceux-ci, constituent sur le plan institutionnel, un challenge difficile à relever.

D'un point de vue de la concentration des activités de la chaîne de valeur, en particulier de transformation et surtout d'exportation, aux mains d'un nombre limité d'opérateurs souvent connectés à des multinationales, l'analyse de la représentativité des acteurs plaide pour que les grandes entreprises soient associées aux objectifs des réformes à mettre en œuvre et soient intégrées dans les orientations politiques que le gouvernement souhaite donner à la filière.

Les moyens financiers et technologiques de ces entreprises représentent une opportunité pour le soutien au développement de la chaîne de valeur anacarde au Bénin compte tenu des investissements consentis et à consentir. Toutefois, une situation fortement dominante pose à la fois des questions sur l'indépendance des autres acteurs et sur les moyens institutionnels dont on dispose pour réguler et stabiliser la filière.

## 4. Analyse de la gouvernance de la filière

Le Bénin dispose d'un document de programme national de développement de la filière anacarde (PNDF-Anacarde) qui s'insère dans le volet agricole du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2016 – 2021. Il vise à doter le secteur agricole d'un programme pour la réalisation des actions concrètes devant assurer le développement global de la filière anacarde au Bénin.

Dans le même temps et comme évoqué ci-dessus, le Gouvernement a adopté une nouvelle approche de développement agricole qui repose sur la promotion de Pôles de Développement Agricole (PDA).

Il est donc pertinent de s'interroger sur le pilotage stratégique de la filière sur base des actions qui sont prévues en termes de cohésion et de convergence. Il importe aussi de s'interroger sur la transparence et sur la mise en place de procédures de gestion harmonisées. Lors des échanges réalisés, il a été souligné qu'une période d'adaptation était indispensable et que des programmes d'appui à la filière conçus avant ces réformes pouvaient difficilement s'aligner sur les nouveaux principes promus.

Dans le cadre de cette filière en particulier, il convient tout d'abord de rappeler l'importance que revêt le foncier. Comme souligné ci-avant, des avancées ont pu être observées dans cette matière même si on peut regretter de difficilement pouvoir identifier une stratégie foncière et sociale opérationnelle guidée par un plan directeur d'aménagement du territoire défini au niveau institutionnel et permettant de répondre de manière alignée aux besoins des secteurs utilisant les terres.

Par ailleurs, nous avons constaté que le pilotage de la politique agricole nationale se référait à l'approche filière ou sectorielle, ce qui est un avantage pour définir des actions opérationnelles cohérentes mais qui comporte des limites. Pour l'exploitation agricole, les dynamiques sont globales et multisectorielles. Les logiques adoptées par les exploitants sont souvent complexes et doivent être en permanence comprises. Dans la réflexion, il est donc important de dépasser le cadre strict de l'approche sectorielle, afin d'intégrer une vue d'ensemble des questions qui se posent aux producteurs. Dans le cadre des producteurs d'anacarde, il ressort de nos observations des liens étroits pour le maillon production avec le coton (annexe 6) et les vivriers.

Pour assurer ce pilotage harmonieux de la politique agricole et le conduire de manière efficace et transversale, il importe de pouvoir disposer de données technico-économiques fiables et actualisées. Or, celles-ci font trop souvent défaut. Il convient aussi d'organiser un cadre d'échange formel et régulier entre les parties prenantes (MAEP, IFA-B, INRAB, PTF,...) dans le but de partager les informations sur l'ensemble des activités de la filière de

manière à pouvoir anticiper et garantir des stratégies pleinement intégrées. Ces rencontres, pour être efficaces, devraient être supportées par un système de suivi-évaluation.

Un autre point important tient dans le renforcement du dispositif de contrôle. L'IFA-B comprend parmi ses organes de gestion un conseil de surveillance composé de 4 membres à raison d'un par famille d'acteurs. Ceux-ci sont appuyés par un bras technique. Le dispositif de contrôle doit se reposer sur l'existence de procédures internes qui permettent d'encadrer et contrôler les activités. Ce dispositif se doit d'être renforcé pour répondre aux exigences de plus en plus élevées des parties prenantes sur les aspects d'efficacité, d'optimisation des ressources et de transparence.

Pour garantir la transparence de la filière et maintenir la confiance, il importe d'adopter une communication régulière à travers la publication de rapports d'activités annuels de l'IFA-B et des différentes parties prenantes, afin d'avoir une meilleure visibilité sur la stratégie suivie à moyen et long terme. Cela constituerait selon nous une bonne pratique qui permettrait de montrer la maîtrise des enjeux et le pilotage réalisé par l'IFA-B. Lors de nos entretiens avec les responsables de l'ATD4, nous avons aussi pu constater qu'un suivi/évaluation annuel faisait l'objet d'un rapportage interne au MAEP. La diffusion plus large de ce type de rapport (en tout ou en partie) ainsi que la mise en commun des indicateurs de suivi seraient également très utile en termes de communication transparente.

## 5. La pérennité de la filière

Le développement d'une économie de l'anacarde durable au Bénin est un des axes stratégiques visé par le PNDF-Anacarde. Celui-ci a été formulé à l'aune d'importants défis menaçant le caractère durable de la filière notamment un verger vieillissant aux rendements faibles et de plus en plus exposé aux maladies, les problèmes de qualité sur l'origine béninoise, une exigence de plus en plus accrue des pays consommateurs au regard des contraintes environnementales et sociétales. Le plan affiche également l'ambition d'adresser toutes les problématiques liées à la commercialisation et à la transformation afin d'assurer la pérennité de la filière.

A côté des actions conduites par le Gouvernement, différents programmes et projets ont été conçus pour relever les défis d'amélioration des rendements et de la qualité. Un synoptique des projets et programmes en activité dans la filière anacarde sous financement des PTFs a été établi par l'ATDA4 et figure en annexe 8. Il n'a pas été possible dans le cadre de cette étude d'analyser toutes les interventions mais la plupart ont pu faire l'objet de rencontres à Parakou ou à Cotonou.

L'un des acquis majeurs du PNDF-Anacarde est la réponse observée aux défis d'amélioration du verger à travers la réorganisation de la production et l'amélioration de la productivité. On relève le succès des pépinières qui n'était pas une opération évidente compte tenu de la possibilité d'utiliser des noix « tout-venant » pour l'installation des plantations. La faible productivité est susceptible d'être corrigée en mettant l'accent principalement sur la réhabilitation des vieilles plantations, l'utilisation de matériel végétal plus performant pour l'installation de nouvelles plantations, l'entretien régulier des plantations anciennes comme nouvelles et le respect des itinéraires techniques de plantation par les producteurs grâce à l'appui des structures d'intervention.

Relativement aux défis des exigences de la responsabilité environnementale, la filière semblait relativement peu exposée de ce point de vue vu le peu de recours aux engrais chimiques et aux produits phytosanitaires suite à la présence de peu de maladies et de ravageurs. Il convient toutefois d'être attentif à l'avenir au recours au désherbage chimique des plantations (en lieu et place d'un désherbage manuel ou la pratique de cultures intercalaires). Outre l'externalité environnementale, cette pratique permet à des propriétaires fonciers d'acquérir de vastes domaines pour y planter des anacardiens (jusqu'à 200 hectares). L'entretien des parcelles qui limitait la tenue foncière à environ une trentaine d'hectares n'est plus limité par la main-d'œuvre essentiellement familiale disponible. On observe donc une forme d'accaparement du foncier avec des conséquences sociales. Pour la récolte qui est également exigeante en main-d'œuvre, les grands propriétaires la sous-traitent avec l'apparition d'une forme de métayage.

Il convient également de signaler que pour rencontrer en matière de gestion les exigences de la durabilité, le partenariat public-privé doit être recherché afin de définir et piloter les actions à mettre en œuvre et ce de façon concertée avec tous les acteurs. Il importe de pouvoir disposer de moyens humains suffisants pour assurer une animation régulière ainsi que le suivi des travaux au départ d'un dispositif de suivi-évaluation parfaitement opérationnel. Dans ce cadre, les intérêts divergents des parties prenantes doivent être dépassés ; et il faut veiller à favoriser l'émergence d'un engagement conjoint des acteurs de la filière pour le développement durable.

Le développement de la certification pour l'anacarde représente en théorie une opportunité pour engager la filière sur le développement durable étant donné la pertinence des sujets adressés mais aussi une menace du fait de la difficulté de tracer les noix et de possibles dérives qui décrédibiliseraient tout le système en nourrissant la méfiance des producteurs et des consommateurs. D'après les chiffres qui nous ont été communiqués, la part des noix et amandes certifiées reste faible et en deçà de 10% de la production nationale.

A côté des enjeux liés à la production, la gestion optimale de la commercialisation intérieure et la maîtrise des risques liés à la commercialisation extérieure constituent un axe majeur ayant un impact sur la pérennité de la filière. Au niveau de la commercialisation tant intérieure qu'extérieure, le Bénin vise une maîtrise de la fluctuation des cours et un prix minimum garanti aux planteurs. La fluidité des transactions physiques et financières est recherchée afin de préserver les intérêts de tous les acteurs de la chaîne.

La mise en place du barème est le fruit d'une concertation avec les acteurs de la filière. La perception d'un prix minimum garanti par les producteurs constitue un des objectifs prioritaires pour le Gouvernement. Il est toutefois admis que pour répondre à cet objectif, il est nécessaire de procéder à des contrôles bord-champ afin de vérifier la bonne application des prix. Or, ceux-ci s'avèrent très souvent inefficaces et insuffisants. En outre, la précarité financière de certains producteurs les oblige à vendre à tout prix. Enfin, il s'avère difficile au cours de la campagne de procéder à l'actualisation du barème. Il est donc admis par la plupart des observateurs que cet exercice qui sur un plan théorique semble louable est malheureusement peu efficace sur le terrain. Il serait plus correct d'évoquer un prix d'orientation en début de campagne qui est plus un élément d'information pour le producteur que d'un prix plancher rarement observé. Par ailleurs, certains opérateurs se sont plaints du nombre important de réunions organisées pour finalement établir des règles qui ne sont pas respectées et qui sont soumises aux aléas d'un marché spéculatif et entre les mains de quelques exportateurs.

L'autre enjeu fondamental pour la pérennité de la filière est lié à la capacité du Bénin à développer des activités générant plus de valeur ajoutée dans le secteur. L'analyse de la répartition des revenus dans la chaîne de valeur montre que le producteur capte une part non négligeable de la valeur ajoutée générée et qu'au niveau national le développement de la transformation reste une étape nécessaire pour générer des revenus à l'échelle nationale. Toutefois, les quantités de noix traitées dans le pays représentent un maximum de 30 % de la production nationale ce qui est inférieur à l'objectif de 50%. En plus, ce secteur qui tente de se développer rencontre certaines difficultés qui l'empêchent de véritablement décoller. Au vu de la situation, l'objectif mériterait d'être reconsidéré compte tenu de l'évolution du marché mondial et sur la base d'une étude approfondie sur les avantages compétitifs des pays transformateurs (voir supra).

Par ailleurs, l'augmentation des capacités de transformation reste principalement le fait de multinationales, l'incitation des acteurs nationaux n'a pas été suffisamment prise en compte selon nous.



## 6. Les aspects genre dans la transformation

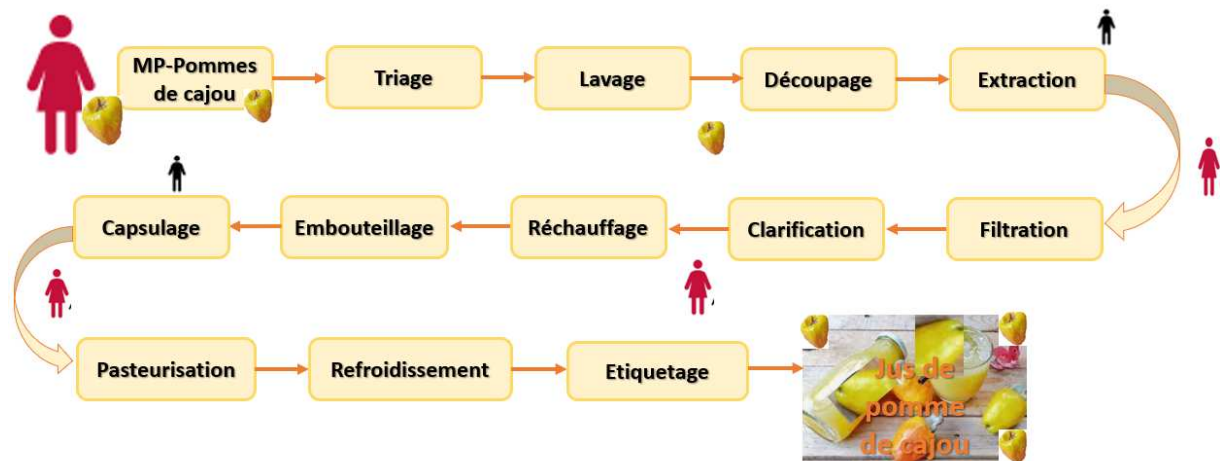
La République du Bénin a connu au cours de la dernière décennie un contexte global favorable à la promotion de la femme. D'importantes études et enquêtes réalisées sur la population béninoise ont montré que les disparités entre les hommes et les femmes persistent en matière d'accès aux facteurs de production et aux services sociaux de base, malgré l'existence d'une Politique Nationale de Promotion de la Femme opérationnalisée à travers un Plan d'Actions Multisectoriel.

Le concept genre se réfère aux rapports sociaux, aux différents rôles, droits et responsabilités des hommes et des femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux (individuel, familial, communautaire, national et international). Ces rôles sont influencés par les réalités historiques, religieuses, économiques et culturelles.

Quel que soit son type, l'inégalité affecte beaucoup plus les femmes, à des degrés très variables d'une société à l'autre, voire à l'intérieur de chaque société en fonction de la classe, de l'ethnie, de l'âge et / ou du sexe. L'inégalité de genre doit être comprise en tant que des disparités construites par la société et existant dans les relations hommes/femmes. Par exemple les femmes ont des journées de travail plus longues. Leur travail et leurs opinions sont dépréciés. En général, elles ont des responsabilités familiales plus lourdes alors qu'elles sont sous représentées aux niveaux décisionnels (PSCC/APP, 2010).

La transformation artisanale de la noix de cajou est exécutée par des femmes transformatrices individuelles ou organisées en associations. Elles s'approvisionnent en noix ou pommes directement auprès des producteurs. En échange de leur travail de ramassage des noix, elles reçoivent des pommes qu'elles transforment à leur tour en jus pour la consommation et la vente.

Le processus de transformation artisanale des pommes de cajou en jus de pommes de cajou effectué par les femmes passe par certaines étapes suivant le schéma 1 ci-après :



À propos du genre dans la transformation, les unités comprennent une majorité écrasante de femmes au niveau des ouvriers et la distribution du travail le long de la chaîne de valeur anacarde selon le genre (les femmes représentent au moins 80 % de l'effectif dans les unités de transformation) et l'homme, quant à la transformation des pommes de cajou en jus n'interviennent que pour l'extraction et le capsulage. De cette transformation, les femmes transformatrices de pommes de cajou en jus de pomme de cajou travaillent à hauteur de 4 fois par semaine pour une durée allant de 6 heures du matin à 9 heures du matin pour le ramassage des pommes et vont de 10 heures jusque 1 heure tard dans la nuit pour achever le processus pour 1 000 bouteilles à vendre sur commande auprès des clients à Parakou ou auprès des ménages environnant le lieu de production. Quoiqu'elles fassent face à un certain nombre des dépenses pour réaliser cette production, elles vendent une bouteille entre 200 FCFA et 250 FCFA, ce qui leur permet de subvenir à certains besoins de leur ménage.

La pomme, qui jadis était peu valorisée, permet à la femme rurale béninoise d'obtenir un revenu. En plus, le fait que la pomme de noix de cajou est un produit qui est ramassé sans contrepartie monétaire et dont le coût est seulement représenté en terme de temps de travail passé dans la plantation d'anacardier pour le ramassage constitue un avantage pour les transformatrices.

La transformation de l'anacarde est une activité qui est essentiellement menée par les femmes. Ces dernières occupent une place importante dans la création de valeur ajoutée car elles sont soit transformatrices artisanales, soit employées dans les unités de transformation comme ouvrières. Dans les unités de transformation industrielles au Bénin plus de 90 % du personnel est composé de femmes qui sont employées aux postes de décorticage, de dépelliculage, de triage et d'emballage. Ces femmes sont rémunérées à la tâche selon leur rendement.

Depuis 2016, la transformation industrielle s'est faite au Bénin essentiellement à partir de FLUDOR située à environ 120 km au Nord de Cotonou dans la commune de Zogbodomey, arrondissement de Cana. La branche cajou de Fludor Bénin SA a une capacité de transformation d'environ 13 000 tonnes par an avec une main-d'œuvre essentiellement féminine (plus de 1 000 emplois).

L'arrêt de fonctionnement des activités de Fludor SA à la fin 2020, au-delà d'une situation personnelle pour l'usine, est un phénomène social qui a mis en évidence les impacts de ce type d'activité sur le développement rural et des femmes en particulier. De ce fait, il s'est avéré intéressant de mesurer les retombées socio-économiques de l'arrêt de fonctionnement de l'usine Fludor sur les femmes qui y travaillaient en vue de mieux apprécier les effets indirects de la transformation de l'anacarde sur l'économie locale.

Une enquête spécifique a été conduite dans la zone d'influence de l'usine FLUDOR sur l'emploi des femmes a été conduite dans le cadre de cette étude afin de déterminer les tendances liées aux conditions de vie de ces ouvrières qui avaient trouvé un travail rémunéré auprès de la société FLUDOR SA. La méthodologie suivie et les principaux résultats de la collecte des données figurent en annexe 9.

Bien qu'il subsiste des contraintes importantes pouvant bloquer l'évolution de la femme rurale béninoise, celles-ci ont pu évoquer certaines opportunités tirées de leur travail le long de la chaîne de valeur anacarde surtout en ce qui concerne le travail lié à la transformation, à savoir :

- Acquérir une certaine autonomie financière et subvenir à certains besoins primaires du ménage ;
- Bénéficier de certaines formations en rapport avec le travail réalisé, la transformation ;
- Bénéficier de la relation sociale et développer l'esprit d'épargne ;
- Augmentation du niveau de revenu par rapport à d'autres activités génératrices de revenu et amélioration de leurs conditions de vie.

## **7. L'amélioration du revenu des producteurs**

La production d'anacarde au Bénin est réalisée par environ 200 000 planteurs qui exploitent essentiellement des vergers à titre individuel sur des superficies en extension. En dépit de l'importance croissante de la noix de cajou dans l'économie béninoise, les planteurs d'anacardiens vivent généralement sous le seuil de pauvreté et leur possibilité d'accès au financement pour améliorer leurs outils de production est quasiment inexistante.

Il convient de rappeler également que suite aux crises cotonnières et dans le cadre de la diversification de la production agricole et des sources de revenu des ruraux, l'anacarde est reconnu comme une alternative intéressante au coton et fait partie des filières porteuses à haute valeur ajoutée qui offrent des possibilités de revenus rémunérateurs aux producteurs. Il convient toutefois de constater que malgré le boom de l'anacarde, l'ambition d'améliorer les revenus et les conditions de vie des producteurs demeure un défi à surmonter malgré les efforts réalisés par les autorités béninoises. La noix de cajou est un produit d'exportation qui procure aux exploitants des vergers d'anacarde un revenu que l'on peut raisonnablement estimer pour la dernière campagne entre 45 000 FCFA et 120 000 FCFA par hectare selon nos estimations.

La production menée globalement de manière extensive offre au producteur une source de liquidité facilement disponible qui, au vu de la faible pression phytosanitaire sur le verger béninois, présente un risque économique de l'activité relativement faible pour le producteur.

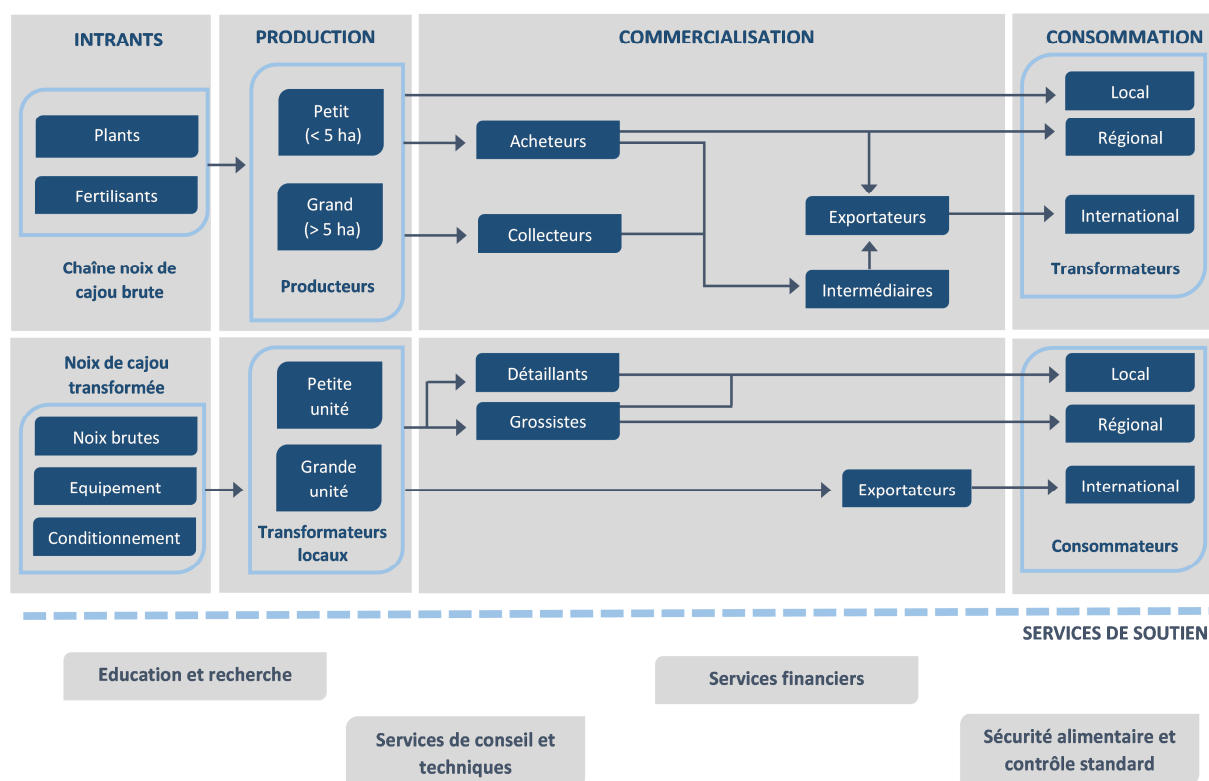
Les revenus tirés des plantations limitent les possibilités du planteur à investir dans son exploitation et à acquérir des intrants. Cela entraîne les producteurs dans un cercle vicieux où le déficit d'investissement favorise les plantations à faible rendement donc générant peu de revenus. Le problème de productivité des plantations (rendement moyen de 300 kg/ha de noix) est encore accentué par les mauvaises pratiques agricoles adoptées par les producteurs en l'absence d'un dispositif d'encadrement opérationnel sur le terrain.

L'accès au crédit pour la plantation est difficile vu que les arbres entrent en production après 2 ou 3 années (au mieux), alors que la majorité des prêts sont des crédits de campagne. La faible bancarisation des planteurs est un facteur fréquemment cité de paupérisation et de précarité. Dans ce domaine, le développement de mécanismes de financement innovant avec le secteur privé pour favoriser une plus grande inclusion financière tarde à se mettre en place en milieu rural.

A chaque campagne, le gouvernement fixe un prix plancher pour la noix de cajou aux producteurs qui correspond à un prix indicatif bord champ. Il est convenu que ce prix est purement indicatif et pas nécessairement respecté par les acheteurs. Dans certains cas, les acheteurs consentent des avances aux planteurs. Ces préfinancements qui lient le producteur

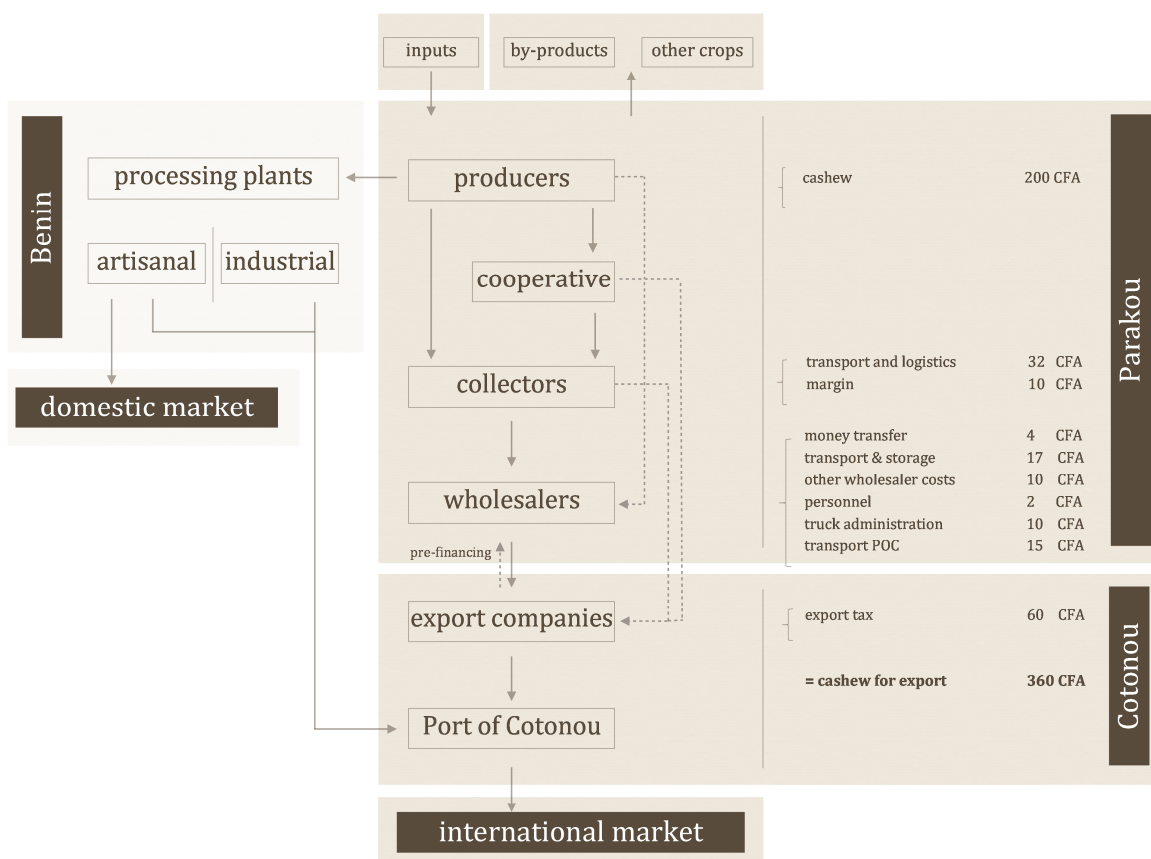
compliquent la vérification du respect du prix minimum puisque les besoins de liquidités du planteur ont été rencontrés parfois dès les mois d'août et septembre. On observe également au Bénin une forte variation relative des prix en cours de campagne et d'une année sur l'autre. Cela relève essentiellement de stratégies commerciales des acheteurs indiens qui ne sont pas simples à décrypter et qui s'opèrent à une échelle globale mais aussi régionale (de ce point de vue les taxes à l'exportation différentes par exemple entre le Bénin et la Côte d'Ivoire premier exportateur mondial de noix brutes sont un élément pris en compte).

Un élément important à considérer est lié à la part de la valeur ajoutée générée par la filière qui revient au producteur.



La figure ci-après propose un graphe de la chaîne de valeur tel qu'observé au Bénin.

Lors de la mission de terrain, il a été possible de reconstituer les marges observées par les agents en amont de la production afin d'estimer la part qui revient aux planteurs. On obtient par kg de noix brutes pour l'export:



Sur base de ce calcul, on estime que le producteur reçoit 55% de la valeur générée ce qui représente une part appréciable comparativement à d'autres filières ou à d'autres pays.

## 8. La mise en place d'une interprofession forte

Une interprofession est d'abord un lieu de dialogue entre des familles d'acteurs. Garantir la représentativité des principaux corps professionnels œuvrant dans la filière pour structurer le partenariat entre l'Etat et les professionnels pour une gestion concertée est un challenge à relever en permanence. Dans le cas de l'anacarde, il convient de constater en premier lieu que cette structure faîtière est relativement jeune et encore fragile.

L'idée de la création de l'IFA émane de l'organisation des producteurs, la FENAPAB, depuis 2007 conformément au plan stratégique de relance du secteur agricole (PSRSA). Mais il a fallu l'élaboration du document de projet d'appui à la diversification agricole (PADA) en 2010, pour la prise en compte de ce besoin de création d'une interprofession. Par ailleurs, en prélude à la création de l'interprofession, une plateforme de dialogue public-privé des acteurs de la filière a été mise en place en 2012 avec l'appui et le parrainage de la GIZ pour faciliter et consolider le dialogue constructif entre les familles d'acteurs d'une part et avec les autorités d'autre part. On soulignera également que Délégation de l'Union européenne soutient la mise en place au Bénin d'interprofessions basées sur un modèle privé.

La question délicate de savoir sur quel modèle il faut orienter l'interprofession ne semble toujours pas tranchée : doit-on en faire une structure totalement privée comme c'est le cas au Ghana ou suivre l'exemple du dispositif ivoirien où l'Etat reste très impliqué ?

Il convient aussi de constater que l'IFA est une faîtière composée de la réunion de 4 familles d'acteurs qui désignent des délégués dont certains sont des passionnés et d'autres des opportunistes. Exportateurs, négociants-acheteurs et transformateurs sont plutôt bien organisés au sein d'un nombre limité de groupements pour certains historiques pour mieux défendre les intérêts des acteurs nationaux. La représentativité des producteurs reste quant à elle plus problématique selon nous. Ils disposent d'un nombre relativement réduit de représentants au Conseil d'Administration de l'IFA et il est difficile de statuer sur leur légitimité. Le recensement agricole ne permet pas de disposer d'une base fiable permettant d'identifier les producteurs et à partir de celle-ci d'élaborer un processus électoral permettant de constituer un collège ou famille d'acteurs représentatif. La désorganisation du mouvement coopératif que l'on peut observer au Bénin n'est pas non plus un élément favorable pour soutenir l'organisation des producteurs d'anacarde.

Lors des échanges que nous avons pu avoir sur le terrain, il est apparu que l'IFA était en quelque sorte à la croisée des chemins pour plusieurs raisons. L'interprofession qui est relativement jeune doit maintenant trouver sa place au départ de textes légaux que le Gouvernement devra approuver dans un cadre plus global. La question du modèle d'interprofession devra être tranchée : va-t-on s'orienter vers une institution privée comme

mise en place au Ghana ou sur un modèle piloté par le public à l'instar de ce qui est observé en Côte d'Ivoire ? Dans le même temps, l'Interprofession est attendue dans l'actualisation du plan de développement stratégique qui est arrivé à échéance.

Enfin, la question du financement de la structure reste ouverte. Jusqu'ici, la mise en place de l'Interprofession s'est opérée au travers de différents projets financés par différents bailleurs.

Toutes ces considérations ont eu pour résultante que la structure mise en place reste fragile et qu'elle a encore besoin de ressources et d'être accompagnée. Le personnel technique affecté à l'IFA est réduit et très sollicité. Le point positif selon nous reste que les coûts de cette structure ont été limités avec une efficacité optimale. Il faut toutefois noter le prélèvement opéré à l'export de 60 FCFA par kilo de noix brute à l'exportation. L'IFA fait pression pour pouvoir bénéficier d'une part de ce montant afin d'assurer son fonctionnement. Jusqu'ici, aucune décision n'a encore été prise à notre connaissance sur cette forme de ristourne. Selon nous, il serait utile pour alimenter la discussion de pouvoir établir clairement les coûts actuels annuels de fonctionnement de l'IFA mais aussi ceux de l'ATDA 4 directement en lien avec la filière anacarde. On pourrait aussi élargir le calcul à l'INRAB. Cela permettrait de quantifier le coût actuel des appuis directs à la chaîne de valeur et de voir dans quelle mesure le prélèvement réalisé couvre ou non ces dépenses. Il va de soi qu'il s'agit d'un premier calcul qui ne prend pas en considération les besoins nouveaux pour le renforcement des appuis à l'anacarde au Bénin.



## 9. Points forts de la coopération belge

La Belgique est active dans la commercialisation de la noix de cajou béninoise à travers (1) un projet ciblé de l'entreprise de distribution Colruyt et (2) un partenariat avec le Port d'Anvers. Ces collaborations sont présentées dans les paragraphes qui suivent.

Colruyt s'est impliqué dans différents projets de commercialisation dans les pays en développement qui poursuivent l'objectif de procurer un meilleur accès au marché pour les producteurs agricoles, d'améliorer la qualité et la durabilité des produits et in fine d'améliorer les conditions de vie des populations concernées. Certains projets sont clôturés ou en cours de réalisation dans de nombreux pays comme l'asperge au Pérou (projet achevé), le café au Burundi (en cours) et le chocolat au Nicaragua (en cours). Ces projets sont pilotés par la fondation Colibri comme expliqué dans le rapport d'activités 2020 du groupe Colruyt.

Au Bénin, le premier projet commercial initié a concerné le riz en collaboration avec Rikolto et est aujourd'hui abouti. Le deuxième qui est en cours s'intéresse à la noix de cajou. Le fruit de l'anacarde représente les meilleures ventes pour les fruits secs de Colruyt. Ce projet a démarré ses activités en 2019 et implique de nombreux partenaires : Enabel, Besana, Afokantan Benin et l'URCPA-AD, une union de coopératives agricoles. Colruyt achète environ 3 000 tonnes d'amandes et les vend sous le label « Boni Selection ». Colruyt réinjecte une partie de la valeur ajoutée dans l'économie locale béninoise et dans la sécurité alimentaire. Les revenus dégagés par la transformation locale créent des emplois ruraux au Bénin avec une diversification de la transformation principalement réalisée en Asie.

Des défis sont encore à relever avec ce projet de chaîne de valeur en terme de partenariat commercial, de fixation de prix « justes » et de renforcement des capacités. Des améliorations pour stabiliser les relations sont des facteurs-clé. Pour Colruyt, il faut viser le long terme et les partenariats locaux. Le nombre élevé de coopératives sur le terrain dans la filière cajou au Bénin complique la fixation des prix.

Colruyt étudie un mécanisme susceptible de garantir un prix socialement acceptable pour le planteur avec un revenu minimum correct (estimé à 325 FCFA selon une étude d'ENABEL). Le prix est aussi fonction de la qualité de la noix avec une référence au KOR (Kernel Outturn Ratio). Par ailleurs, Colruyt pense qu'il convient d'investir dans l'éducation au niveau local afin de viser le long terme. Il reste des obstacles à surmonter au niveau de cette filière qui n'a pas véritablement de perspectives sur le long terme pour un partenariat entre les producteurs et les autres acteurs.

Compte tenu des défis mentionnés ci-dessus, la priorité est désormais de consolider l'approvisionnement, en mettant l'accent sur la formation des agriculteurs, la négociation de prix équitables et l'établissement de partenariats à long terme. En ce qui concerne les objectifs futurs, Colruyt a exprimé son intérêt à acheter les noix de cajou biologiques Boni Selection

Bio du projet de chaîne au Bénin (rapport 2020 du projet de chaîne du groupe Colruyt). Cependant, l'obtention d'une certification biologique nécessite une transparence au sein de la chaîne de valeur, qui fait actuellement défaut au Bénin. Le "bio" dans la chaîne de valeur de la noix de cajou est actuellement considéré comme un marché de niche avec seulement quelques agriculteurs certifiés. L'accent étant mis de plus en plus sur les grandes plantations et les gains de productivité, le passage aux noix " bio " n'est pas évidente au Bénin à l'heure actuelle.

À côté de Colruyt en tant que partenaire de commercialisation dans la chaîne de valeur de la noix de cajou béninoise, le Port d'Anvers (PoA) est actuellement présent au Bénin pour développer les activités portuaires dans le port de Cotonou. Depuis mai 2018, le PoA dispose de l'autorité portuaire officielle à Cotonou. Cette mission durera 9 ans (3 fois 3 ans) et implique une rénovation totale des infrastructures, le développement et l'amélioration des activités d'administration et de gestion. Par exemple, ils réduisent le temps de rotation des camions pour éviter les grandes congestions, en passant d'une moyenne de 16 heures dans le port à un maximum de 4 heures. Avec les autorités locales du Bénin et d'Enabel, le PdA veut renforcer la compétitivité du port et améliorer l'esprit d'entreprise. Dans le port de Cotonou, une grande quantité de noix de cajou brutes, pour la plupart non transformées, quitte le Bénin en direction du marché international. Après le coton, la noix de cajou est considérée comme le deuxième produit agricole d'exportation du Bénin. Les chiffres des exportations de noix de cajou sont fournis à l'annexe 10. La plupart des noix de cajou sont exportées brutes vers l'Inde et le Vietnam.

## 10. Conclusion et recommandations

L'objectif de cette étude est d'analyser la chaîne de valeur de l'anacarde au Bénin, à travers le cadre institutionnel, le mécanisme des prix pratiqués et les goulots d'étranglement au niveau de chaque maillon, afin d'alimenter la réflexion dans le cadre du dialogue politique. Le but final visé est d'identifier et d'évaluer les options stratégiques, les options politiques et les options techniques qui peuvent être mises en place afin d'améliorer la compétitivité de la production de l'anacarde mais aussi de déterminer le rôle de l'Etat et du secteur privé dans la mise en œuvre de la stratégie proposée.

Une analyse de l'architecture institutionnelle a été effectuée dans l'optique de s'assurer que le dispositif légal et réglementaire facilite une gestion efficace de la chaîne de valeur anacarde au Bénin. Il en ressort que, **la mise en place des PDA et la création de l'IFA-B** ont été les principaux acquis, comparés aux importants dysfonctionnements constatés, notamment pour assurer la cohérence des activités. Il faut admettre en premier lieu que l'IFA-B est relativement jeune et encore fragile. Les ambitions des réformes n'ont pas pu toutes être atteintes compte tenu de plusieurs limitations. Plusieurs textes nécessitent d'être précisés pour assurer un fonctionnement idoine de la filière. Parmi les principaux textes figurent ceux qui régissent l'IFA-B. La réglementation du fonctionnement global de la filière anacarde au Bénin reste à être adoptée. Le seul texte adopté et relatif spécifiquement à la filière anacarde est la loi n° 2016-33 du 26 décembre 2016 portant loi de finances gestion 2017, dans laquelle il y a l'instauration d'une taxe de 60 FCFA/kg sur les noix brutes exportées. Il est à noter que l'absence de cadre réglementaire voté et promulgué spécifique à la filière anacarde entretient un certain vide juridique et laisse le champ à des interprétations en tous sens qui nuisent au bon fonctionnement de cette chaîne de valeur. Ce caractère hautement informel de la filière anacarde contraste fort avec la filière coton, au caractère nettement plus formel mais qui s'est structurée sur plusieurs décennies et au prix nombreux conflits et défis à résoudre. Cette situation de pilotage induit plusieurs dysfonctionnements. Entre autres, il y a l'exercice de plusieurs activités par une même personne, les conflits de responsabilités liés à l'exploitation tout azimut de la loi associative de 1901 qui confère sans distinction, des rôles à différents acteurs sans liens systématiques avec les besoins ou exigences que requiert le développement de la filière, l'absence d'une directive précise clarifiant les limites d'exercice des professions d'acheteurs, d'exportateurs de noix cajou, de transformateurs, etc. Il a également été relevé l'inexistence d'un mécanisme durable de financement des fonctions critiques de la filière dont l'encadrement des producteurs. Sur le plan des réformes foncières, depuis trente ans, l'Etat béninois a élaboré et mis en place diverses réformes dont la succession a parfois manqué de cohérence et de pertinence. Sur ce plan, les principaux problèmes identifiés sont : (1) les modifications successives de loi ne laissent pas assez de temps à la population pour assimiler

les réformes et à l'administration pour mener une évaluation rigoureuse et (2) les implications économiques de la loi foncière elle-même, au regard du comportement individuel et du processus de l'attribution foncière. En ce qui concerne l'accès à la terre pour la plantation de l'anacarde, les dispositions de la loi portant code foncier et domanial en République du Bénin donnent des ouvertures devant favoriser l'extension des plantations.

Il est observé que certains opérateurs internationaux traditionnellement attachés à l'exportation ont aujourd'hui investi indirectement les maillons plus en amont de la chaîne de valeur, afin de renforcer à terme leur position dominante ainsi que leur capacité à contrôler le marché et à influencer les règles. L'existence de programmes de certification appelle également à la définition d'un cadre réglementaire plus complet pour couvrir tous les sujets liés à la certification et prévenir toute désorganisation de la commercialisation intérieure compte tenu de la situation « d'exclusivité de fait » en approvisionnement de produits certifiés dont bénéficient les initiateurs de ces programmes.

Il faut noter que le Bénin ne dispose pas d'un inventaire complet et rigoureux des planteurs d'anacarde à la date du présent rapport. D'un point de vue de la concentration des activités de la chaîne de valeur aux mains d'un nombre limité d'opérateurs souvent connectés à des multinationales, l'analyse plaide pour que les grandes entreprises soient associées aux objectifs des réformes à mettre en œuvre et soient intégrées dans les orientations politiques que le gouvernement souhaite donner à la filière. Par ailleurs, les moyens financiers et technologiques de ces entreprises représentent une opportunité pour le soutien au développement de la chaîne de valeur anacarde au Bénin, compte tenu des investissements consentis et à consentir.

De l'analyse de la gouvernance de la filière, il est relevé que le Bénin dispose d'un document de programme national de développement de la filière anacarde (PNDF-Anacarde) qui s'insère dans le volet agricole du PAG (2016-2021). Dans le même temps, le Gouvernement a adopté une nouvelle approche de développement agricole qui repose sur la promotion des PDA. Il est donc judicieux de s'interroger sur le pilotage stratégique de la filière sur la base des actions qui sont prévues en termes de cohésion et de convergence. Par ailleurs, il est constaté que le pilotage de la politique agricole nationale se réfère à l'approche filière ou sectorielle, ce qui est un avantage pour définir des actions opérationnelles cohérentes mais qui comporte des limites. Il est donc important de dépasser le cadre strict de l'approche sectorielle, afin d'intégrer une vue d'ensemble des questions qui se posent aux producteurs. Pour assurer le pilotage harmonieux de la politique agricole, il convient d'organiser un cadre d'échange formel et régulier entre toutes les parties prenantes dans le but de partager les informations sur l'ensemble des activités de la filière de manière à pouvoir anticiper et garantir des stratégies pleinement intégrées. Ces rencontres, pour être efficaces, devraient être supportées par un système de suivi-évaluation. Un autre point important tient dans le renforcement du dispositif de contrôle de l'IFA-B (le conseil de surveillance). Le dispositif de

contrôle doit reposer sur l'existence de procédures internes qui permettent d'encadrer et contrôler les activités. Pour garantir la transparence de la filière et maintenir la confiance, il importe d'adopter une communication régulière à travers la publication de rapports d'activités annuels de l'IFA-B et des différentes parties prenantes, afin d'avoir une meilleure visibilité sur la stratégie suivie à moyen et long terme.

Par rapport aux défis des exigences de la responsabilité environnementale, la filière semblait relativement peu exposée sur ce plan, vu le peu de recours aux engrais chimiques et aux produits phytosanitaires. Il convient toutefois d'être attentif à l'avenir au recours au désherbage chimique des plantations. Il convient également de signaler que pour répondre en matière de gestion aux exigences de la durabilité, le partenariat public-privé doit être recherché afin de définir et piloter les actions à mettre en œuvre et ce de façon concertée avec tous les acteurs. Il faut veiller à favoriser l'émergence d'un engagement conjoint des acteurs de la filière pour le développement durable. A côté des enjeux liés à la production, la gestion optimale de la commercialisation intérieure et la maîtrise des risques liés à la commercialisation extérieure constituent un axe majeur ayant un impact sur la pérennité de la filière. Pour la plupart des observateurs, la mise en place du barème qui sur un plan théorique semble louable est malheureusement peu efficace sur le terrain. Il serait plus correct d'évoquer un prix d'orientation en début de campagne qui est plus un élément d'information pour le producteur que d'un prix plancher rarement observé. Le développement de la transformation constitue une étape nécessaire pour générer des revenus à l'échelle nationale.

Il convient de rappeler que les disparités entre les hommes et les femmes persistent en matière d'accès aux facteurs de production et aux services sociaux de base, malgré l'existence d'une Politique Nationale de Promotion de la Femme opérationnalisée à travers un Plan d'Actions Multisectoriel. Pour inverser les tendances d'inégalité persistantes sur les questions du genre, des actions sont préconisées pour améliorer l'accès des femmes aux ressources dont la terre et pour le renforcement des capacités d'action des femmes rurales. Des actions de sensibilisation et de développement des capacités de veille sur les droits des femmes sont à mener en vue de promouvoir leur autonomisation et la promotion de l'égalité entre les sexes dans les chaînes de valeur de l'anacarde. La transformation de l'anacarde est une activité qui est essentiellement menée par les femmes. Ces dernières occupent une place importante dans la création de valeur ajoutée car elles sont soit transformatrices artisanales, soit employées dans les unités de transformation comme ouvrières. La transformation permet à ces femmes d'obtenir un revenu.

En dépit de l'importance croissante de la noix de cajou dans l'économie béninoise, les planteurs d'anacardiens vivent généralement sous le seuil de pauvreté et leur possibilité d'accès au financement pour améliorer leurs outils de production est quasiment inexistante. Les revenus tirés des plantations limitent les possibilités du planteur à investir dans son exploitation et à acquérir des intrants. Le problème de productivité des plantations est encore accentué par les mauvaises pratiques agricoles adoptées par les producteurs en l'absence d'un dispositif d'encadrement opérationnel sur le terrain. Les marges observées par les agents en amont de la production ont été reconstituées afin d'estimer la part qui revient aux planteurs. Sur base de ce calcul, il est estimé que le producteur reçoit 55% de la valeur générée, ce qui représente une part appréciable comparativement à d'autres filières ou pays.

La représentativité des producteurs au sein de l'IFA-B reste quant à elle encore assez faible. Ils disposent d'un nombre relativement réduit de représentants au Conseil d'Administration de l'IFA-B et il est difficile de statuer sur leur légitimité. Par ailleurs, la question délicate de savoir sur quel modèle il faut orienter l'IFA-B ne semble toujours pas tranchée : doit-on en faire une structure totalement privée ou suivre établir un dispositif où l'Etat reste très impliqué ? La question du financement de l'IFA-B reste ouverte. Jusqu'ici, la mise en place de l'Interprofession s'est opérée au travers de différents projets financés par différents bailleurs. Il serait utile d'établir clairement les coûts actuels annuels de fonctionnement de l'IFA-B mais aussi ceux de l'ATDA 4 directement en lien avec la filière anacarde. Le calcul pourrait aussi être élargi à l'INRAB. Cela permettrait de quantifier le coût actuel des appuis directs à la chaîne de valeur et de voir dans quelle mesure le prélèvement réalisé couvre ou non ces dépenses.

La Belgique est active dans la commercialisation de la noix de cajou béninoise à travers (1) un projet ciblé de l'entreprise de distribution Colruyt et (2) un partenariat avec le Port d'Anvers (PoA). Ce projet implique de nombreux partenaires : Enabel, Besana, Afokantan Bénin et l'URCPA-AD. Colruyt achète les amandes et les vend sous le label « Boni Selection ». Il réinjecte une partie de la valeur ajoutée dans l'économie locale béninoise et dans la sécurité alimentaire. Des défis sont encore à relever avec ce projet en termes de partenariat commercial, de fixation de prix « justes » et de renforcement des capacités. Pour Colruyt, il faut viser le long terme et les partenariats locaux. Le nombre élevé de coopératives sur le terrain dans la filière cajou au Bénin complique la fixation des prix. Colruyt étudie un mécanisme susceptible de garantir un prix socialement acceptable pour le planteur avec un revenu minimum correct. Par ailleurs, Colruyt pense qu'il convient d'investir dans l'éducation au niveau local afin de viser le long terme. La priorité est désormais de consolider l'approvisionnement, en mettant l'accent sur la formation des agriculteurs, la négociation de prix équitables et l'établissement de partenariats à long terme. Colruyt a pour objectif d'acheter les noix de cajou biologiques « Boni Selection Bio » du projet de chaîne au Bénin. Cependant, l'obtention d'une certification biologique nécessite une transparence au sein de la

chaîne de valeur, qui fait actuellement défaut au Bénin. Le "bio" dans la chaîne de valeur de la noix de cajou est actuellement considéré comme un marché de niche avec seulement quelques agriculteurs certifiés. Le PoA est actuellement présent au Bénin pour développer les activités portuaires dans le port de Cotonou. Avec les autorités locales du Bénin et d'Enabel, le PoA veut renforcer la compétitivité du port de Cotonou et améliorer l'esprit d'entreprise. Il faut noter qu'après le coton, la noix de cajou est considérée comme le deuxième produit agricole d'exportation du Bénin. La plupart des noix de cajou sont exportées brutes vers l'Inde et le Vietnam.

## **ANNEXE 1**

**Terms of reference Short-term policy-supporting research**



## Terms of reference Short-term policy-supporting research

### An institutional analysis of the cashew value chain in Benin

#### 1. CONTEXT

Benin, known as one of the most politically stable West African countries and experiencing strong economic growth over the last two years, so far did not manage to translate these assets into strong per capita growth and broad based development. A country-wide assessment conducted by the new government installed in 2016 showed that Benin's assets are under-developed, leaving Benin's economic development behind its potential.

The government of President Talon 's ambition is to tackle these challenges with **the Programme d'Action du Gouvernement** (PAG or Government's Action Program) for 2016-2021. The PAG outlines the government's ambitious development strategy in 3 pillars: (1) Consolidating democracy, rule of law and good governance, (2) Initiating structural economic change and (3) Improving living environment for the people. Parallel to the PAG, the government of Benin defined its National Development Plan (PND), being slightly broader with a horizon towards 2025 but coherent with the PAG.

Boosting the **agricultural sector is at the heart of the economic development agenda in the 2nd pillar of the PAG**. As a high value-added sector, agriculture has the potential to be an important driver of economic development, providing employment and generating income. Currently, agriculture employs around 70% of Benin's workforce and contributes approximately 23% of its GDP. However, agricultural productivity remains low. The sector is also responsible for 75% of Benin's export income and 15% of the Government's revenue, yet it remains underdeveloped. Only 17% of the country's arable land is currently cultivated on an annual basis, and even these lands tend to produce yields considerably beneath their significant potential. The government aims at restructuring the sector by creating seven regional poles for agricultural development and focusing on a number of crops with high potential added-value, notably cotton, cashew nuts, and pineapples. Especially, the government aims at improving the supply of these crops but also at modernizing Benin's processing industry by investing in agricultural mechanization, improved water control, technological innovations, and mobilizing resources.

Aligned to both PAG and PND is the **Belgian governmental development cooperation program with Benin** (2019-2023), concentrating on the Agriculture and Health sectors and on Port activities, as well as supporting reforms of the *Police Républicaine*; meanwhile focusing on the following cross cutting themes and principles: (i) decent work, (ii) a rights based approach and (iii) inclusiveness and sustainability. In the agriculture sector, Belgium cooperation focuses on two of the three promising value chains indicated above. First, it aims at the development of the pineapple value chain. Second, the Belgian cooperation seeks to strengthen the cashew value chain as part of the former cooperation program that is being supported in a consolidation phase with activities enhancing production quality for transformation and marketing.

## **2. PROBLEM DEFINITION**

The development challenges identified by the PAG may hide other, deeper constraints. Developing the agricultural sector will not only depend on massive investments, mechanization, rural roads and professional training. There are also important institutional hurdles, especially land rights and the complex issue of marketing and price setting.

When designing policy plans and interventions, it is important to analyze to what extent those institutional issues will influence the expected results and to draw solutions for institutional reforms. Indeed, institutions and their underlying political and economic power relations can be pervasive, but are not immune for change. Inspired by the recent studies financed by DFID and aiming at developing an “institutional diagnostic” for Tanzania, Bangladesh, Mozambique and also Benin (see bibliographic resources), this ToR suggests to use this tool for analyzing the value chain targeted by Belgian development cooperation – starting with the cashew sector as the Belgian program reaches its consolidation phase and more in depth knowledge of marketing and pricing mechanisms is needed for addressing the marketing and export possibilities. Understanding these issues proves very important for the sustainability of the value chain and hence for its impact of the sector on economic development in Benin.

## **3. RESEARCH PURPOSE**

### **3.1. GENERAL OBJECTIVE**

The general objective of this research is to strengthen the knowledge base for policy dialogue and financing decisions by analyzing the institutional context of the different components of the cashew value chain, and this with the capacity to informing the Belgian development cooperation to improve policy dialogue and better targeting its interventions.

### **3.2. SPECIFIC OBJECTIVES**

- What are the development challenges facing the cashew value chain in Benin in a context of a globalized world?
- Who are the relevant actors and what are the formal and informal rules and relations between them, impacting the development of the cashew value chain?
- What are past and recent policy decisions influencing the value chain?
- What are the stakes and challenges for external donors supporting producers and transformation initiatives?

More specifically, the research should:

- (1) Collect and analyze data on the role and weight of the key actors in the cashew value chain: producers, farmers organizations, processing industries, intermediaries, merchants, public administration, and the donors
- (2) Document the possible strategic policy measures in this specific value chain

#### **4. EXPECTED RESULTS**

- (1) The production potential and processing industry actors are mapped; in relation to the international market
- (2) The relative roles of domestic versus global factors are understood;
- (3) Past and current policy measures and their effects on Benin's economic development are assessed;
- (4) Strategies and initiatives of the different stakeholders involved are explored and documented;
- (5) Appropriate policy reform recommendations are formulated.

#### **5. SUGGESTED METHODOLOGY, ORGANISATION, UNIVERSITY INVOLVED**

It is suggested that the research encompasses:

- A descriptive analysis of the economic, social, and political context based on a desk study of relevant documents, governmental and donor strategies and development plans, existing studies, analyses and statistics;
- A field visit enabling consultations and in depth interviews with involved actors in Benin;
- Analysis of the data and writing of the report with strategic recommendations

#### **6. STAKEHOLDERS TO BE INVOLVED :**

- Public authorities : Ministry of Agriculture, of Economy & Finance; of Industry & Trade and related official services at national and decentralized level
- Private sector companies in the cashew value chain
- Actors operationally involved in the cashew value chain: producers , transformers and marketers (local farmers groups, intermediaries, merchants , ...)
- Belgian governmental cooperation (Embassy and ENABEL) and Belgian NGOs involved (Wereldsolidariteit/Solidarité Mondiale, Louvain Coopération, Rikolto, ...)
- Other donor representations involved in the sector (Worldbank , African Development Bank, ....)
- Other relevant actors (e.g. Technoserve being active in Benin since 2009, in particular in the Cashew sector, via several partnerships and initiatives like BeninCaju, CajuLab and others )

#### **7. USE OF THE RESEARCH**

Based on the expected results, the research will be used to

- (1) underpinning informed decisions regarding Belgian development cooperation financing and inspiring recommendations for the policy dialogue in agriculture, more specifically in the cashew value chain;
- (2) enable the government of Benin to make informed decisions on developing the cashew production, transformation and marketing
- (3) help Beninese and Belgian investors and enterprises to better design and target their investments
- (4) further academic cooperation between Beninese and Belgian universities in this field

**ANNEXE : SUGGESTED RESSOURCES** (not exhaustive)

- Oxford: <https://edi.opml.co.uk/research/benin-institutional-diagnostic/>
- PAG, PND, PC2D : development strategies of the GoBj
- INSAE - Institut National de Statistiques (MinPlan&Dév) Benin
- Worldbank data on Benin
- Bénin, Présidence de la République (2016), Programme d'Action du Gouvernement 2016-2021

## **ANNEXE 2**

### **Liste des personnes ressources**

<b>Prénom, Nom</b>	<b>Structure</b>	<b>Fonction</b>
Edouard Assogba	IFA	Président
Elphège Tchibozo	IFA	Secrétaire administratif
Fidèle Agbohoui	IFA	Secrétaire permanent
Pierre Vissoh	FSA	Vice-Doyen Ecole d'Economie de Socio-Anthropologie et Communication pour
Kouami N'DJOLOSSE	CRA-Centre	Chef Programme de recherche anacarde
Mélanie Schellens	Ambassade de Belgique	
Annick Azandjeme	Ambassade de Belgique	
Marius Aïna	MAEP	Directeur de la programmation et de la prospective
Dossa Aguemon	MAEP	Directeur de cabinet
Raoul AKIO	FLUDOR Bénin SA	Chef Production
Ramesh Reddy	FLUDOR Bénin SA	Directeur d'usine
Emmanuel Sambiéni	Université de Parakou	Enseignant-chercheur
Jacques Biaou	Université de Parakou	Personne responsable des marchés publics
Antoine Houngbédji	ATDA4	Adjoint au chef Programme Anacarde
Rachidatou BARKEY BADOU	ATDA4	Chef Cellule Communale de N'Dali
Rissicath MDJABOUTOU	ATDA4	Chef Cellule Communale de Tchaourou
Kémal MAMADOU TRAORE	DEDRAS ONG	Conseiller Agricole pour le projet Bénin-Caju
Alidou SANNI AMANDOU	URPA/FENAPAB	Technicien Anacarde Biologique
Honorat SEHOU	ATDA4	Technicien Spécialisé Anacarde, Cellule Communale de N'Dali
Djibril ALASSANE	UCCPA/FENAPAB	Président
Bruno BOUKO	CVPA/OUENOU	Secrétaire
Alarou BAWA	Membre CVPA	Producteur
Odette SINAGNISSEROU	Groupement SE-SURU de Tamarou (commune de N'Dali)	Secrétaire
. Akua KOUAGOU	Groupement SE-SURU de Tamarou (commune de N'Dali)	Membre
Kobo Biba SAKA	-	Agricultrice à Tamarou (N'Dali)
Sahadatou K. ATTA	FENAPAB	Présidente
Martine HOUNSINO	FENAPAB	Secrétaire de Direction
Benjamin Kouazoundé	CRS (Catholic Relief Service)	Directeur de Production – BéninCajù

Affo Salim IBRAHIM	Entreprise Tropic ISA	Grossiste, Directeur Général de Tropic ISA, Secrétaire Général de la FENAPAT
Siaka KODJO	ATDA4	Directeur du Programme Anacarde
Emmanuel AWE ALABI	DEDRAS-ONG	Directeur de Projet
Ibouraïma BOUKARI	FENAPAT	Président
Issiakou MOUSSA	FENAPAB	Directeur Général
Christian-A. Muenkner	ProAgri/GIZ	Assistant Technique
Lydia GBEDAHI		Transformatrice artisanale, Directrice de OMEGA FOOD
Noel Yabi	FENAPAC Bénin	Président
Wilma Frouke BAAS	ENABEL	Responsable du programme agriculture
Désiré MADOHONAN	Eclosio ONG	PESoC - Promotion de l'entrepreneuriat des Jeunes et Soutien à la Production du Cajou
Toon Defoer		ICRA
Christophe Kinha		ICRA
Roland Riboux	Directeur Général	Fludor Bénin SA
Kristof VAN DEN BRANDEN	Directeur Commercial et du Marketing	Port Autonome de Cotonou

Participants à la séance de restitution du mercredi 3 mars 2021

<b>Prénom, Nom</b>	<b>Structure</b>	<b>Fonction</b>
Sylvestre FANDOHAN	MAEP	CTRAA/Cabinet
Marius AÏNA	MAEP	DPP
Yves Eric KOUKOU	MAEP	CEG/DPP
Gérard AGOGNON	MAEP	Assistant Directeur de Cabinet
Euloge PEDE	MAEP	PACOFIDE
Samuel AKPOVI	MAEP	PACOFIDE
Byll KPEROU GADO	MAEP	DEASS/DPP
Rémi TAMEGNNMAEP	MAEP	CGC/DPP
Sèna LEGBAGAH	MAEP	CGE/DPP

## **ANNEXE 3**

### **Short-Term Policy Supporting Research (PSR) 2020**



## Short-Term Policy Supporting Research (PSR) 2020

### Project proposal in response to the ToR 3 – Bénin

#### 1.1. Presentation of the research team

Information on the research team	
Lead researcher (Name, mail, function in your institution)	LEBAILLY Philippe, <a href="mailto:Philippe.lebailly@uliege.be">Philippe.lebailly@uliege.be</a> , full professor
Institution (Name, faculty, department and unit)	GxABT/ULg, laboratory of rural economics and development (UEDR)
Other researcher(s), involved (Name, mail, function)	VAN PASSEL, Steven, <a href="mailto:steven.vanpassel@uantwerpen.be">steven.vanpassel@uantwerpen.be</a> , full professor VAN SCHOUBROECK, Sophie, <a href="mailto:sophie.vanschoubroeck@uantwerpen.be">sophie.vanschoubroeck@uantwerpen.be</a> , PhD student
Institution (Name, faculty, department and unit)	University of Antwerp, Faculty of Business and Economics, Department of Engineering Management, Research group Environmental Economics
UEDR (GxABT/ULg)	BERTI, F, senior scientist AOUDJIA, Postdoc NEEMA CIZA, A., PhD Student

#### What is the relevant expertise and experience of the research team related to the Terms of Reference?

The research team is composed by researchers from three universities: University of Liège, University of Antwerp and University of Abomey-Calavi (Bénin). The Cvs of all experts are presented in appendix 1.

**Ph. Lebailly**, lead researcher, is head of the Department of Economics and Rural Development at Gembloux Agricultural University, GxABT/ULg (UEDR) since 1992 (Website: <http://www.gembloux.ulg.ac.be/eg/>). His academic career combines important research and project experience, especially in rural development. Since the beginning of the 1990ies, Prof. Lebailly takes part in various studies and evaluations in relation with rural development project and food security with good knowledge of the Belgian development cooperation (DGD).

Ph. Lebailly also supervised research groups (Benin, Burundi, Ivory Coast, Cameroon, Niger, DR Congo, Vietnam, Cambodia and Lao PDR) and PhD studies (see 8 PhD students from Benin in appendix 2) in relation with methodological tools for rural development and in relation with chain value analysis and sub-sector studies. He was coordinator of GRAP 3A (Groupe de Recherche en Appui à la Politique pour l'Alimentation et l'Agriculture en Afrique) funded by CUD (ARES) and DGD since 2009.

In Benin and ARES, UEDR participated as a partner in two PICs (formerly PRD): Contribution to the development of a teak sector from private forests in South Benin (2007-2011) and Development participatory rural in Benin: lessons from experiences (2010-2014).

As far as cashews are concerned, he led the diagnostic study and the national cashew strategy in Côte d'Ivoire (first African producer) as Chief of mission at the request of the European Union. He also organized an exchange mission between Côte d'Ivoire (FIRCA and private companies) and Vietnam (VINACASH), the main world processor and exporter of cashew nuts.

Recently, he led the VCA4D (Agrinatura) study on the banana value chain in Burundi.

UEDR wishes to mobilize 3 researchers (in addition to the lead researcher) within the framework of this study:

**F. Berti**, is senior researcher and specialist in cotton systems in Africa. He has in-depth knowledge and proven experience in agricultural value chains (crop and livestock): strategic policy design for their sustainable development; Monitoring-evaluation; Functional, institutional, socio-economic and environmental analysis. From 2007 to 2017, he worked as Cotton policy monitoring expert in the Management Unit of the EU-Africa Programme on cotton (COS-coton).

**A. Aoudji**, is postdoc researcher and professor at the Faculty of Agronomic Sciences at the University of Abomey-Calavi, Department of Economics, Socio-Anthropology and Communication for Rural Development. He has a good knowledge of value chain issue and approaches as well as the context of Benin. His doctorate research focused on the value chain analysis in the framework of an ARES funded project on smallholder teak plantation in Benin. Since 2011, he has used extensively the value chain approach in several studies, mainly for the Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) representation in Benin, but also for other stakeholders.

**A. Neema Ciza**, is doctoral student in rural economic and agricultural development and specialist in gender analysis. She is currently doing her PhD thesis on the theme of agricultural development and food security in the Great Lakes region (DRC, Burundi and Rwanda) with a focus on gender being integrated in the CIALCA (Consortium for improving Agricultural Livelihoods in Central Africa) PhD student group. She is a lecturer at the Evangelical University in Africa (UEA/DRC) and is in charge of teaching the part of the food security course devoted to gender.

University of Antwerp will be associated to each step of the study.

**S. Van Passel** is currently full Professor Environmental Economics at the University of Antwerp (Faculty of Business and Economics, Department of Engineering Management). As environmental, ecological and agricultural economist, he develops integrated assessments of environmental economic choices by sound scientific analysis to support decision makers and to reduce uncertainty. He is author of over 150 peer-reviewed publications in international journals and he has undertaken over 50 projects, a total of over € 8 million. In 2017, Steven won the research prize of the Faculty of Business and Economics of the University of Antwerp. In 2012 and 2018, he received a CRP fellowship 'Biological Resource Management for Sustainable Agriculture' from the OECD. His work focuses on Europe (policy and sector level, technologies) and on developing countries (including the supervision of PhD students from the South). Steven worked as partner in the EVAMAB project (<http://www.biodiv.be/evamab>) where one of the cases was the valuation of ecosystem services in Pendjari National Park in Benin.

**S. Van Schoubroeck**, is doctoral student in sustainability analysis of the biobased economy in collaboration with Hasselt University, University of Antwerp and VITO (the Flemish Institute for Technological research). She has experience in social, environmental and economic value chain analysis. Sophie will finish her PhD in 2020 and start as a postdoc in environmental economics at the University of Antwerp in December 2020.

The CVs of experts are in appendix 1.

Signature of the lead researcher



## **1.2. Plan of action and research methodology, including former experience with DGD / Belgian development cooperation**

Please explain how the research team will respond to the Terms of Reference. What are the objectives of the project? What is the research question? What is the link with current or previous research done? Is there experience in working with DGD or Belgian development cooperation? What methods will be applied? What (potential) results will be achieved?

## What products will be delivered? In which timeframe?

As cited in the ToRs, the general objective of the proposed study is to strengthen the knowledge base for policy dialogue and financing decisions by analysing the institutional context of the different components of the cashew value chain (VC) in Benin. To do this, the research team will proceed to the identification of the flows and of the agents at work in the existing productive system, analysis of the locations for decisions and collaboration amongst agents with specific attention on governance and based on DFID institutional methodology tool. To complete the four specific objectives requested in the ToRs, we propose to focus our analysis on the governance in the value chain and follow the different components of the following table:

COMPONENTS	TYPE OF INFORMATION	DELIVERABLES
<b>Marketing networks and distribution channels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production/supply area, agents involved, terms of trade, stock management</li> <li>• Changes in actors involved (in and out the network)</li> <li>• Information channels and flows on product availability, accessibility, collections and price</li> <li>• Competitors</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Flow diagram</li> <li>• Matrix and diagram of relationships and information flows</li> </ul>
<b>Stakeholders strategies</b> (particularly farmers' strategies)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relative importance of the value chain production in the overall economic activity of the agents</li> <li>• Internal decision making (Who?, How?, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Description</li> <li>• Relative value of the various farm products</li> <li>• Risk analysis matrix</li> </ul>
<b>Horizontal coordination</b> Between VC agents with the same function	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification of the agents involved in the VC, their specialization, and size differentiation</li> <li>• Associations of actors : function, number, volume of flows, internal relations and competition</li> <li>• Conditions for entry ("barriers")</li> <li>• Management of strategic functions (working capital, labor, stocks, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Matrix of actors' relationships</li> <li>• VC map</li> </ul>
<b>Vertical coordination</b> between VC agents in Demand-Supply relationship	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Market structures and competition</li> <li>• Supply chain: system nodes, bottlenecks, clusters, ...</li> <li>• Flows of information: origin, channels, content, organization, ...</li> <li>• "Contractual" terms: types of arrangement, conditions, nature of engagement, ...</li> <li>• Market supplies over time, seasonal variability, long run trend</li> <li>• Public support and regulatory service for the VC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Matrix and table of relations and structure</li> <li>• VC maps</li> </ul>
<b>Regulatory and policy framework</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Regulation (permits, authorizations, terms of use, ...)</li> <li>• Policies (credit, taxes, subsidies, tariffs, liberalization, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Critical areas</li> <li>• Policy recommendations</li> </ul>
<b>Governance systems of the VC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formal and informal rules (overall and at various VC stages)</li> <li>• Dominant coordination arrangements : market, modular, relational, captive or hierarchical</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Description and diagram</li> </ul>
<b>Gender Analysis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Women's access to land and resource management (income sharing in the household)</li> <li>• The implication of women in activities related to production, reproduction and their representation in associations (women's groups) and processing of agricultural products</li> <li>• The repartition of working time and the division of labor between women and men</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gender relations and social relations</li> <li>• Women's empowerment matrix</li> <li>• Mechanism for the promotion of gender equality</li> </ul>

### 1.3. Strategy for uptake and outreach

Please explain the strategy for uptake and outreach of the research team. How will the team ensure hands-on and user-friendly practical applications for DGD, as well as dissemination and use by third parties?

From the outset, the research team agreed to adopt a strategy that takes into account:

- the concern to have a concrete approach,
- the concern to have a participative approach,
- the role of DGD, Enabel and NGOs active in Benin and their views on how increases producers' decision-making power in cashew value chain.

The researchers recommend a **concrete approach** based on the concept of stakeholder participation in the study. The constitution of a multidisciplinary team of experts from 3 universities makes it possible to bring together high level specialists in the fields concerned. At all stages of the study, care was taken to implement the three characteristics below:

- An intervention in line with reality by taking into account the existing context and the priority given to the field.
- Work integrating the dynamics of changes affecting the agricultural sector in Benin both at national and local level. It was a question here of taking into account the characteristics of the market, the driving forces and the perspectives of interaction between these forces for the definition of a future framework for development of the sector.
- Objective recommendations.

As part of this study, it was decided to adopt a participatory approach. This process encourages the involvement of all stakeholders in order to ensure, on one hand, that the diagnoses and strategic orientations are the result of a consensus, and on the other hand that the priority operations which will be proposed correspond with the needs expressed by the stakeholders.

A large number of meetings will be held in the spirit of creating an exchange process with local actors and other stakeholders, and producing a shared vision of the strategy for concerted and harmonized interventions with rural populations to be implemented in the short, medium and long term.

The research team will maintain regular exchanges with DGD, Enabel and the various partners involved in cashew value chain in Benin in order to inform them of the progress of the work of the study and to collect their opinions.

In the preliminary phase of the study, the various operators will be contacted in order to inform them of the objectives pursued by the study, and to gather information on their current projects and reports that were carried out in Benin over the past five years in relation to the fields covered. Particular attention will be paid to the interventions supported by Belgian cooperation.

The research team will assess past and current policy measures and their effects on Benin's economic development. Strategies and initiatives of the different stakeholders involved will be explored and documented. The research team will also ensure the formulation of appropriate policy reform recommendations

### 1.4. Collaborations with other parties

Please explain if within the project you / your team will collaborate with other parties, for example other Belgian universities, university partners from the South, other partners of the Belgian Development Cooperation, global networks, non-university centres and networks, private sector, ... In case you are part of a network that is of relevance to the theme, please indicate and elaborate how.

We will start by researching and grouping together all the available studies in order to use the documentation collected and to build up a preliminary database on the different parties encountered in the Bénin cashew value chain. In addition of the list of stakeholders mentioned the ToRs (point 6), we propose to establish strong relation with the IFA Benin Interprofessional Management Committee, African Cashew Alliance (ACA) and Nitidae (ex.Rongead). We will also promote contacts and exchanges with direct and indirect Belgian cooperation partners (ENABEL, Louvain Development, Rikolto, ECLOSIO,...).

As indicated above, the research team will give priority to semi-structured exchanges during two complementary field missions. The first will take place in the production area and will radiate from Parakou. A. Aoudji (University of Abomey-Calavi) in collaboration with Prof. E. Sambieni (University of Parakou) will prepare a program of visits and a list of people to contact. This phase includes 10 days of investigation on the field with participation of A. Aoudji, F. Berti, S. Van Schoubroeck, and A. Neema Ciza. During the first phase, focus will be on gender inclusion and private sectors. In addition, they will perform interviews with experts and policy makers on the critical institutional obstacles for the cashew value chain.

Based on the analyses of these first field results, a first draft and PwP presentation will be shared during a workshop organised in Parakou and Cotonou.

During a second phase (10 days), the various stakeholders will be met in Cotonou to discuss the strategic directions and recommendations of the study.

The preliminary results of the study will be presented in Cotonou under the Belgian Embassy Présidence with all the partners visited.

## 1.5. Budget

Please present the number of days which are deemed necessary for the implementation of the project and the corresponding budget (number of days multiplied by the € 1.000 daily fee).

<i>Number of working days</i>					
<i>Tasks</i>	<i>ULg/UEDR</i>	<i>UA/EnEc</i>	<i>...</i>	<i>...</i>	<i>Total number of days * daily fee</i>
<i>Litterature revue and study preparation (1)</i>	3	1			4000
<i>Kick off meeting (2)</i>	1	1			2000
<i>Field visits (Parakou) (3)</i>	15	5			20000
<i>Field visits and workshop (Cotonou) (4)</i>	15	5			20000
<i>Reporting (5)</i>	4				4000
<i>Total number of days * daily fee</i>	38	12			50000

How does the proposed action plan and methodology justify the proposed number of days?

(1)

The study will begin with a complete survey of studies and publications carried out on cashew in general and in Benin in particular. As highlighted in the ToRs, a lot of work has already been done on this issue and it is important that the research team takes ownership of it. We will start by researching and grouping together all the available documents in order to use the documentation collected and to build up a preliminary database on the various studies conducted in Benin. A general analysis report of this documentation will be drawn up, highlighting the available data and missing information

from the point of view of the different authors consulted while classifying them according to the developed content. This first phase will take place in Belgium. Bibliographic elements specific to Beninese projects will be made available to the team by the Beninese expert. Overall, this preliminary phase corresponds to 4 days of work. The list of references consulted will be established and communicated to the DGD before the field phase for possible completion.

(2)

It is proposed to organize a start-up meeting with the DGD at the beginning of the first field mission to Benin. The joint work of the 4 experts will begin with a debriefing session at the Belgian Embassy. It is planned to formulate the first proposals for data collection and for the organization of exchanges with all stakeholders. An agenda of visits will be proposed and the ToRs of focus groups to be organized will be presented and discussed. Two days of service have been budgeted for the organization and holding of this meeting.

(3)

This is a very important phase of field investigations. It will be led by 4 experts with a 10-day field trip from Parakou. At this level, it will be very important to ensure good representativeness in the reasoned sampling of local cashew stakeholders (sectoral representativeness) of the main agricultural production areas (agro-ecological representativeness) and disconcentrated institutions involved (institutional representativeness). A relevant and validated sample of people / structures for that mission will be gathered. This sample will include at least five production-processing structures representative of the main types of support provided by different projects. The sample will be completed with other beneficiaries, without forgetting the decentralized technical and administrative services. Note that one of the experts will focus on the gender dimension, in particular by targeting groups of women, or even other beneficiaries deemed relevant to better assess this aspect. At the end of the mission, a regional workshop to share the first result obtained will be organised in collaboration with Parakou University. We estimate 20 working days for this phase.

(4)

This phase will take place in Cotonou in the wake of the previous field phase which identified the key institutional players to meet at the highest level. Four experts will be mobilized for this phase. In-depth interviews will be conducted with a view to clearly identifying the lifting of constraints in terms of marketing and export, in order to guarantee greater sustainability of the value chain. Face-to-face interviews with the various stakeholders included in the ToRs will be conducted during this phase. A feedback workshop bringing together the main speakers will be organized at the end of the mission. We estimate 20 working days for this phase.

(5)

To write the different supports and the final report of the study, we propose 4 calendar days at home.

## 1.6. Other

Any other information that you would like to share?

*Please limit the proposal to 6 pages maximum.*

## **ANNEXE 4**

### **Revue bibliographique**

## REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

- 1. Gandonou E., Kpenavoun Chogou S. & Adegbi A. (2019). Impact du conseil agricole privé sur l'efficacité technique des petits producteurs d'ananas au Bénin. *Economie rurale*, 368(Avril-Juin 2019), 55-73.**

Pour leur étude, les auteurs ont choisi de s'intéresser à la filière ananas. Il s'agit d'une filière à haute valeur ajoutée au Bénin qui dispose de conditions de production favorables pouvant permettre au pays de s'insérer durablement dans le commerce régional et international.

Au Bénin, les deux variétés d'ananas les plus cultivées sont les variétés Cayenne Lisse (30 % des producteurs) et Pain de Sucre (90 % des producteurs) ; 20 % des producteurs cultivent les deux variétés. La variété Pain de Sucre est principalement destinée au marché local et sous-régional.

Selon les auteurs, « l'exportation de l'ananas pourrait être bénéfique pour les producteurs béninois parce que les marchés internationaux offrent un prix plus élevé que celui que pourraient payer les consommateurs pauvres dans les pays en développement ». Afin de répondre aux standards de qualité du marché international, les producteurs doivent recourir à des techniques de production plus intensives en capital, ce qui pourrait réduire leurs marges de profit. Les producteurs se plaignent de plusieurs contraintes dans la production d'ananas : accès difficile aux rejets de bonne qualité, aux engrais minéraux spécifiques, aux crédits pour les intrants, etc. Face à toutes ces contraintes, les producteurs ont besoin d'un encadrement rapproché et d'appuis pour l'accès au marché, au crédit agricole et pour une meilleure planification des activités agricoles. Pour tenter de répondre à leurs préoccupations, le Réseau des Producteurs d'Ananas du Bénin (RÉPAB) a développé le Conseil à l'exploitation familiale. La démarche envisagée par le RÉPAB s'inscrit dans un contexte de vulgarisation du conseil agricole aux producteurs.

Les pages 57 et 58 de l'article indiquent brièvement des études de cas afin d'identifier les approches publiques ou privées de vulgarisation et de conseil agricole adaptées aux producteurs des différents contextes. On trouve en page 57 l'approche participative dominante selon Waddington *et al.* (2014), le *Farmer Field School* (FFS) appelé *Champ Ecole Paysan* (CEP) en français. C'est d'ailleurs cette approche - *Champ Ecole Paysan* - sur laquelle se base la méthode d'intervention appliquée par le RÉPAB. Le dispositif d'appui appliqué par le RÉPAB comprend une équipe technique composée d'animateurs recrutés par le RÉPAB, qui assure les appuis-conseils et le suivi des producteurs.

Les pages 60 et 61 expliquent comment l'échantillon de l'étude a été constitué. On y apprend ainsi que les données utilisées dans cette étude proviennent d'une enquête menée en 2013 auprès des producteurs d'ananas dans le département de l'Atlantique. C'est dans ce département que se concentre la production nationale d'ananas (plus de 99 %) et on y trouve 82 % des producteurs d'ananas. Le recensement de l'ensemble des producteurs membres du RÉPAB a permis de dénombrier 528 producteurs d'ananas en 2013. Les données sur tous les intrants utilisés (y compris le travail) ont été collectées par parcelle d'ananas et par opération culturale sur ces 528 producteurs. Mais, seuls 135 producteurs d'ananas ont pu fournir les



données sur l'ensemble des opérations culturales depuis la préparation du sol jusqu'à la vente de l'ananas. Les autres producteurs n'avaient pas de parcelles sur lesquelles l'ananas était à l'étape de la récolte. L'efficacité technique ne pouvait donc pas être estimée pour ce groupe de producteurs. En conséquence, la taille de l'échantillon d'analyse de cette étude est de 135 producteurs d'ananas. Les producteurs étudiés produisaient la variété Cayenne lisse ou la variété Pain de sucre. Mais, seule la variété Cayenne lisse était exportée vers l'Europe.

En tenant compte des données disponibles, les auteurs ont appliqué la méthode d'appariement basée sur le score de propension afin d'estimer l'impact d'une initiative de conseil agricole privé fondé sur le FFS (CEP) au Bénin. Les auteurs indiquent que leur étude a cependant amélioré les résultats des travaux précédents en estimant l'impact sur l'efficacité technique. Cet article vise donc à mesurer l'impact du conseil agricole piloté par le Réseau des Producteurs d'Ananas du Bénin (RÉPAB) sur l'efficacité technique de la production de l'ananas. Sur base d'un échantillon représentatif de 135 producteurs, en appliquant la méthode d'appariement basée sur les scores de propension, les résultats obtenus ont montré que les conseils offerts aux producteurs par le RÉPAB ont permis d'accroître l'efficacité technique de la production de l'ananas au Bénin de 11,2 % par rapport à l'indice d'efficacité moyen de l'échantillon de 66,7 %. Toutefois, alors qu'ils constituent une forte majorité au sein de la population des producteurs (presque les deux tiers), les résultats montrent que les paysans les moins instruits (niveau primaire ou non-instruits) sont moins représentés parmi les participants au conseil, toutes choses égales par ailleurs. L'impact estimé pourrait donc s'améliorer si les facteurs de blocage de leur adhésion au système étaient éliminés.

Les auteurs jugent intéressant de mesurer le consentement à payer des producteurs, si pour pallier au manque de moyens financiers du RÉPAB pour atteindre la majorité des producteurs, il était envisagé de mettre en place un service payant. Les auteurs considèrent également intéressant d'identifier les facteurs de blocage de l'adhésion des producteurs les moins instruits au système. Ces points pourraient faire l'objet d'études spécifiques.

**2. Conseil du Coton et de l'Anacarde (2019). Actes du Colloque International d'Echanges Scientifiques sur l'Anacarde « Intensification agro-écologique de la production et de la transformation du cajou en Afrique : Problématique – Acquis scientifiques et technologiques – Perspectives », Bassam, Côte d'Ivoire, 26-28 octobre 2017. Les Presses Universitaires de Liège-Agronomie-Gembloux. 225 p.**

Ce document regroupe les actes de la première édition du Colloque International d'Echanges Scientifiques sur l'Anacarde (CIESA 2017). Ce colloque découle du projet sous-régional « Renforcement de capacité des acteurs de la chaîne de valeur de la Filière Anacarde en Afrique de l'Ouest ».

Le but de ce colloque était de contribuer au renforcement du partage et de la diffusion des résultats des programmes et projets de recherche sur l'anacarde en vue de faciliter leur valorisation, ainsi que la performance de la chaîne de valeur anacarde. Ce colloque a été l'occasion du démarrage de la plateforme de partage d'expériences entre les acteurs de la Filière anacarde dans le but d'en améliorer la productivité, la transformation et la valorisation

dans les différents pays membres du REseau de Recherche et Développement sur l'Anacarde en Afrique (REDAA). La coordination de ce réseau a été confiée à trois pays : le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

Ce document est divisé en plusieurs parties. Chacune de ces parties traite d'un thème spécifique.

Ces thèmes sont les suivants :

- Gestion des Ressources génétiques et Amélioration variétale ;
- Agronomie ;
- Défense de la culture ;
- Biotechnologie ;
- Transformation, Valorisation et Équipements.

Chaque thème rassemble les communications présentées au colloque et expose les résultats des programmes et projets de recherche sur l'anacarde en Afrique de l'Ouest et du Centre. Ces communications, qui sont au nombre de vingt-deux, relatent les résultats des travaux réalisés à n'importe quel niveau de la chaîne de valeur anacarde.

**3. Lemaître P., Bediye P. & Ahouari H. (2003). Diagnostic global de la filière anacarde au Bénin. Projet d'Amélioration et de Diversification des Systèmes d'Exploitation – PADSE, octobre 2003. Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. 79 p. + 59 p. d'annexes.**

Le Projet d'Amélioration et de Diversification des Systèmes d'Exploitation (PADSE) a débuté en 1998, il rentre dans le cadre de la politique nationale de diversification agricole consignée dans la Déclaration de la Politique de Développement Rural (DPDR). Il est composé de cinq volets plus ou moins complémentaires : la recherche développement, le conseil de gestion aux exploitations agricoles, la lutte étagée ciblée, les enquêtes villageoises et la diversification. Le but de ce dernier volet est la promotion et le développement de cinq filières agricoles, à savoir l'arachide d'huilerie, l'arachide de bouche, la pomme de terre, l'oignon et l'anacarde.

En 2003, La filière anacarde est une filière déjà bien développée au Bénin. Cette activité constitue une opportunité particulièrement intéressante en matière de diversification, dans la mesure où le marché est porteur et du fait que la noix de cajou du Bénin jouit d'un avantage sur le plan international en raison de sa qualité. C'est pourquoi il a été décidé de conduire une étude sur cette filière dans le cadre du Projet d'Amélioration et de Diversification des Systèmes d'Exploitation.

Ce document reprend donc cette étude dont l'objectif principal est de réaliser un diagnostic global de la filière anacarde afin de disposer de bases solides pour définir et mettre en place un plan de développement de la filière anacarde au Bénin. L'objectif spécifique de l'étude est de proposer un plan d'action pour la filière anacarde qui définisse des actions concrètes et des budgets d'intervention pour l'appui à la filière au cours des cinq prochaines années dans le cadre général du plan de développement à long terme. Ce plan d'action doit s'inscrire dans la réflexion menée à l'époque sur la formulation d'une éventuelle suite au PADSE : il devra être

un outil opérationnel définissant quels pourraient être la future intervention dans la seconde phase du PADSE pour l'appui à la filière Anacarde au Bénin à l'échelle nationale et les budgets nécessaires à cette intervention.

Ce document est composé de deux parties. La première partie est le diagnostic global de la filière anacarde au Bénin. La seconde est le plan d'action accompagné de plusieurs annexes.

Dans la première partie du document, les auteurs examinent la production d'anacarde au Bénin et sa place dans l'économie du pays. Les pages 12 et 13 fournissent des informations sur les systèmes de production et donne un tableau reprenant une typologie des exploitations agricoles dans les départements du Borgou, des Collines et du Zou. Le quatrième point de cette partie donne des informations brèves sur le marché de l'anacarde dans le monde et ses perspectives (pages 50-52).

Cette première partie détaille également les différents intervenants de la filière anacarde au Bénin : les producteurs, l'Etat, les acteurs de la commercialisation, les Organisations de Producteurs, les Chambres d'Agriculture, les transformateurs, les financiers de la filière, etc.

Elle traite également de la fixation du prix d'achat. Une estimation du prix de revient de la noix à divers stades est donnée en page 47. Un schéma de l'organisation de la filière est disponible en page 49.

Les pages 55 à 59 sont une conclusion de la première partie. Chaque point évoqué est commenté et suivi d'une conclusion en guise de synthèse.

Après un rappel des points importants du diagnostic analysé dans la première partie (pages 62 et 63), cette seconde partie fournit un plan d'action pour développer la filière anacarde au Bénin. Selon les auteurs du rapport, « le plan d'action proposé vise à créer une interprofession de l'anacarde qui regrouperait les exportateurs, acheteurs, représentant des producteurs d'anacarde, la recherche, les vulgarisateurs. La démarche proposée est d'utiliser l'existant en l'améliorant et le structurant progressivement de manière à apporter une solution au problème « clé » du financement. Cette démarche va s'appuyer principalement sur le Conseil en Gestion et les radios communautaires. »

Les annexes compilent des documents tels que les comptes rendus d'entretien avec des OP, les maladies de l'anacardier, le Plan d'Action détaillé de la Recherche, les détails des coûts du projet, la commercialisation et définition de la qualité des noix et amandes, et les termes de référence de l'étude « Réalisation d'un diagnostic global de la filière anacarde au Bénin ».

**4. Lacroix E. J. & Gbadamassi Z. (2003). Les anacardiens, les noix de cajou et la filière anacarde à Bassila et au Bénin, avril 2003. République du Bénin. Projet Restauration des Ressources Forestières de Bassila. GFA Terra Systems, GTZ. 75 p.**

Ce document a pour but d'éclairer le lecteur sur les aspects les plus importants de la production de noix de cajou de qualité dans la Commune de Bassila au Bénin.

Ce document, destiné au départ aux agents du Projet Restauration des Ressources Forestières de Bassilasans, a vocation de vulgarisation agricole. Il ne se veut ni être exhaustif ni rentrer dans des détails trop techniques. Il est composé de plusieurs chapitres enrichis de dessins qui viennent appuyer la vulgarisation agricole.

Le premier chapitre fournit une description de l'espèce quant à l'historique et la biologie : description de l'arbre, des feuilles, des fleurs, de la noix, etc. Les éléments biologiques majeurs intervenant dans la culture de l'anacardier et la récolte de la noix de cajou y sont examinés (climat nécessaire, types de sols, etc.). De nombreux dessins viennent étoffer les explications données.

Au chapitre deux, les auteurs examinent des éléments importants de la culture de l'anacardier, jusqu'à la récolte de noix de cajou, dans la Commune de Bassila.

Le chapitre trois fournit quelques données essentielles sur la composition de l'anacardier et de ses fruits.

Enfin, le dernier chapitre étudie la situation de la filière anacarde au Bénin et dans le monde.

**5. Gogohounga M, Labiyi I.A., Gomez Coami A., Miassi Y.E., Ollabode N., Yabi J.A. (2019). Caractérisation des formes de contractualisation dans la filière anacarde dans le département des collines au Bénin. *Agronomie africaine*, 31(2), 173-186.**

Selon les auteurs, qui citent de nombreux travaux, l'agriculture contractuelle est au centre des débats actuels concernant les options de développement agricole et les potentialités de développer le secteur de la petite production familiale. En Afrique, la contractualisation est encore peu développée et ne pourra l'être davantage que si une plus grande confiance s'instaure entre les acteurs.

Les auteurs se sont penchés sur la filière anacarde qui représente pour le Bénin une importante source de revenus. Cette filière est régie par divers contrats agricoles. Selon eux, la mise en œuvre de contrat dans la filière anacarde offre plusieurs avantages aux petits producteurs d'anacarde : un moyen de les intégrer au secteur agricole moderne ; un moyen d'augmenter leurs revenus ; une solution aux défaillances du marché en permettant l'accès au crédit, aux intrants, à la technologie et en garantissant un débouché pour la production ; une contribution au partage ou à la réduction des risques de production (par une meilleure maîtrise technique) et de marché, en termes de débouchés et de prix.

Leur recherche a pour objectif donc de caractériser les différentes formes de contractualisation existantes dans la filière anacarde dans le département des collines au Bénin. Les auteurs ont choisi cette zone car ses conditions agro-écologiques sont très favorables à la culture de l'anacardier. A cet effet, des données ont été collectées auprès de 270 producteurs et 122 acheteurs (contractants et non contractants) choisis de façon aléatoire et raisonnée. L'ensemble des données a été analysé à l'aide des statistiques descriptives et des discours (analyse des déclarations des enquêtés) suivant les mécanismes de gouvernance

correspondant aux modes d'organisation verticale de la filière. Le traitement et l'analyse statistique des données ont été réalisés à partir du logiciel SPSS 20.

Les résultats ont montré que plusieurs modèles, formes et types de contrat sont pratiqués au centre du Bénin entre les acteurs des maillons production et commercialisation de la filière anacarde. Les modèles les plus adoptés sont les modèles informel, multipartite, centralisé et intermédiaire. Ce qui confirme les résultats des travaux de recherche d'autres auteurs (Vavra, 2009 ; de Prowse, 2013 ; El Akra 2013 ; de Will, 2014 ; Rehber, 2007 ; David-Benz et Seck, 2018). Ces différents modèles sont expliqués aux pages 181, 182 et 183 de l'article qui fournit également une cartographie des relations d'affaires dans la chaîne de valeur ajoutée noix brutes (page 181). Associés à ces modèles, les types de contrat identifiés et les plus pratiqués sont : le contrat d'entretien des vergers signé par les producteurs, le contrat de mise en relation directe entre les Organisations de Producteurs (OP), et acheteurs pratiqué par les acheteurs.

Les résultats indiquent aussi que les prix du Kg sous contrat (548,87 F CFA/Kg au niveau maillon production et 586,81 FCFA/Kg au niveau du maillon commercialisation) sont inférieurs aux prix du Kg hors contrat. Les auteurs en concluent qu'il est nécessaire d'étudier les liens d'affaires existants entre les acteurs engagés dans de telles démarches contractuelles afin d'équilibrer la balance entre les acteurs.

Les auteurs constatent que dans ces modèles, le producteur reste toujours au bas de l'échelle de la chaîne. Selon eux, une formalisation des engagements entre les acteurs est indispensable afin de renforcer la synergie entre les parties prenantes de la chaîne de valeur et hausser le niveau de compétitivité de la filière anacarde au Bénin suite à des fluctuations des prix.

**6. Projet d'appui institutionnel à la modernisation de l'agriculture familiale (Paimaf), Programme de professionnalisation de l'agriculture au Bénin – PPAB (2004). Le point sur la filière anacarde au Bénin. Note d'information. Diffusion : PPAB, UDP Atacora, Inter-Réseaux, AFDI Nationale, AFDI 47, DPP, Alain Bernard, SCAC N° : 04/Cot/cs/35. 9 p.**

Suite aux crises cotonnières rencontrées au Bénin au cours des années 90, il s'est avéré nécessaire de favoriser le développement d'autres filières de production afin d'assurer d'autres sources de revenus aux populations rurales. La filière anacarde est apparue au Bénin comme une alternative intéressante au coton, avec d'autres filières telles que l'ananas, le riz, le palmier à huile, le manioc et le soja.

Dans le cadre d'un travail d'appui aux organisations paysannes béninoises, cette note d'information propose une synthèse sur la filière anacarde au Bénin.

Dans un premier point, l'auteur s'intéresse aux caractéristiques de la production d'anacarde au Bénin. Les facteurs favorables au développement de la production nationale y sont développés : l'anacardier est un arbre adapté aux conditions agro-écologiques. Il s'agit d'un arbre aux usages multiples (tanin, baume, noix) qui constitue une culture de rente économiquement intéressante pour le Bénin.

Le deuxième point de la note se concentre sur les évolutions récentes de la production d'anacarde au Bénin (accroissement des surfaces et croissance de la production commercialisée).

Le troisième point de la note fournit des informations sur la transformation et la commercialisation de l'anacarde. On y apprend que la transformation de la noix de cajou est peu développée au Bénin au début des années 2000 et qu'il s'agit d'une activité principalement exercée par les femmes. Seules deux usines de transformation semi industrielles existent au Bénin et une ONG américaine appuie le montage d'unités de décorticage dès 2003. Ensuite, cette partie décrit les acteurs de la commercialisation de l'anacarde et l'évolution des prix de 1994 à 2002.

Le quatrième point fournit une synthèse des atouts et les contraintes de la filière anacarde au Bénin.

Sur base de son analyse, l'auteur de cette note d'information fournit des recommandations techniques et indique qu'une attention particulière devrait être accordée à la qualité des noix produites et que la filière a un besoin urgent d'organisation de la production. Selon lui, afin de développer la filière anacarde au Bénin, car elle constitue une production de rente de premier plan tout en protégeant les sols, il est indispensable de créer une véritable synergie entre les structures de recherche, de vulgarisation et d'accompagnement des OP.

**7. Chabi Sero I., Issaka K., Sero Gbassi A.B.S., Odette F., Koutchele S., Yabi J.A. (2020). Typologie et performances économiques des systèmes de production à base d'anacardier (*Anacardium occidentale L.*) au Centre et au Nord-Est du Bénin. *Revue Africaine d'Environnement et d'Agriculture*, 3(2), 28-39.**

Cet article scientifique a pour but d'analyser les performances économiques des différents systèmes de production à base d'anacardier à partir de la fonction de production frontière stochastique du type Coob-Douglas en vue d'accompagner les politiques de promotion de cette filière au Bénin. Selon les auteurs, la finalité de leur étude « permettra aux producteurs de choisir les systèmes de production d'anacardier les plus productifs et de connaître les facteurs sur lesquels ils pourront s'appuyer pour se sédentariser et intensifier leur production. »

L'enquête a porté sur un échantillon de 350 producteurs pris de façon aléatoire. L'Analyse Factorielle sur des Données Mixtes (AFDM), la Classification Hiérarchique Ascendante (CHA), la fonction de production frontière stochastique, la fonction de coût combinée à la classification numérique ont permis respectivement de faire la typologie des systèmes de production, d'évaluer l'efficacité technique, allocative et économique des systèmes de production à base d'anacardier.

Les résultats ont montré qu'il existe trois systèmes de production techniquement et économiquement inefficaces dus à l'absence de bonnes pratiques dans la production d'anacarde. Ces systèmes de production sont les suivants : le système associant l'anacardier avec les cultures annuelles ; le système anacardier en monoculture avec dynamique

d'association avec les cultures annuelles ; et le système anacardier en culture pure avec pratique d'élagage et d'éclaircissage.

Afin d'intensifier la production et de sédentariser les producteurs d'anacarde, les auteurs indiquent qu'il est important d'accompagner ceux-ci dans l'accès facile aux crédits de campagne, aux semences de qualités (plants performants) et aux engrais spécifiques à la culture d'anacardier (NPK et Urée). Leurs recherches montrent également l'importance capitale de la vulgarisation des bonnes pratiques de production d'anacarde (respect de la densité de plantation, utilisation des engrais organiques dans la production) et de la promotion de l'alphabétisation pour la durabilité de cette activité. Enfin, les auteurs conseillent d'étudier ultérieurement l'influence du capital (crédit) sur la productivité et la rentabilité des exploitations d'anacarde.

**8. Desclee D., Kinha C., Payen S., Sohinto D., Govindin J-C. & Padonou F. (2019). Analyse de la chaîne de valeur ananas au Bénin. Rapport pour l'Union européenne, DG-DEVCO. Value Chain Analysis for Development. Project (VCA4D CTR 2016/375-804). 155 p. + annexes.**

Le programme *Value Chain Analysis for Development* (VCA4D), mis en place par la Commission européenne, réalise des analyses de chaînes de valeur (VCA) à travers une gamme de produits agricoles et de pays afin d'évaluer leur contribution à la croissance et à la création d'emplois, en tenant compte de la durabilité et de l'inclusivité de ces chaînes de valeur (CV).

Le VCA4D utilise un cadre méthodologique commun, dans le but d'évaluer la durabilité d'une CV d'un point de vue économique, social et environnemental. Une analyse fonctionnelle, qui fournit une description générale de la CV, un diagnostic technique de ses différentes étapes et une analyse de sa gouvernance et de sa structure de pouvoir sont menés dans le cadre de la VCA. Le cadre méthodologique se veut un outil de diagnostic et de suivi par la valorisation de données quantitatives et d'informations factuelles.

Le présent document a pour but de représenter et de quantifier la chaîne de valeur de l'ananas au Bénin. Il s'agit d'une filière porteuse puisque l'ananas est l'une des principales cultures d'exportation après le coton et l'anacarde au Bénin. La chaîne de valeur ananas y est analysée à travers 4 grands axes : l'analyse fonctionnelle, l'analyse économique, l'analyse sociale et l'analyse environnementale de la CV.

L'analyse fonctionnelle est détaillée à partir de la page 18 du document. La chaîne de valeur de l'ananas au Bénin est organisée à travers les trois fonctions principales que sont la production, la transformation et la commercialisation. L'organisation de la chaîne de valeur est expliquée par les relations en amont et en aval qui sont observées entre les acteurs dans le contexte du Bénin.

On apprend dans cette partie que les deux principales variétés produites au Bénin sont le Pain de sucre (environ 75% de la production) et la Cayenne lisse (25%). La variété Pain de sucre est plébiscitée car elle offre des facilités dans la conduite de son cycle et dans la production des rejets. A l'inverse, la Cayenne lisse est en recul en raison du coût élevé des rejets et de

l'érosion du potentiel génétique qui rend la variété sensible au dépérissement. La production nationale d'ananas a été multipliée par 6 sur les quinze dernières années. Les producteurs se différencient selon les pratiques culturelles (conventionnel, biologique) et le niveau d'encadrement (niveau de maîtrise technique lié à l'accès au conseil agricole et à l'expérience, accès aux intrants lié à la capacité financière, accès à des rejets de qualité, etc.).

On distingue trois types de transformateurs en jus : les transformateurs artisanaux (ils sont les plus nombreux, mais ils ont une faible capacité de transformation et s'approvisionnent directement auprès des producteurs isolés et des détaillants) ; les transformateurs semi-industriels (leur capacité de production est supérieure à celle des transformateurs artisanaux, mais ils sont confrontés à de nombreuses contraintes qui les empêchent de produire à pleine capacité tout au long de l'année) ; le transformateur industriel (fonctionne en sous-capacité par manque de matière première).

Pour ce qui est de la commercialisation, l'étude indique qu'en dehors du marché domestique et du Nigéria, les marchés de la sous-région et de l'Europe sont très peu exploités malgré leur potentiel. Les importateurs européens de produits de l'ananas sont la France, la Belgique et la Suisse (cela ne représente que 2% du total des exportations). Les marchés d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient présentent un potentiel mais ils ne sont encore qu'en phase d'exploration et concernent des quantités peu significatives à ce stade. L'étude indique également que les femmes sont actives dans la chaîne de valeur de l'ananas au Bénin, surtout à ce niveau. Ce sont principalement elles qui jouent le rôle de collecteurs/grossistes et de vendeuses sur les marchés locaux.

Pour ce qui est de la gouvernance, la chaîne de valeur ananas au Bénin fonctionne sans relations contractuelles formelles entre les acteurs, ce qui l'empêche de valoriser au mieux son potentiel de production et de commercialisation des produits primaires et transformés. Un grand nombre de producteurs sont représentés au niveau national par la Fédération Nationale des Coopératives de Producteurs d'Ananas du Bénin (FENACOPAB). Il existe aussi d'autres associations et groupements plus locaux. L'Association Interprofessionnelle de l'Ananas du Bénin (AIAB), fondée en 2016, constitue une plateforme d'échange multipartite qui rassemble les acteurs de la CV (producteurs, transformateurs, distributeurs d'intrants, instituts de recherche et secteur financier).

Une cartographie de la chaîne de valeur de l'ananas au Bénin est fournie en page 32 du document. Elle présente, de manière fonctionnelle, la chaîne de valeur de l'ananas au Bénin : les typologies d'acteurs, les liens entre les acteurs et les maillons de la CV (flux physiques), les principaux produits.

Un diagnostic technique vise à compléter l'analyse globale de la chaîne de valeur en apportant des éléments descriptifs factuels des processus techniques adoptés par les acteurs principaux aux différents niveaux d'opération. Ce diagnostic est développé à partir de la page 40 du présent document. En page 42 et suivantes, l'étude fournit un tableau qui donne les parties prenantes actives qui encadrent la chaîne de valeur de l'ananas au Bénin. Un autre tableau, disponible en page 47, donne un aperçu des contraintes par catégories d'acteurs.



L'analyse fonctionnelle permet de poser le contexte et de représenter le fonctionnement de la CV en prenant soin d'être le plus exhaustif et le plus clair possible. Cette partie se termine par une matrice SWOT, disponible en pages 54 et 55.

L'analyse économique (page 56 et suivantes) montre que les activités sont viables pour tous les acteurs. Plus le processus de transformation est industrialisé, plus les volumes d'ananas traités sont importants et les revenus annuels élevés. Le revenu d'un transformateur artisanal reste faible et fragile par rapport à un transformateur semi-industriel. Les transformateurs sont confrontés à des problèmes de régularité d'approvisionnement en fruits frais et subissent des coûts importants. Les revenus des commerçants (principalement des femmes) varient en fonction de leur taille et de leur situation dans la chaîne de valeur.

L'analyse sociale, développée à partir de la page 90, a été faite en trois phases. Cette analyse a répondu à deux questions structurantes dont la première consiste à savoir si la croissance économique de la chaîne de valeur ananas du Bénin est inclusive et l'autre si la chaîne de valeur est durable du point de vue social. La première question structurante a été traitée de façon partagée avec l'analyse économique de la chaîne de valeur. Chacune de ces questions structurantes comporte des questions centrales qui ont permis d'approfondir l'analyse sociale. Le présent rapport est structuré autour de ces questions centrales qui se composent des points suivants :

- conditions de travail ;
- droits fonciers et accès à l'eau ;
- égalité des genres ;
- sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- capital social ;
- conditions de vie des acteurs.

Au terme de l'analyse sociale, les auteurs montrent que la chaîne de valeur ananas au Bénin contribue à un développement socialement durable (intégration des femmes, amélioration des conditions de vie, accès à la nourriture, etc.). Cependant, cette durabilité pourrait être améliorée si les principales contraintes rencontrées étaient prises en charge dans les domaines suivants : accès aux ressources productives et au crédit, manque de main-d'œuvre au niveau des exploitations, financement des équipements de transformation et de conditionnement du jus d'ananas, conditions logistiques pour l'exportation des fruits.

L'analyse environnementale est développée à partir de la page 123 du présent document. Elle indique que l'étape de production agricole est le contributeur principal aux dommages causés par la chaîne de valeur sur la santé humaine, les écosystèmes et les ressources. C'est principalement l'usage des terres, la fabrication des engrais et les émissions liées à leur application au champ qui en sont responsables. La production agricole biologique a significativement moins d'impacts potentiels que la production conventionnelle. En revanche, la différence d'impacts entre producteurs isolés et en groupement n'est pas significative. Ainsi l'amélioration des rendements avec une bonne gestion de la fertilisation, le développement de la production biologique et la diminution des pertes, sont des voies d'amélioration de la durabilité de la chaîne de valeur.

**9. Bourguignon F., Houssa R., Platteau J-P & Reding P. (2019). Benin Institutional Diagnostic. Economic Development & Institutions. WP19/BID.**

Ce document est le rapport complet issu de l'étude de diagnostic institutionnel du Bénin menée par plusieurs experts scientifiques. Il a pour but de fournir aux décideurs politiques du Bénin une analyse complète visant à identifier et à atténuer les obstacles institutionnels à un développement durable et inclusif plus rapide. Le rapport fournit également de nouvelles perspectives et du matériel pour l'élaboration d'un cadre de diagnostic institutionnel national d'application plus générale.

La recherche menée par les auteurs est développée autour des étapes suivantes : identification et justification des domaines institutionnels, études thématiques approfondies dans les principaux domaines institutionnels restrictifs, intégration des résultats et des propositions de réformes institutionnelles potentielles, et diffusion des résultats.

Le document se présente en trois parties. La première partie est une approche globale du diagnostic. La deuxième partie est constituée d'études thématiques, la dernière partie fournit une synthèse du diagnostic institutionnel du Bénin. Ces parties sont composées chacune de plusieurs chapitres. En tout, le rapport compte neuf chapitres.

Le premier chapitre se concentre sur les caractéristiques géographiques, historiques, sociales et politiques qui façonnent l'environnement dans lequel se situe le développement du pays. Ce chapitre contient de nombreuses informations nécessaires à une bonne compréhension du contexte dans lequel tous les chapitres suivants doivent être lus. Quatre leçons principales sont à tirer de cet aperçu. Premièrement, le Bénin a un héritage historique marqué par l'existence d'une succession de royaumes et de ministères précoloniaux. Deuxièmement, le Bénin se caractérise par la présence de multiples groupes ethniques, dont certains vivent également au-delà des frontières du pays. Troisièmement, le Bénin a une longue histoire de commerce régional facilité par un accès direct à la mer. Certains groupes ethniques ont développé au fil du temps des compétences et une expérience dans toutes sortes d'entreprises commerciales. Enfin, l'aperçu montre qu'il existe un problème critique avec la justice et les systèmes de recouvrement des impôts au Bénin. Le niveau de confiance des gens dans les tribunaux et les juges ou magistrats est très faible et ils ont tendance à croire que ces derniers sont souvent corrompus.

Le chapitre deux examine de plus près les performances économiques et les réalisations sociales du pays. Cette vue d'ensemble fournit un gros plan sur la croissance et le changement structurel et sur les aspects clés de l'équilibre interne et externe. Il donne également des indications sur la pauvreté, les inégalités, l'éducation et la santé.

Le chapitre trois vise à identifier les domaines institutionnels qui freinent le plus le développement économique du Bénin. Pour cela, il s'appuie sur l'opinion d'experts telle qu'elle apparaît dans les bases de données qui fournissent des comparaisons internationales d'indicateurs institutionnels et connexes, ou qui peuvent être recueillies localement grâce à une enquête prévue à cet effet. La première section de ce chapitre est consacrée à la comparaison du Bénin avec d'autres pays sur la base des indicateurs de gouvernance disponibles. La deuxième section décrit l'enquête réalisée pour la présente étude auprès d'un

échantillon sélectionné de décideurs dans divers domaines et professions. La dernière partie de ce chapitre synthétise les principales leçons à tirer des exercices précédents et examine leur degré de cohérence avec les conclusions de plusieurs études de diagnostic de croissance récemment menées au Bénin.

Le chapitre quatre recourt à une nouvelle base de données sur les accords contractuels entre hommes politiques, courtiers politiques et hommes d'affaires au Bénin pour étudier la manière dont la nature de ces accords dépend du niveau de concurrence politique. Dans ce chapitre, les auteurs constatent que les entreprises fournissent un soutien financier aux politiciens locaux et nationaux en échange de concessions politiques, d'un appui budgétaire direct, de truquage des offres pour les marchés publics, etc. D'après les auteurs, l'incertitude électorale pourrait simultanément contribuer à la consolidation démocratique par le biais d'un revirement politique et aux pires formes de corruption par la prise de l'Etat par les élites des affaires.

Le chapitre cinq du rapport est une étude de cas, il traite de la régulation d'un secteur dominant, à savoir le coton. Il développe le cadre analytique, l'organisation du secteur. Il revient sur l'aspect historique du secteur et envisage les problèmes de développement à long terme.

A l'aide d'une base de données fournissant des informations sur les recettes fiscales sur la période 1980-2015 et couvrant 42 pays d'Afrique subsaharienne, le sixième chapitre analyse les efforts du Bénin pour augmenter les recettes fiscales, au regard des caractéristiques structurelles. Ce chapitre se penche également sur les possibilités d'une plus grande mobilisation des recettes intérieures et de réformes de la politique fiscale et de l'administration.

Le chapitre sept traite de la question du régime foncier, considérée comme l'un des problèmes institutionnels majeurs au Bénin. Il examine plus spécifiquement la récente réforme foncière édictée par le Code Foncier et Domanial de 2013. Ce chapitre traite de l'économie politique de la réforme, des enjeux politiques et économiques de la réforme, des groupes d'acteurs et d'intérêts qui l'ont poussée, de ses opposants et de ceux qui cherchent à la façonner pour leur propre bénéfice. Ce chapitre fournit également un historique détaillé du processus de la réforme.

Dans le huitième chapitre, les auteurs étudient le commerce informel du Bénin et du Nigéria. Selon les auteurs, le Bénin a développé une structure institutionnelle sophistiquée pour soutenir son rôle de plaque tournante de la contrebande pour le Nigéria. Le commerce d'entrepôt qui en résulte est devenu l'une des plus importantes industries du Bénin. Ce commerce peut être assez lucratif, tant pour les participants que pour le gouvernement béninois, qui en tirent des revenus considérables.

Le dernier chapitre fait une synthèse du diagnostic institutionnel du Bénin. Cet ultime chapitre donne un résumé pour chacun des chapitres précédents, en l'élargissant dans certains cas pour renforcer la conclusion et en soulignant leurs implications institutionnelles. La mise en parallèle de ces synthèses permet de dresser une liste restreinte des principales faiblesses institutionnelles qui freinent le développement du Bénin. Deuxièmement, l'analyse va plus loin en réfléchissant aux causes immédiates de ces faiblesses et aux facteurs profonds qui les

sous-tendent. Cette réflexion fournit ainsi un diagnostic raisonnablement complet des défis institutionnels auxquels le Bénin est confronté. Ce diagnostic alimente ensuite, dans la dernière section du chapitre, une exploration des réformes politiques possibles et réalisables pour relever certains des défis afin de promouvoir un développement économique durable et inclusif au Bénin.

**10. Issaka K. (2019). Production de noix de cajou au Bénin : état des lieux et perspectives pour 2019. World Cashew Convention & Exhibition, 24-26 January 2019, Abu-Dhabi. 22 p.**

Ce document est le PowerPoint de la communication de l'expert K. Issaka, de la Cashew Development Agency, présentée à la 5ème édition de la World Cashew Convention & Exhibition, qui s'est tenue à Abu Dhabi du 24 au 26 janvier 2019.

Après une introduction qui fournit des informations brèves sur le Bénin et l'importance de la filière anacarde pour le pays, l'expert se penche sur l'écologie et les zones favorables de production de l'anacardier au Bénin. Une carte du Bénin reprenant les zones favorables ou non à la production de l'anacarde est disponible à la diapositive dix du PowerPoint.

Le document identifie les principaux producteurs mondiaux de noix de cajou brute (NBC). Ainsi l'Afrique et l'Asie fournissent à eux seuls 97% de l'offre mondiale de NBC. Pour ce qui est de l'Afrique, l'Afrique de l'Ouest représente 90% de l'offre africaine. Le Bénin se classe en 3ème position des producteurs d'anacarde en Afrique de l'Ouest (140 000 tonnes de NBC en 2018). La Côte d'Ivoire dépasse largement les autres pays de l'Afrique de l'Ouest en termes de quantités produites.

L'auteur donne des perspectives de production de NBC pour l'année 2019 pour le Bénin (production de 171 000 tonnes attendues en 2019, prévision de rendement 600 kg/ha). Le gouvernement du Bénin a un plan pour augmenter la production de NBC à 300 000 d'ici 2021, avec 50% de transformation locale. Parmi les mesures pour atteindre cette production à l'horizon 2021, citons : l'élaboration d'un Programme National de Développement de la Filière Anacarde (PNDF), l'accompagnement des pépiniéristes pour la production de plants performants, la réhabilitation et mise aux normes de dix-sept plantations anciennes, etc.

Enfin, le document se penche, dans ses dernières diapositives, sur la qualité des noix en Afrique et au Bénin. L'auteur classe les pays producteurs de NBC selon le Kernel Output Ratio (KBO) :

- Les pays à KOR Moyen Excellent (50 à 52) : Guinée Bissau, Sénégal et Gambie
- Les pays à KOR Moyen Très Bien (47 à 49) : Bénin et Nigéria
- Les pays à KOR Moyen Bon (46 à 48) : Côte d'Ivoire, Burkina-Faso et Ghana

**11. Adjovi G.S. E. & Yessouf B. I. (2020). Etude sur les compétences pour le commerce et la diversification économique (STED) dans le secteur de la noix de cajou au Bénin. Strengthen Publication Series - Document de travail No. 15-2020. Organisation internationale du Travail (BIT), Département des Politiques de l'Emploi, Service de Développement et Investissement. 83 p.**

La présente étude a été menée à l'aide de la méthode STED. Cette méthode est un outil développé par le BIT. Elle vise à contribuer à l'élaboration de politiques de développement des compétences qui aideront les pays à renforcer leur compétitivité dans un contexte d'ouverture des marchés. Cette méthode a pour but de soutenir la croissance et la création d'emplois décents dans les secteurs d'exportation et de contribuer à éviter le déséquilibre entre l'offre et la demande en compétences.

L'anacarde est un produit qui présente un intérêt économique pour le Bénin, raison pour laquelle cette filière a été choisie pour cette étude réalisée avec la méthode STED.

La présente étude a pour objectif global d'identifier les besoins de compétences actuelles et potentielles, d'estimer les écarts de compétence et de formuler des recommandations de politique pour la conception des politiques de développement des compétences efficaces et cohérentes, de création d'emplois productifs dans le secteur anacarde.

L'étude s'articule autour de neuf chapitres.

Le premier chapitre présente les caractéristiques du secteur et en dresse le profil en termes de production, de commercialisation, de structure et d'évolution des échanges, de caractéristiques des entreprises du secteur, d'emplois, de structures d'appui à l'organisation et au fonctionnement de la filière, etc. Ce chapitre détaille ces différents points, il fournit par exemple, en page 4, le circuit de commercialisation de la filière anacarde au Bénin.

Dans le deuxième chapitre, les auteurs s'intéressent au cadre particulier de l'environnement des entreprises. Ce chapitre donne des informations sur l'environnement politique, l'accès au marché, la logistique et les infrastructures, et l'accès au crédit. Il analyse également la compétitivité industrielle du secteur et donne une analyse SWOT en pages 32 à 34.

Le troisième chapitre détaille les perspectives du secteur cajou au Bénin. Afin de construire un scénario de développement de la production dans la filière, les auteurs se sont appuyés sur les objectifs chiffrés de deux documents de programmation du pays. Ces documents sont les suivants :

- le Programme d'Action du Gouvernement (PAG), qui a fixé l'objectif de transformer localement au moins 50% des noix brutes à l'horizon 2021 ;
- le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN), qui poursuit l'objectif de porter la production à 200 034 tonnes en 2021.

Le chapitre quatre indique qu'un certain nombre de lacunes de capacités doivent être comblées afin que les objectifs fixés pour le développement du secteur des noix de cajou soient atteints. On y apprend que ces lacunes se retrouvent aussi bien au niveau de la capacité d'offre et de développement de produits, des ventes et commercialisations que des normes et de la logistique.

Le chapitre cinq porte sur les conséquences sur les types de compétence. On y apprend notamment « que les emplois dans la filière de l'anacarde couvrent toutes les chaînes de valeurs et restent aussi diversifiés que variés dans le développement des activités des familles d'acteurs. Un des véritables problèmes à résoudre pour atteindre la transformation d'au moins 50% des noix brutes produites sur le plan national est celui de la professionnalisation de ces emplois. Elle passe forcément par la détermination des divers types de compétences à développer dans les entreprises toutes catégories confondues depuis la fourniture des intrants en passant par la production, la transformation jusqu'à l'exportation de ces noix » (page 42).

Une analyse descriptive de l'emploi par type de compétences est passée en revue dans le chapitre six.

Ensuite, le chapitre sept donne une projection de la demande et de l'offre des compétences dans le secteur.

Le chapitre huit fournit des propositions de réponses aux besoins futurs de compétences à travers des mesures correctives prenant en considération chacun des problèmes de compétence relevés au sein du secteur. Les auteurs classent ces mesures correctives en deux catégories :

- les mesures destinées à rendre la filière anacarde plus attrayante et renforcer les capacités en matière de recherche de compétences ;
- les mesures portant sur la stratégie de formation tant à l'interne qu'au niveau national et local.

Enfin, le dernier chapitre (chapitre neuf) conclut le rapport et donne des recommandations pour les politiques de développement de compétences.

## **12. Dadjou M. (2017). Bénin. Profil Genre 2017. Programme de l'Union européenne pour le Bénin. Union européenne, IBF International Consulting, CIDEAL. 77 p.**

Ce document, financé par la Délégation de l'Union Européenne au Bénin, a été conçu comme un guide pratique visant à fournir aux différents acteurs des informations claires sur l'état des lieux en matière d'égalité des sexes, les politiques existantes, le cadre institutionnel et juridique ainsi que les enjeux économiques et sociaux liés aux questions de genre.

Ce document produit donc des informations actualisées sur l'état des lieux de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et fournit les statistiques clés les plus récentes sur la situation des femmes, des filles, des hommes et des garçons, et ce dans les différents secteurs de développement. Ce document identifie les principaux obstacles pour la réalisation des droits des femmes ainsi que les défis liés à l'efficacité de la réponse institutionnelle proposée par les acteurs nationaux.

Le document s'articule en trois parties. La première partie présente le contexte général et le profil socio-économique du Bénin. L'analyse des secteurs selon une vision stratégique genre est développée dans la deuxième partie. Enfin, la troisième partie traite des mécanismes institutionnels et juridiques en place pour la promotion de l'égalité de genre.

Le Profil Genre 2017 met en exergue l'existence de nombreux obstacles à l'institutionnalisation du genre et à l'atteinte des indicateurs d'égalité des sexes.

Sur le plan juridique, l'absence de dispositions légales exigeant la participation équitable des femmes et des hommes aux instances de prise de décision constitue un obstacle important à l'émergence des femmes dans les instances de prise de décisions. Sur le plan économique, les défis à relever sont le faible pouvoir économique des femmes, l'inégalité d'accès à l'emploi et aux ressources productives et la vulnérabilité de la femme à la pauvreté. Sur le plan culturel, la persistance des préjugés et des stéréotypes sexistes qui ne militent pas en faveur de l'égalité homme femme contribue au déni du droit des femmes et à la poursuite des auteurs de violences basées sur le genre.

Le document montre que le faible niveau d'instruction des femmes constitue la cause majeure des inégalités de genre observées dans tous les autres domaines. Leur faible niveau d'instruction handicape leur capacité d'autonomisation. Aussi, selon l'auteur du document, l'éducation et la formation des femmes aux niveaux secondaire et supérieur devraient constituer une priorité pour les prochaines années.

En termes d'effet réel des politiques, la non-priorisation de l'égalité de genre dans les politiques et normes de gouvernance constitue une faiblesse majeure à l'institutionnalisation du genre et à la mise en œuvre des différentes stratégies. Dès lors, l'égalité de genre doit être inscrite à l'agenda politique tant au niveau national qu'aux niveaux déconcentrés et décentralisés. L'évaluation des performances par rapport aux indicateurs de genre devrait être intégrée dans tous les mécanismes d'évaluation des performances et de reddition de compte au niveau de toutes les institutions de la République tant sur le plan national, que départemental et n au niveau local. Cet effort devrait ensuite être appuyé par la mise en place de financements conséquents et l'opérationnalisation des principes de budgétisation sensible au genre.

Le document montre que le Bénin dispose d'une multitude d'organisations de défense des droits des femmes. Afin de parvenir à plus d'efficacité, il est nécessaire de parvenir à une meilleure structuration afin de s'orienter vers le développement d'un leadership effectif pour la mise en place et l'animation de systèmes de redevabilité axés sur les performances du pays en matière de réalisation de l'égalité de genre.

Pour terminer, le document souligne que le changement des normes socioculturelles porteuses de discrimination ne peut se faire de manière efficace sans la mise en place de stratégies d'engagement des hommes dans tous les domaines de promotion des droits des femmes. Aussi, la promotion des valeurs de l'égalité des sexes et de non-discrimination au niveau des enfants filles comme garçons, et ce dès le plus jeune âge tant dans le milieu familial qu'à travers le système éducatif, est un impératif pour obtenir des changements profonds au niveau de la société.

### **13. Présidence de la République du Bénin (s.d.). Programme d'actions du Gouvernement 2016-2021. République du Bénin. 94 p.**

Ce document reprend le Programme d'Actions du Gouvernement du Bénin pour le quinquennat 2016-2021.

Après un bref bilan des vingt-six années écoulées (page 10), le document développe le Programme d'Actions du Gouvernement, qui se fonde sur les réflexions sur l'Agenda 2030 pour le développement (ODD) ainsi que sur les conclusions et recommandations de l'accord de Paris sur les changements climatiques (COP21). Le Programme définit les actions à mener au cours du mandat de cinq ans en vue de réaliser les objectifs du Gouvernement. On y apprend ainsi que le Gouvernement a retenu de fonder ses actions au cours du quinquennat 2016-2021 sur trois piliers, divisés en sept axes stratégiques.

Dans un premier temps, le document fournit un diagnostic stratégique qui s'articule autour des diagnostics institutionnel, économique et infrastructurel, et social (pages 20 à 22). Ensuite, le document détaille les piliers et axes correspondant aux domaines prioritaires.

- Consolider la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance (Pilier 1)
- Engager la transformation structurelle de l'économie (Pilier 2)
- Améliorer les conditions de vie des populations (Pilier 3)

Ces trois piliers permettront, par leurs synergies et leurs effets convergents et cumulatifs, de créer les conditions de la relance durable du développement économique et social du pays.

Un plan global de développement est repris en page 14. Un graphique reprenant le Cadre d'orientation du Programme d'Actions du Gouvernement 2016-2021 est fourni en page 24.

Les trois piliers se déclinent en sept axes correspondant aux domaines prioritaires. Ils sont développés un à un dans les pages qui composent ce Programme d'Actions. Les axes sont les suivants :

Axe 1 - Renforcement des bases de la démocratie et de l'État de droit (Pilier 1)

Axe 2 - Amélioration de la gouvernance (Pilier 1)

Axe 3 - Assainissement du cadre macroéconomique et maintien de la stabilité (Pilier 2)

Axe 4 - Amélioration de la croissance économique (Pilier 2)

Axe 5 - Amélioration des performances de l'éducation (Pilier 2)

Axe 6 - Renforcement des services sociaux de base et protection sociale (Pilier 3)

Axe 7 - Développement équilibré et durable de l'espace national (Pilier 3)



#### **14. Ministère chargé du Plan de Développement, (s.d.). Plan National de Développement 2018-2025. République du Bénin. 296 p.**

Ce document développe le Plan National de Développement 2018-2025 du Bénin (PND 2018-2025). Ce PND 2018-2025 se fonde sur la vision Bénin 2025 Alafia.

L'élaboration de ce PND a été conduite selon un processus participatif et inclusif. De nombreux acteurs de la société béninoise y ont été impliqués et ont contribué à son élaboration : secteur public, secteur privé, institutions de la République, organisations de la société civile, partenaires sociaux, Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB), universitaires, Gouvernement et partenaires techniques et financiers.

Le PND 2018-2025 offre l'opportunité d'assurer la mise en œuvre des Agendas internationaux que sont les Objectifs de Développement Durables (ODD) à l'horizon 2030 et la Vision Africa 2063, et intègre les nouveaux enjeux de développement économique et social au plan national, africain et international. Le PND est opérationnalisé en deux phases : la première de 2018 à 2021 à travers le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) et le Programme d'Action du Gouvernement dont il intègre les axes et la deuxième phase de 2022 à 2025.

Le PND 2018-2025 est structuré autour des thématiques majeures suivantes :

- le capital humain et le bien-être des populations ;
- la productivité et la compétitivité économiques ;
- l'environnement, les changements climatiques et le développement des territoires,
- la gouvernance.

En pages 17 et suivantes, le document fournit un diagnostic stratégique qui développe les points repris ci-dessus. Sur base de ce diagnostic stratégique, le document indique que « l'enjeu pour le développement du Bénin est de réaliser à l'horizon 2025 une forte croissance économique inclusive, soutenue et durable grâce au relèvement des défis liés à la diversification des bases productives et aux innovations dans certains créneaux porteurs, accompagnées par des mesures incitatives en direction du secteur informel dans sa mutation vers le secteur formel et aux transformations structurelles touchant le capital humain et les modes de production et de consommation. »

Le document produit, en page 25, une figure qui présente les problématiques de développement et changements attendus du PND. Elle indique que les objectifs stratégiques s'appuient sur trois piliers fondamentaux que sont :

- la diversification de la production agricole avec en soutien le développement des services (infrastructures rurales, logistiques, innovations, biotechnologies, pôles régionaux)
- la transformation agro-industrielle et le développement accru des services (zones économiques spéciales, environnement des affaires, tourisme, transport logistique, numérique, innovations)
- l'exportation des connaissances à travers les innovations et les biotechnologies.

En page 31, le document fournit une figure décrivant le Dispositif de suivi et évaluation du PND 2018-2025.

Le document est organisé en plusieurs parties. Après un résumé de ce long document de près de 300 pages, le Contexte et processus d'élaboration du Plan National de Développement 2018-2025 est rappelé dans la première partie. La deuxième partie fournit le Diagnostic stratégique du développement économique et social du pays. La troisième partie traite des Objectifs de développement et orientations stratégiques. Et enfin, la dernière partie fournit le Dispositif de mise en œuvre, de suivi et évaluation du PND.

**15. Costa C. & Delgado C. (2019). The cashew value chain in Mozambique. Jobs working paper N°32. 74 p.**

Cette étude est en lien avec les politiques de l'emploi du gouvernement Mozambique et vise la conception des interventions pour la création d'emplois dans la chaîne de valeur de la noix d'anacarde. L'objectif était d'évaluer le potentiel de création d'emploi dans la chaîne de valeur des noix d'anacarde dirigé par l'Institut National de développement des noix d'anacarde au Mozambique.

Le rapport est structuré en 7 différentes composantes.

La section 1, commence par une mise en contexte qui débouche sur la présentation des objectifs de l'étude qui consistaient à évaluer les opportunités et les contraintes au développement de la chaîne de valeur de la noix d'anacarde au Mozambique, et de concevoir en retour des interventions créatrices d'emploi décent dans la chaîne de valeur.

La section 2 fournit une description générale des pratiques culturelles de la noix d'anacarde. Quelques images ont été intégrées au contenu pour soutenir la discussion. Elle met l'accent sur les différentes formes d'usages des noix d'anacarde autant que le potentiel de création d'emploi des produits dérivés.

La section 3 se concentre sur l'industrie de la noix d'anacarde dans le monde et en Afrique. On note que le Mozambique ne représente que 3,3 de la production mondiale. Le niveau de production de noix d'anacarde des pays africains a augmenté plus rapidement que celui des pays asiatiques qui sont les leaders au cours de la période 2008-2017 (page 21) grâce à la contribution significative de la Côte d'Ivoire. Cela offre une possibilité intéressante pour les pays africains de développer l'industrie de la noix d'anacarde et de conquérir le marché mondial en pleine croissance. Tenant compte de ce potentiel, les auteurs ont donné des orientations pour la compétitivité des pays producteurs africains sur le marché mondial de la noix d'anacarde avec des possibilités de création de valeur ajoutées.

Une analyse de la chaîne de valeur de la noix d'anacarde au Mozambique est faite dans la quatrième section du document. En termes de gouvernance, il est spécifié à la page 28, la création d'un institut dédié au développement de la noix d'anacarde au Mozambique auquel est associé certaines organisations du secteur privé. Les contraintes institutionnelles associées sont soulignées à la page 29. Elle caractérise la chaîne de valeur de la noix d'anacarde en se concentrant sur les détails spécifiques à chaque segment de la chaîne, les acteurs directs et leurs fonctions respectives (pages 31 et 32). Elle traite aussi facteurs qui influencent la

performance de chaque maillon ainsi que les contraintes qui limitent leur développement. La structuration des différentes activités commerciales au sein de la chaîne de valeur a été abordée en comparaison à d'autres pays où le secteur est plus développé. Cette section termine par des questions relatives au financement de la chaîne de valeur de la noix d'anacarde. Selon les auteurs, le manque de capitaux en particulier le fonds de roulement est un problème majeur qui réduit considérablement le potentiel du secteur à créer de nouveaux emplois. Les contraintes financières au sein de la chaîne de valeur sont énumérées sur les pages 45 et 46.

La section 5 alimente les discussions sur des questions transversales en lien avec le rôle des femmes dans le secteur de la noix d'anacarde et le potentiel de création d'emplois nouveaux de meilleure qualité pour les femmes. Elle expose brièvement l'impact des questions environnementales sur l'entreprise, en se concentrant sur les effets possibles du changement climatique sur le secteur et vice-versa.

La section 6 expose les politiques de la noix d'anacarde en Afrique et au Mozambique et son impact sur le développement de l'activité anacarde. Elle examine des politiques adoptées par les principaux pays africains producteurs ainsi que le cadre institutionnel créé pour leur effectivité.

Le potentiel d'amélioration des emplois et de création de nouveaux emplois par la chaîne de valeur de noix d'anacarde est examiné dans la section. Aux pages 57 et 58 figurent les principales contraintes à la conservation des emplois et la création de nouveaux emplois le long de la chaîne de valeur et en mettant en évidence la pertinence des interventions futures. Dans la dernière partie de cette section (pages 59 ; 60 et 61), les auteurs examinent le potentiel commercial et les opportunités de création d'emploi le long de la chaîne de valeur. L'étude révèle que le secteur transformation est en tête de liste en ce qui concerne les domaines de création d'emplois suivi de la production et le commerce. Les estimations de d'emplois susceptibles d'être créés par domaine d'activités sont fournies pour étayer la discussion.

Dans la huitième section du document, la page 65 présente une évaluation du potentiel de création d'emplois par zones géographiques ainsi que les marchés à privilégier par région pour stimuler la croissance de la chaîne de valeur de la noix d'anacarde. Les indicateurs comparatifs de l'adéquation régionale des investissements sont présentés pour étoffer la discussion (page 65).

La dernière section souligne le potentiel de réduction de la pauvreté et de renforcement du développement rural de la noix d'anacarde et décrit les activités à mener par l'institut de développement de la noix d'anacarde pour la période 2017-2020. A cet effet, les auteurs ont insisté sur la nécessité de prendre en compte les principales contraintes soulevées à chaque étape de la chaîne de valeur afin d'attirer les investissements et créer des emplois de meilleure qualité. Ces activités comprennent plusieurs interventions destinées à améliorer les emplois existants et à promouvoir la transformation de nouveaux produits susceptibles d'apporter une valeur ajoutée à la production nationale et de créer de nouveaux emplois. En outre, les directives soulignent la nécessité pour les promoteurs, de travailler en coordination avec les organismes publics et le secteur privé pour la mise en œuvre de la stratégie nationale.

**16. Projet d'Appui au Développement de la Filière Anacarde et de l'Entreprenariat Agricole au Bénin (PADEFA-ENA) (2019-2021). Fonds Africain de Développement. 20 p.**

La filière anacarde est l'une des filières porteuses à haute valeur ajoutée dont la promotion est consignée dans le Programme d'actions du gouvernement du Bénin. Le PADEFA-ENA est un projet d'investissement qui s'aligne la stratégie nationale de la filière anacarde telle que prévue par le programme d'action du gouvernement actuel (Page 1). Il vise à contribuer à l'accroissement durable des revenus des acteurs et la productivité de la filière anacarde. Le document du projet inclut également le volet emploi des jeunes en adéquation avec les préoccupations du gouvernement. En effet, selon les auteurs (Page 1), les innovations dans les chaînes de valeur d'anacarde offrent d'importantes opportunités d'emploi pour les jeunes dont les femmes. Sur ce, le PADEFA-ENA entend soutenir les jeunes à travers la conception des stratégies d'affaires efficaces.

Les actions du projet incluent trois composantes : la résilience des producteurs d'anacardes et accroissement du potentiel de séquestration de carbone, le développement des chaînes de valeur et la coordination et gestion du Projet. Une description détaillée des différentes composantes est fournie dans le cadre logique du projet présenté à la page 4.

Les bénéficiaires du projet (Page 6 et 7) sont les acteurs de la filière anacarde du pôle de développement N°4 notamment les producteurs, les commerçants, les transformateurs et les exportateurs des noix d'anacarde, l'interprofession de la filière de l'anacarde et ses démembrements régionaux et départementaux. Ainsi, la zone d'intervention du projet couvre 15 communes dont de Tchaourou, Parakou, N'Dali, Nikki, Pèrèrè, Bantè, Dassa-Zoumè, Glazoué, Savè, Ouessè, Djougou, Ouaké, Bassila, Copargo et Djidja. Il est souligné que le pôle de développement N°4 concentre plus de 87% de la production nationale de noix d'anacarde. La cartographie de la zone d'intervention du projet est annexée à la dernière page du document.

Le projet a une durée de vie de cinq (2019-2024) avec un budget qui s'élève à 5.770.994.960 FCFA. Les pages 5 et 6 fournissent des détails spécifiques sur la réparation des coûts, les sources de financement et l'étalement des dépenses sur la durée du projet.

Les pages 11-14 mettent l'accent sur les éléments essentiels pouvant démontrer la faisabilité financière, social environnemental.

Le calendrier d'exécution des activités est présenté à la page 6. Les 16 à 18 fournissent une description détaillée des activités et leur survie.

Les informations sur le cadre juridique du projet sont renseignées aux pages 19 et 20.

**17. Tandjiekpon A. M. & Keller P. (2010). Analyse de la Chaîne de Valeur du Secteur Anacarde du Bénin. 61 p.**

Cette étude a été réalisée dans le cadre de l'Initiative du Cajou Africain (ICA), un projet régional qui vise la compétitivité des petits producteurs africains de noix d'anacarde et la réduction de la pauvreté au Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana et au Mozambique.

Le but de l'étude était de disposer d'une meilleure compréhension de la filière anacarde, afin de dégager des axes d'interventions des nouvelles priorités dans le secteur. En d'autres termes, l'étude a été réalisée afin d'éviter la répétition des interventions passées. Pour y parvenir, les auteurs ont fait un état des lieux des connaissances qui a débouché sur une revue systématique des informations disponibles sur le secteur anacarde au Bénin à savoir la production, transformation, la commercialisation et l'exportation. L'étude a utilisée essentiellement des données secondaires appuyées par des entretiens semi-structurés. Le document est structuré en 4 grandes parties.

Dans la première partie, les auteurs ont présenté les objectifs de l'Initiative Cajou Africain (ICA) y compris les parties prenantes impliquées ainsi que la couverture régionale. ICA vise la compétitivité durable des petits producteurs africains de noix d'anacarde et la réduction de la pauvreté au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Mozambique. Elle a officiellement pris corps dans la période du 15 au 18 avril 2009 à Accra (Ghana).

Un bref aperçu de la production et de la transformation de l'anacarde au Bénin a été présenté à la page 10. Il s'avère que la filière anacarde représente une grande opportunité d'exportation agricole pour le Bénin, après le coton. Des données quantitatives essentielles sur la production, la transformation, les compagnies commerciales et les marchés d'écoulement, les flux d'anacarde ainsi que la contribution de la chaîne de valeur de l'anacarde dans l'économie nationale jusqu'en 2008 ont été exposées pour soutenir son potentiel. Les pages 16 et 17 donnent une idée des divers Projets, programmes et initiatives liés à l'anacarde, l'ancrage institutionnel ainsi que les organisations professionnelles qui interviennent dans le secteur anacarde au Bénin.

La deuxième partie se concentre sur l'analyse de la chaîne de valeur de l'anacarde et fournit une vue d'ensemble du secteur. Cette section débute par l'historique de la production d'anacarde au Bénin dans les années 1990. Selon les informations, l'intérêt du développement de la filière anacarde vers la fin des années 1990 provient de la montée des prix d'achat des noix sur le marché international et de la nécessité de diversifier les revenus agricoles. Selon les informations issues de la page 20, les relations entre les acteurs impliqués le long de la chaîne de valeur à différents niveaux sont peu consolidées. Elle contient des informations détaillées sur les systèmes de production incluant la diversité écologiques, l'accès à la terre et des calendriers culturels. Elle souligne la faible productivité des plantations qui est en dessous des normes ainsi que les problématiques liées à l'intégration du genre dans la chaîne de valeur anacarde. Elle expose ensuite la structure des industries de transformation et d'exportation, en se focalisant sur les éléments d'appréciation de la structure des prix et la compétitivité. Elle aborde également les prestations de service le long de la chaîne de valeur en se concentrant sur les besoins en services de financement qui est un réel problème. En outre, cette section discute de la pertinence de l'ancrage institutionnel de la chaîne de valeur anacarde dans l'arène politique nationale et son influence sur la performance de la chaîne. A la page 42, figure une synthèse des difficultés le long de la chaîne et une vue exhaustive des succès, potentialités, échecs et obstacles de la chaîne de valeur anacarde. Au vu des résultats, la faiblesse des structures organisationnelles et le faible degré de coordination horizontale et verticale le long de la chaîne est le principal goulot d'étranglement de la chaîne de valeur des noix anacarde au Bénin.

La troisième partie examine les pistes d'orientations pour les collaborations futures.

La dernière partie du document présente les principales leçons qui en découlent et des directives pour les interventions futures.

**18. Gbaguidi I. (2020). Commerce et chaînes de valeur dans les activités porteuses d'emplois (TRAVERA). Cas de l'anacarde au Bénin. Strengthen Publication Series, Document de travail N° 16. OIT. 71 p.**

Il s'agit d'une étude récente qui présente des données actualisées dans son effort de synthèse. Le but principal de l'étude est d'identifier les opportunités et les menaces dans la chaîne de valeur des exportations en relation avec la création de meilleurs emplois.

Le rapport de l'étude est structuré en cinq chapitres.

Le chapitre 1 fournit des informations sur le secteur de l'anacarde au Bénin et sur le marché international. On note des informations spécifiques sur l'offre des produits, les flux internationaux des amandes d'anacarde et la demande en termes de modes de consommations. En outre, elle décrit les tendances de l'industrie de l'anacarde en termes d'attentes des différents marchés internationaux envers les amandes et les noix d'anacarde ainsi que les tendances émergentes dans l'industrie d'anacarde africain. La principale conclusion porte que sur l'accroissement progressif de l'offre des noix d'anacarde en Afrique de l'Ouest.

Le chapitre deux présente une vue d'ensemble de l'analyse fonctionnelle de quatre chaînes de valeur ajoutée (CVA) d'anacarde dont deux locales et deux d'exportation (page 22). L'analyse est étayée par des cartographies (page 23 à 26) qui décrivent les acteurs associés à chaque maillon et les interactions entre les acteurs le long de chaque CVA. Les auteurs ont abordé l'organisation de la chaîne de valeur en se concentrant sur les caractéristiques des acteurs directs et indirects. Par ailleurs, sur les pages 32 et 33 figurent les différentes étapes de fabrication de chaque produit. Cette section présente des informations détaillées sur le maillon commercialisation de chaque produit en partant des processus et canaux utilisés, à la description des fonctions des acteurs impliqués y compris les modes de fixation des prix d'achat et de vente. Selon les résultats, les acteurs semblent ne pas maîtriser le système de fixation des prix, qui dépend en quelque sorte de la fluctuation du marché et aussi d'autres facteurs dont la qualité des produits (36). Par ailleurs, les liens horizontaux et verticaux sont rares entre les acteurs des CVA (page 36 et 37) ainsi que les relations de pouvoir de type « relationnel ». Selon les auteurs, les relations de pouvoir et la gouvernance aux seins des CVA étudiées sont dominées par des relations de type « hiérarchique » et de « marché ». Dans cette section figure divers indicateurs économiques d'appréciations de la performance financière des CVA.

Le chapitre quatre décrit l'emploi dans la chaîne de valeur de l'anacarde au Bénin. Il en découle que ce sont les maillons de production et de transformation qui créent plus d'emploi dans le secteur anacarde au Bénin. Il est rapporté à la page 44 du document que les femmes dominent les activités de la filière anacarde à hauteur 54,3% contre 45,7% d'homme. Cependant, elles occupent les emplois précaires pendant que les hommes occupent plus les emplois permanents et mieux rémunérés. Des informations alternatives telles que les dispositifs de recrutement des employés et leur formation et leur maintien dans le secteur sont

également présentés. La page 52 met en exergue une méconnaissance de la législation du travail dans le secteur et surtout au niveau du maillon production, ce qui conduit à une mauvaise gestion des employés.

Le cinquième chapitre du rapport fournit des détails sur les opportunités et contraintes liées à l'exportation ainsi que les possibilités d'extension des activités.

Le dernier chapitre présente la stratégie d'intervention pour améliorer la chaîne de valeur et la création d'emploi. La stratégie proposée se base sur le cadre de marché systémique (page 61 et 61) traduisant les règles et fonctions d'appui le long des chaînes, ainsi que les contraintes sous-jacentes.

**19. Ton P., Cossi Hinnou L., Yao D. & Adingra A. (2018). Value Chain Analysis of Cashew Nut Processing in West Africa - Benin and Cote d'Ivoire. Centre for the Promotion of Imports from Developing Countries (CBI). 83 p.**

Ce document est une analyse de la chaîne de valeur de la noix de cajou au Bénin et en Côte d'Ivoire commandée par le Centre pour la promotion des importations en provenance des pays en développement.

L'analyse de la chaîne de valeur comprend un aperçu général des intrants à la vente au détail et un examen de l'environnement favorable et de la gouvernance. Un accent particulier est mis sur le segment de traitement. Il y a également une analyse de la durabilité sociale et environnementale du segment de la transformation. Enfin, le rapport examine l'avantage concurrentiel de la transformation de la noix de cajou en Afrique de l'Ouest, les opportunités de soutien et les recommandations finales.

**20. Van Seters J. & Konnon D. (2018). Capitalisation des expériences et acquis de la Côte d'Ivoire en matière de politiques publiques, de structuration et de gestion de la filière anacarde. Document de réflexion n° 234. Centre européen de gestion des politiques de développement (ECDPM). 47 p.**

La filière anacarde s'est développée considérablement en Côte d'Ivoire, notamment ces dernières années. Le pays a connu une augmentation de production très rapide de la noix de cajou et en est depuis 2016 le premier producteur mondial, bien que le taux de transformation demeure modeste à un niveau autour de 8%. Cependant l'on note des dynamiques intéressantes à suivre, avec une ambition de transformer 100% des noix de cajou d'ici 2020. Ces évolutions sont en grande partie le fruit d'une réforme lancée en 2013. Ainsi, même si chaque pays a ses particularités, cette étude présente des leçons de la Côte d'Ivoire dans le domaine de la politique, de la structuration et de la gestion de la filière anacarde, pour le Bénin et d'autres pays.

L'étude met en évidence notamment l'importance d'une réelle volonté politique à haut niveau, et des démarches conséquentes, la pertinence d'un processus participatif d'élaboration des politiques pour le développement de la filière anacarde et la nécessité d'officialiser les règles de jeu à travers des textes réglementaires. Aussi, il en ressort que c'est primordial que la politique nationale, quel que soit sa forme, apporte des réponses aux différentes contraintes

rencontrées au niveau des différents maillons tout en assurant une bonne priorisation et séquençage.

L'analyse du cadre institutionnel démontre entre autres le rôle clé que joue le Conseil Coton Anacarde dans le domaine de la régulation, du suivi et du développement de la filière, tout en présentant les forces et faiblesses de cette structure. Aussi, le rapport présente la structuration des différents maillons de la filière et les dynamiques liés à la création d'une interprofession, qui n'existe pas encore.

### **21. Centre Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricole CORAF (2018). Rapport de capitalisation. Projet « Renforcement des capacités des acteurs de la Chaîne de Valeur Anacarde en Afrique de l'Ouest ». 47 p.**

Le Centre Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricole (CORAF) a été mandaté par la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en vue d'assurer la coordination régionale du PPAAO et la gestion du Fonds compétitif de subventions à la recherche. Dans cette perspective, douze projets régionaux de recherche et de diffusion ont bénéficié du financement de ce fonds. Chacun de ces projets de recherche est réalisé simultanément dans au moins trois pays.

C'est dans ce cadre qu'a été mis en œuvre le Projet de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Chaîne de Valeur de la Noix de Cajou en Afrique de l'Ouest, avec pour objectifs principaux d'améliorer la création d'emplois et de relever le niveau de revenus des acteurs de la chaîne de valeur de l'anacarde dans cinq pays de l'Afrique de l'Ouest, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Sénégal.

Ce document donne un aperçu général de la mise en œuvre du Projet et résume les principales conclusions de l'atelier de capitalisation, qui s'est tenu le 25 septembre 2017 à Grand-Bassam en République de Côte d'Ivoire.

Une représentation schématique du projet est fournie en page 3. La stratégie d'intervention du projet, basée sur deux piliers, est expliquée en page 4. La figure 4, en page 9, explique la stratégie de transfert de technologies à travers les Champs écoles paysans (CEP), les Parcelles de démonstration (PD), et les Unités de démonstration (UD).

### **22. Soglo A. & Assogba E. (2009). Etude sur la compétitivité de la filière anacarde du Bénin. Rapport final, avril 2009. Ministère du Commerce, CCI(PADEx). 64 p.**

Ce rapport, intervenant dans le cadre de l'exécution du programme d'appui au développement des exportations (PADEx Bénin) pour renforcer la compétitivité à l'export des entreprises impliquées dans la commercialisation de la noix brute ou transformée, a pour but d'aider les experts du Centre de Commerce International (CCI) à disposer d'un aperçu actualisé sur :

- l'organisation institutionnelle de la filière de la noix de cajou au Bénin,
- les contraintes techniques pesant sur l'offre de noix de cajou, notamment sur la qualité du produit, son conditionnement et son emballage,
- la chaîne d'approvisionnement de la noix de cajou au Bénin (du producteur à l'exportateur),



- les marchés exports réels et les marchés potentiels de diversification, notamment le positionnement du Bénin dans la sous-région et sur le marché international (par rapport à ses concurrents),
- les sources de financement à l'exportation/opportunités d'investissement,
- le profil des principales entreprises (de transformation ou de conditionnement) impliquées au niveau de la commercialisation de la noix de cajou, les marchés exports réels et potentiels visés,
- les besoins des entreprises exportatrices ou à vocation exportatrice en matière de formation et d'assistance technique.

Le rapport est composé de plusieurs chapitres. Le chapitre un fournit un bref aperçu de la noix de cajou aux plans national et sous régional à travers des revues bibliographiques. Le chapitre deux traite des facteurs de compétitivité nationale. Le chapitre trois informe du contexte institutionnel de la filière anacarde. Le chapitre quatre détaille la production d'anacarde et son organisation au Bénin. Le chapitre cinq explique la commercialisation des noix brutes tandis que le chapitre six traite de la transformation des noix brutes. En page 39, on trouve une cartographie des intervenants dans la chaîne de commercialisation de noix de cajou brutes au Bénin, et en page 37, un aperçu du contexte institutionnel de la filière anacarde du Bénin est fourni dans la figure 1. Les exportations font l'objet du chapitre sept. Une conclusion vient terminer le rapport.

**23. Kirui O. K. & Oluwole Abiodun F. (2017). Innovation for Sustainable Agricultural Growth in Benin. PARI. 40 p.**

Ce rapport intervient dans le cadre du « Program of Accompanying Research for Agricultural Innovation (PARI) », qui a fourni des recherches indépendantes au SEWOH depuis 2015. Ce rapport se présente sous la forme d'un dossier pays et propose une analyse de la situation de l'état actuel du secteur agroalimentaire, des politiques connexes et des innovations agricoles existantes. Il fournit des connaissances de base pour réaliser des investissements fructueux conformément aux politiques du pays et ses potentiels, et pour trouver des partenaires prometteurs pour la coopération au développement.

Le rapport est organisé en plusieurs parties. La première fournit des informations générales sur les secteurs agricole et alimentaire béninois. La deuxième détaille les chaînes de valeur les plus pertinentes au Bénin, à savoir le riz, le soja, le poulet, le manioc, la patate douce, le maïs, le coton, l'huile de palme, l'ananas, la noix de cajou. Les pages 31 et 32 donnent les innovations pour ces filières pertinentes.

La conclusion des auteurs est qu'il est nécessaire de soutenir la mise en œuvre d'innovations afin de :

- supprimer les contraintes au développement des secteurs clés retenus par le PSRSA ;
- identifier d'autres secteurs rentables et assurer leur développement ;
- étudier et développer des stratégies d'adaptation pertinentes des systèmes humains et naturels pour les changements climatiques ;
- soutenir et renforcer les capacités des agriculteurs familiaux afin de répondre aux enjeux clés et aux défis du climat.

Le rapport indique également qu'il est indispensable de renforcer les capacités techniques, matérielles et financières de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin et des Systèmes nationaux de Recherches agricoles (NARS) afin de faciliter le transfert des innovations et leur conversion en produits et informations utiles pour l'agriculture, les producteurs, la société et le développement économique et social du pays.

**24. Nicholson K., Brento J. & Broermann S. (2019). Dialogue sur les politiques. Le rôle des gouvernements dans le développement des chaînes de valeur dans le secteur de l'agriculture. Etude de cas 1 : Développement de la chaîne de valeur noix de cajou. CABRI. 28 p.**

Cette étude de cas a été préparée pour le Dialogue de CABRI sur l'optimisation des ressources dans les dépenses agricoles. Le dialogue se concentre sur les implications pour la gestion des finances publiques (GFP) de l'adoption d'une approche par chaîne de valeur (ACV). L'objectif est de rassembler des fonctionnaires des ministères des finances et de l'agriculture pour échanger leurs expériences en termes de considérations politiques et de défis institutionnels de la promotion des chaînes de valeur.

Une ACV se fonde sur l'expérience des approches intégrées et ajoute un accent particulier sur la rentabilité de tous les acteurs de la chaîne et sur la nécessité de répondre de manière dynamique à l'évolution du marché.

Cette étude de cas examine le soutien public à la chaîne de valeur du cajou. Elle vise à comprendre les défis liés à l'élaboration et à la coordination des politiques qui abordent toutes les parties de la chaîne de valeur du cajou. L'étude se concentre sur les noix de cajou, mais l'auteur indique que les enseignements tirés devraient s'avérer pertinents pour d'autres cultures d'exportation.

Le document rappelle qu'une ACV de l'agriculture commence par une compréhension de la demande. Aussi, les pages 6 et 7 se penchent sur la demande mondiale de noix de cajou.

Le point 3 du document examine les acteurs de la filière : fournisseurs d'intrants, exploitants agricoles, coopératives, négociants, prestataires de services de stockage, transformateurs et exportateurs. Il peut y avoir des institutions spécialisées, telles que celles impliquées dans la prestation de services financiers. En page 8, on trouve la figure 2 qui donne un exemple d'une carte de la CV du cajou, à savoir la carte de la chaîne de valeur du cajou au Mozambique. Le document s'attache aussi à examiner la valeur ajoutée, composée des rendements de la main-d'œuvre et du capital. Un exemple d'analyse de rentabilité d'entreprise est fourni en page 9. Le tableau 3 en pages 11 et 12 précise l'impact plus global du développement de la chaîne de valeur du cajou au Ghana.

Le document traite par la suite des acteurs et des politiques du secteur étudié. Une analyse SWOT de la chaîne de valeur du cajou en Afrique de l'Est et de l'Ouest est disponible en page 18.

Le point 5 du document présente la gamme d'aide publique à la chaîne de valeur du cajou et la coordination des politiques.

Le document se termine avec les principales questions du dialogue (rôle des partenaires du développement, collaboration public-privé, etc.).

**25. Adegbola P. Y. & Zinsou J. (2010). Analyse des déterminants des exportations béninoises de noix d'anacarde. Communication présentée aux 3rd African Association of Agricultural Economists (AAAE) and 48th Agricultural Economists Association of South Africa (AEASA) Conference, Cape Town, South Africa, September 19-23, 2010. 20 p.**

Selon les auteurs de cet article, présenté dans plusieurs conférences, la dépendance du Bénin à une seule culture d'exportation a jusqu'ici fragilisé son économie. Aussi, la filière cajou apparaît comme l'une des plus intéressantes à développer suite à la crise cotonnière. Cet article examine les facteurs qui expliquent les exportations des noix d'anacarde au Bénin et leurs effets. Pour ce faire, la méthode d'estimation des Modèles à Correction d'Erreur (ECM) est utilisée. Les résultats montrent que le Bénin peut accroître ses parts de marché à l'instar du Brésil et du Vietnam dont les consommations intérieures sont faibles mais compensées par les exportations. Les auteurs indiquent qu'une augmentation de la production nationale et la pratique d'un prix relativement bas contribuent significativement à l'accroissement des exportations. De plus, les exportations béninoises sont positivement corrélées à l'offre mondiale grâce au label de la noix d'anacarde du Bénin reconnu de par le monde.

**26. Adegbola P. Y., Adekambi S. A. & Tidjani Serpos A. A. (2009). Microfinance et production agricole : cas de l'anacarde au Bénin. Rapport d'étude. 26 p.**

L'amélioration de l'agriculture et de sa productivité est d'une nécessité indubitable dans le contexte actuel d'une économie régie par le marché. Les filières agricoles, dont l'anacarde, ont besoin d'être modernisées, intensifiées, mais elles se trouvent confrontées à un problème d'accès au financement en dépit de la pluralité des institutions de microfinance (IMF) au Bénin.

La présente étude a donc été initiée afin d'analyser les conditions d'amélioration de la contribution des IMF au financement de la production d'anacarde au Bénin.

Les statistiques descriptives appuyées des tests non paramétriques, le modèle Probit simple et le modèle de sélection de Heckman ont servi au cadre d'analyse des données collectées. Les résultats révèlent que trois catégories d'IMF restent encore fonctionnelles dans la zone d'étude, à savoir les Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel (CLCAM), les Associations de Services Financiers (ASF) et le PAPME. L'étude indique que les CLCAM sont les seules qui offrent ses services à la production d'anacarde. Par ailleurs, cette étude montre que seulement 41 % des producteurs ont adressé au moins une fois une demande de crédit à une IMF au cours des trois dernières années. Le taux d'accès effectif des producteurs d'anacarde aux crédits est estimé à 46%. L'étude a montré, d'une part que les jeunes producteurs, membres des associations/organisations de producteurs d'anacarde et tirant une part importante de leur revenu de la production d'anacarde sont ceux ayant plus de facilité à obtenir un crédit auprès des IMF, et d'autre part que les crédits offerts sont en inadéquation par rapport aux besoins de financement des producteurs d'anacarde.

**27. Akounnou J., Degla P., Idrissou L. & Gantoli G. (2019). Mécanismes de financement des fournisseurs des noix d'anacarde aux unités de transformation dans le Nord Bénin. *Agronomie africaine*, 31(2), 159-172.**

Ce document est un article scientifique. Selon ses auteurs, la filière anacarde est une des filières à forte valeur ajoutée au Bénin. Cette valeur ajoutée est généralement créée par l'exportation des noix brutes et non leur transformation. Cette étude a analysé les services financiers auxquels ont accès les fournisseurs de noix d'anacarde aux unités de transformation ainsi que les déterminants de l'accès au crédit. Les données ont été collectées auprès de 243 acteurs, soit 240 producteurs et 3 unités de transformation, dans les communes de Tchaourou, Nikki et Bembéréké. Ces communes sont des zones où au moins deux unités s'approvisionnent ensemble en noix d'anacarde. L'échantillonnage a été raisonné. Une régression logistique a été réalisée pour déterminer les facteurs influençant l'accès aux crédits. La statistique descriptive a permis d'apprécier la perception des producteurs de noix par rapport aux conditions d'accès au financement. Les résultats révèlent que les producteurs ont accès à deux services de crédit : Agri Finance et PADME. Le modèle logistique a montré que la vente de noix à l'unité Gebana, la vente de noix à l'unité Afokantan et l'ethnie à laquelle appartient le producteur influencent positivement l'accès au crédit. Par contre la quantité de noix vendue par une coopérative influence négativement l'accès au crédit. Pour les producteurs, le service PADME octroie un bon crédit sans difficulté de remboursement tandis que le service d'Agri Finance octroie un bon crédit avec difficulté de remboursement.

**28. Dedras (2020). Plan opérationnel pour la Filière Anacarde. Projet de Partenariat Stratégique ICCO. ProgrammeCoCo. 11 p.**

Ce document développe le Plan opérationnel pour la filière anacarde. Il s'inscrit dans le programme Convening and Convincing (CoCo).

Le principal objectif opérationnel de ce programme pour la filière anacarde est d'accompagner les petits producteurs/trices et transformateurs/trices acteurs de la chaîne de valeur de l'anacarde au Bénin à amener l'Etat et les autres décideurs à transformer les défis du secteur pour assurer une autonomisation et l'accès à un marché inclusif. Autrement dit, il s'agit de voir la coalition anacarde développer une stratégie de Lobbying & Plaidoyer (L&P) qui est l'approche retenue pour le développement du programme CoCo. Cette stratégie L&P a favorisé l'avènement d'un environnement politique et de gouvernance de la chaîne de valeur anacarde ayant abouti à l'inclusion de groupes marginalisés et contribué au développement durable et à l'amélioration de leurs revenus et de leurs moyens de subsistance.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Faire l'état des lieux /confirmer, avec précision, les défis auxquels est confronté le développement durable de la chaîne de valeur anacarde ;
- Renforcer les capacités de la coalition anacarde et de ses démembrés en stratégie de lobbying/plaidoyer afin qu'ils soient en mesure d'amener les décideurs publics à engager des actions favorables au développement de la filière anacarde ;
- Mettre en œuvre un plan de campagne de lobby et de plaidoyer pour convaincre les décideurs à opérer des changements positifs en faveur de la filière anacarde.

La Campagne de Lobbying et Plaidoyer pour autonomisation des petits producteurs et développement de Marchés Inclusifs pour l'anacarde est reprise dans le cadre logique disponible dans les dernières pages du document.

**29. Miassi Y.E., Dossa F.K., Adédédji Labiyi I., Dossouhoui S., Afouda Yabi J. (2019). Contract Farming and Cashew Production in North Benin: Socio-economic importance and determinants of profitability. *Journal of Agricultural Research Advances*, 1(1), 29-38.**

Au Bénin, la production de cultures de rente, y compris l'anacarde, est régie par des contrats.

Le présent article, publié dans le *Journal of Agricultural Research Advances*, a pour but d'évaluer d'une part l'importance socio-économique des contrats agricoles, et d'autre part les déterminants de la rentabilité de la production de noix de cajou sous contrat au nord-est du Bénin.

Pour ce faire, les données ont été collectées auprès d'un échantillon de 144 agriculteurs (dont 72 sous-traitants et 72 producteurs non contractants) à l'aide de questionnaire.

Les informations recueillies ont été analysées à partir de deux progiciels. Le logiciel SPSS a permis de compiler les statistiques descriptives puis le test de comparaison moyenne de ces deux catégories des producteurs. Quant au logiciel STATA, il a été utilisé pour effectuer une régression linéaire multiple qui a permis d'analyser les déterminants de la rentabilité de la production de noix de cajou sous contrat. En outre, des analyses de discours ont été faites pour analyser l'importance sociale des contrats agricoles.

L'analyse des informations collectées a montré que les contrats agricoles améliorent les revenus des participants producteurs. Plusieurs variables expliquent le revenu élevé obtenu par cette catégorie de producteurs : l'âge du producteur, la taille du ménage, le nombre d'actifs agricoles, le niveau d'éducation, le nombre d'années de scolarité, le montant du prêt contracté et tous frais fixes.

En conclusion, selon les auteurs, améliorer le niveau d'efficacité économique de la production de noix de cajou sous contrat implique nécessairement des actions ciblées sur ces variables. L'importance sociale de la production de noix de cajou sous contrat est ressentie sur le plan sanitaire, sur le plan éducatif, sur les relations sociales entre producteurs, sur leurs conditions de vie puis dans l'acquisition de matériel roulant.

**30. Ndiaye A. (2008). Structuration professionnelle de la filière anacarde. Une contribution durable à la paix – Côte d'Ivoire. RONGEAD/IFCI. 24 p.**

A la demande de RONGEAD, l'auteur de ce document a procédé à l'évaluation finale du projet « Structuration professionnelle de la filière anacarde : une contribution durable à la paix ». L'objectif de l'évaluation est de rendre compte de l'utilisation des fonds communautaires alloués pour la réalisation du projet exécuté entre le 1er avril 2004 et le 31 mars 2008. Il est attendu de l'évaluation finale l'analyse de son impact et de sa durabilité en relation avec sa pertinence, son efficacité et son efficience.

Le contexte du projet est rappelé en page 7. Ce projet « s'est dès le départ inscrit dans une logique économique, faisant de la structuration de la filière anacarde l'ossature de son intervention. La promotion de la noix de cajou permet par les revenus générés d'améliorer le niveau général des revenus dans les villages et sa transformation d'améliorer la part de l'anacarde dans la formation du PIB de la Côte d'Ivoire presque exclusivement exportatrice de noix brute. Le projet est ainsi intervenu sous le double aspect de l'amélioration de la qualité de la noix et de la promotion de la transformation artisanale, pour l'exportation». Ce projet poursuivait l'objectif global d'améliorer les conditions de vie des populations pauvres et l'équilibre agro-écologique dans cinq régions du Nord affectées par le conflit en améliorant les performances de la filière anacarde. Ses objectifs spécifiques étaient les suivants :

- Sécuriser les débouchés et augmenter les revenus tirés de l'anacarde par un programme «formation à la qualité et à la gestion» auprès des groupements de producteurs.
- Diversifier et augmenter l'emploi en développant le décorticage artisanal et la consommation locale (sur la base de l'expérience Bénin et d'autres pays).
- Contribuer à la concertation entre acteurs publics et privés pour la mise en œuvre d'une stratégie et d'une politique nationale de décorticage industriel. Cet objectif a été reformulé dès la deuxième année de mise en œuvre. Il s'est mué en deux sous objectifs : d'une part, favoriser les conditions de concertation entre acteurs de la filière, et soutenir la représentation des producteurs dans les instances nationales, et d'autre part, préparer des modules de formation aux métiers de la filière noix de cajou, en vue d'une collaboration avec les centres de formations aux métiers ruraux.

L'analyse de la performance du projet est détaillée en pages 15 à 18. En termes de question d'équité et de genre, la transformation constitue un véritable maillon de structuration de la filière. Les unités de transformation ont réussi à créer de la valeur ajoutée et ont permis d'assurer un revenu à de nombreuses femmes et à des jeunes engagés dans la transformation de la noix brute en amandes. En termes d'impact sur les producteurs et leurs organisations, l'impact est réel et notable dans toutes les zones visitées. A Boudoukou, le projet a même permis de contribuer à l'imposition d'un « label » régional permettant aux coopératives de cette zone de vendre leur noix au-dessus du cours moyen de la noix. Le projet a également permis de maintenir les jeunes dans les villages.

En termes d'efficacité, le projet a notamment permis de sortir la filière anacarde de l'économie informelle et de la placer au cœur de l'économie formelle. Il a également contribué à mettre en place les conditions de la création d'une expertise nationale sur les aspects techniques et commerciales de l'anacarde.

Quant à la durabilité du projet, l'auteur du document indique que « le commerce équitable, bien que très rémunérateur, est un marché très réduit. Le très fort engouement suscité par les unités artisanales ne peut se pérenniser qu'avec l'existence d'une véritable politique de développement de la filière. »

**31. Adegbola P.I., Adekambi S.A. & Ahouandjinou M.C. (2011). Analyse de la performance des chaînes de valeurs de la filière anacarde au Bénin. INRAB, MAEP. 79 p.**

Cette étude porte sur le diagnostic de la filière anacarde et sur l'analyse de la performance des différentes chaînes de valeurs. A cette fin, les auteurs ont collecté des données dans les cinq départements producteurs de noix cajou au Bénin. Au total, un échantillon de 657 producteurs de noix de cajou, de 82 commerçants de noix cajou, de 9 transformateurs et de 100 consommateurs d'amandes de cajou a servi à l'étude. Les analyses ont été essentiellement descriptives, financières et économiques. Les analyses financières ont été réalisées à partir des comptes d'exploitation et/ou de transaction. La rentabilité économique et le niveau de compétitivité de chaque chaîne de valeur ont été évaluées à l'aide de la Matrice d'Analyse des Politiques.

Des différentes chaînes de valeurs identifiées au niveau de la filière anacarde, seules celles des noix brutes d'exportation, des amandes torréfiées pour le marché local, des amandes torréfiées pour le marché sous régional et des amandes blanches pour le marché européen ont été analysées. Les acteurs au niveau de ces différentes chaînes de valeurs sont entre autres les producteurs, les collecteurs, les grossistes, les détaillants (pour le cas des amandes de cajou), les transformateurs et les exportateurs. Les acteurs d'une même catégorie développent rarement des relations entre eux. Les activités de commercialisation de noix brutes de cajou sont principalement financées par les exportateurs. Les crédits octroyés aux producteurs sont remboursés dans leur totalité en nature. Le préfinancement est cependant faiblement pratiqué dans la chaîne de transformation des noix en amandes de cajou. Seules les unités de transformation semi-industrielles préfinancent certains de leurs producteurs fournisseurs. Les produits sont soumis au contrôle de qualité seulement dans les circuits d'exportation (les noix brutes et les amandes blanches).

Les résultats ont montré que les chaînes de valeurs des amandes torréfiées destinées aux marchés régional et local sont celles qui affichent des coûts de transformation de noix cajou les plus élevés. Les coûts de fonctionnement sont en majorité constitués des coûts variables relatifs à l'acquisition des intrants de production et/ou de transformation. Toutes les chaînes de valeurs apportent de la plus-value aux acteurs et sont également toutes rentables économiquement. Mais la chaîne de valeur des noix brutes à l'exportation reste la plus économiquement rentable et la plus compétitive. Elle est suivie de la chaîne de valeurs des amandes blanches destinées au marché européen.

Malgré la qualité reconnue des noix et la prise en compte de la filière anacarde dans les plans stratégiques de développement du secteur agricole, la filière souffre de nombreuses faiblesses, notamment un faible niveau de transformation locale, une forte exportation des noix brutes et une mauvaise condition de stockage des noix. D'autre part, la rareté des noix, les tracasseries routières, le monopole des exportateurs, la fluctuation des prix sont des menaces qu'il convient d'éliminer afin de redynamiser le secteur.

**32. Gnonlonfin G. J. B., Fanou L., Fandohan P., Adéoti R., Coulibaly O., Hell K., Dohou Vidégnon B., Ahoussi A. L., Houssou P., Koumassa L. & Mensah G. A. (2011). Projet STDF 48. Projet de recherche. Amélioration et contrôle de qualité des produits agricoles alimentaires au Bénin. Topic 1. SPS capacity evaluation and planning tools, including the need for and implications of international standards and their application. Rapport technique final. 79 p.**

Le projet Standard Trade and Development Facility (STDF-48), appelé « Amélioration de la qualité des produits agricoles au Bénin : Cas de l'anacarde et du karité », a été mis en œuvre pendant un peu plus de deux ans. Trois institutions ont travaillé ensemble pour atteindre les objectifs du projet de la manière la plus efficace possible. Il s'agit des institutions suivantes : PTAA / INRAB (Programme Technologie Agricole et Alimentaire / Institut National des Recherches Agricoles du Bénin), IITA-Bénin (Institut International d'Agriculture Tropicale) et ABeNOR (Agence Béninoise de Normalisation).

Ce projet STDF-48 s'est intéressé à deux produits agricoles : l'anacarde et le karité. Il s'agit de produits d'exportation de premier plan et à grande valeur économique au Bénin. L'anacarde est un produit exporté à 95 % sous forme brute bien qu'il existe plusieurs produits dérivés tels que le baume, l'amande, l'alcool, les jus et sirop qui doivent faire l'objet de transactions régionales ou internationales. La promotion de la transformation de l'anacarde au Bénin et l'amélioration de la qualité sont très importantes à l'étape actuelle afin d'ajouter de la valeur à ce produit et améliorer la compétitivité et s'ouvrir davantage vers l'extérieur.

L'anacarde est confronté à d'inquiétantes contaminations par les mycotoxines. Cette contamination peut être sensiblement réduite à travers des études au niveau de la chaîne de production et l'harmonisation des normes en matière de qualité. Le karité est un produit porteur car il peut servir à de nombreux usages. Ainsi, c'est un produit très utilisé dans les industries cosmétiques et agro-alimentaires. C'est un produit exporté sous forme de beurre. Au niveau des industries locales, on l'utilise pour la production d'huile de cuisine. C'est un produit dont les potentialités industrielles restent encore faiblement exploitées au Bénin. C'est dans ce cadre que ce projet STDF-48 a été initié afin d'accompagner ces initiatives et de participer à la promotion des filières agricoles porteuses au Bénin parmi lesquelles figurent l'anacarde et le karité.

L'objectif général du projet STDF-48 est de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'anacarde et du karité pour les marchés locaux, régionaux et internationaux respectant les normes nationales, régionales et internationales de qualité.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Connaître les normes nationales, régionales et internationales, et, les bonnes pratiques de production et les systèmes de contrôle de qualité existants relatifs à l'anacarde et au karité ;
- Mettre à la disposition des petites et moyennes entreprises des options technologiques et socioéconomiques efficaces et pertinentes de transformation et de diversification des produits tels que le karité et l'anacarde ;
- Evaluer les conditions de mise en œuvre de la traçabilité pour la noix d'anacarde au Bénin ;



- Renforcer les capacités des acteurs à la base (producteurs, transformateurs, consommateurs et exportateurs) sur la maîtrise des normes et des systèmes de contrôle de qualité des produits à base d'anacarde et du karité et des laboratoires du PTAA et de l'IITA ainsi que les techniciens y travaillant.

Quatre groupes d'activités ont été achevés.

Le premier groupe d'activités était composé d'études socioéconomiques qui appuyaient toutes les autres activités du projet principalement mis en œuvre par l'IITA-Bénin. Une analyse d'impact *ex ante* a établi un suivi et système d'évaluation du projet. Des études de perception sur la qualité du karité, du beurre de karité et de la noix de cajou, leurs caractéristiques et les facteurs qui les influencent lors du ciblage des exportations vers le marché de l'Union européenne ont été évalués. Une analyse de la chaîne de valeur du karité, du beurre de karité et de la noix de cajou a été réalisée afin d'évaluer la structure de gouvernance et les rôles de genre dans ces sous-secteurs et de proposer des innovations techniques afin d'améliorer la compétitivité de ces chaînes de valeur agricoles.

Le deuxième groupe d'activités concernait les études technologiques sur le karité, le beurre de karité et la noix de cajou, menée à la fois par l'IITA-Bénin et le PTAA/INRAB. Il a consisté principalement en l'identification des points de contrôle le long du continuum de la production à la vente pour l'amélioration de la qualité microbiologique et autres paramètres physico-chimiques pour le karité, le beurre de karité et la noix de cajou. De nombreuses options technologiques ont été testées pour améliorer la qualité des produits de noix de karité et de noix de cajou. L'impact des facteurs environnementaux sur le stockage et la conservation des produits à base de noix de karité, de beurre de karité et de noix de cajou la qualité microbiologique, la qualité nutritionnelle et d'autres paramètres physico-chimiques ont été évalués. Une étude sur l'amélioration de la transformation traditionnelle des fruits à coque en beurre de karité dans le but de stabiliser les caractéristiques de qualité, y compris les coûts et les avantages, ont également été mises en œuvre.

Le troisième groupe d'activités menées principalement par ABeNOR consistait en l'examen et la synthèse des normes régionales et internationales pour le karité, le beurre de karité et la noix de cajou et sur les services offerts par la qualité services de contrôle et systèmes de certification nationaux et internationaux sur le karité, le beurre de karité et la noix de cajou écrou.

Le quatrième groupe d'activités menées par les trois institutions impliquées dans le projet consistait principalement en un renforcement des capacités des parties prenantes. Avant ces activités, des modules de formation ont été conçus et mis en œuvre. Le projet a formé des agriculteurs et des membres d'organisations interprofessionnelles sur les bonnes pratiques agricoles (BPA) et options technologiques pour améliorer la qualité de la noix de karité, du beurre de karité et noix de cajou dans les districts du nord et du centre du Bénin. Le projet a conçu et diffusé onze documents techniques (manuels, affiches et notes) sur les bonnes pratiques agricoles et la bonne transformation pratiques, démarche qualité et points de contrôle critiques pour l'amélioration du karité, du beurre de karité et qualité de la noix de cajou. Le projet a développé et diffusé trois affiches sur les chaînes de valeur et machines de

traitement visant à augmenter le rendement et la qualité de la noix de karité, du beurre de karité et de la noix de cajou.

Dans la partie principale de ce document tous les résultats de ces groupes d'activités ainsi que implications pour le suivi des activités ou des projets dans le cadre de l'amélioration de la qualité de ces des produits ont été présentés.

**33. Green Climate Fund (2019). Concept note. Cashew nut sector and entrepreneurship development support project for Benin (PADEFA-ENA). 15 p.**

Cette note conceptuelle fournit des informations de base sur le projet/programme «Projet d'appui au développement du secteur de la noix de cajou et de l'entrepreneuriat au Bénin (PADEFA-ENA)», et a été soumise pour permettre au promoteur du projet d'obtenir des commentaires du Secrétariat du FVC et pour savoir s'il correspond aux objectifs et au mandat du Fonds. Les commentaires du Secrétariat du FVC sur les notes conceptuelles soumises ne représentent pas un engagement à fournir des ressources financières pour soutenir le projet.

**34. USAID (2014). AgCLIR BENIN. Agribusiness Commercial Legal and Institutional Reform Assessment Agenda for Action, February 2014. 118 p.**

Ce rapport traite de l'évaluation de la réforme institutionnelle juridique et commerciale du secteur agroalimentaire. Son but est d'identifier la dynamique politique, juridique, réglementaire, institutionnelle et sociale qui limite l'investissement agro-industriel et la croissance du secteur agricole au Bénin.

Le rapport montre que les entreprises agroalimentaires au Bénin opèrent dans un environnement difficile caractérisé par des taux élevés de fiscalité formelle et informelle et une dynamique de marché faussée qui limite la capacité d'accéder au crédit et de s'engager dans une planification à long terme de la croissance des entreprises. Deux thèmes primordiaux ont émergé au cours de cette évaluation et constituent la base des recommandations à la fin de ce rapport : d'une part la prévalence et le coût élevé de l'informalité, et d'autre part le manque de mesures efficaces verticales et horizontales le long de la chaîne de valeur en termes d'organisation.

Pour ce qui est du coût élevé de l'informalité, le rapport indique qu'environ 95% des entreprises béninoises opèrent dans le secteur informel et le commerce informel transfrontalier est estimé à 75% du PIB du Bénin. Cette dynamique a un coût élevé sur les recettes fiscales. Une étude suggère que l'officialisation de seulement 5% de l'économie informelle pourrait augmenter les recettes fiscales de 4,3%. Les entreprises du secteur informel souffrent également, souvent des difficultés pour accéder au financement et aux services nécessaires pour mener leurs opérations à un niveau supérieur. Au Bénin, cette contrainte pèse particulièrement sur les femmes, qui composent la grande majorité des transformateurs agricoles informels et des commerçants dans les cinq filières étudiées. Les causes de l'informalité sont nombreuses, mais les entreprises citent des taux élevés d'imposition et la corruption des fonctionnaires comme principales motivations pour se cacher dans le secteur informel. L'introduction de peines sévères pour ceux qui sont engagés

dans des activités informelles serait contre-productive. La formalité doit être incitée par l'abaissement des coûts de transaction et la diminution des risques associés à la formalisation.

En ce qui concerne le manque d'organisation au sein de la chaîne de valeur, les auteurs du rapport signalent que parmi les principaux obstacles à la croissance du secteur agricole se trouvent la rareté des associations commerciales efficaces et les modèles d'entreprise coopératifs, horizontaux ou verticaux. Une remarque souvent entendue de la part des intervenants tout au long de cette évaluation est que les chaînes de produits de base au Bénin ne sont pas organisées, et que ce manque d'organisation est la cause de leur inefficacité. Les auteurs observent également qu'il existe un très grand nombre d'associations de producteurs et de commerçants, aussi bien en ce qui concerne les produits de base que les produits régionaux, au sein du secteur agricole. Cependant, la densité associative ne rend pas nécessairement compte d'une réelle organisation, ni du type de collaboration commerciale nécessaire à la promotion de l'efficacité au sein de la chaîne de valeur. De plus, les seules véritables formes d'organisation efficaces au sein du secteur privé observées par l'équipe d'évaluation correspondent aux associations qui semblent exister dans le seul but de favoriser le comportement anticoncurrentiel tel que la collusion des prix et le contrôle du marché. Une mauvaise organisation augmente les coûts de transaction, limite l'accès au financement et empêche l'application des normes de qualité et l'agrégation des approvisionnements nécessaires pour atteindre les marchés de grande valeur. Dans le secteur du karité, par exemple, la plupart des femmes qui le récoltent fonctionnent indépendamment, ce qui limite le montant qu'elles peuvent récolter ainsi que le prix qu'elles peuvent exiger pour leur produit.

**35. Aïvodji, J. & Anasside, A. (2009). Elaboration des règles de stabilisation et de soutien des prix pour la filière anacarde. ONS, Projet d'Appui à la Sécurisation des Revenus des Exploitants Agricoles (PASREA). 73 p.**

Cette étude souligne, comme cela a déjà été démontré dans d'autres études, que l'anacarde constitue pour le Bénin une alternative intéressante d'un point de vue économique puisqu'il s'agit du deuxième produit agricole d'exportation du pays après le coton

L'objectif général de cette étude est de proposer des règles de soutien et de stabilisation de l'anacarde pour appuyer le développement de cette filière au Bénin. Pour ce faire, dans un premier temps, les auteurs ont réalisé un diagnostic approfondi de la filière. Ensuite, ils ont élaboré le mécanisme de soutien qui sera proposé aux acteurs. Ce mécanisme repose sur un prix plancher, un prix d'achat et une taxe de soutien qui servira de base pour la constitution du fonds de stabilisation dont la gestion sera égalitaire entre le représentant de l'état et les acteurs privés.

L'étude doit fournir les résultats suivants :

- Des modèles réalistes pour la fixation du prix plancher de l'anacarde ;
- Un mécanisme approprié de soutien des prix aux producteurs d'anacarde ;
- la contribution des différents acteurs de la filière aux réserves de stabilisation et de soutien à préciser ;
- Le plafonnement ou non des réserves et leur mode de gestion clairement indiqués ;

- Le circuit de commercialisation des noix d'anacarde et leurs produits dérivés décrits;
- les coûts de production des noix d'anacarde à connaître dans les différentes zones de production ;
- L'élaboration d'un cadre réglementaire spécifique à la filière anacarde.

L'étude conclut que la filière anacarde du Bénin révèle l'existence des facteurs de contre-performance et de vulnérabilité au niveau de certains maillons. Parmi lesquels, citons :

- Le système bancaire n'est pas très visible dans le secteur anacardier du Bénin. Il est dès lors difficile d'identifier la contribution des acteurs financiers à taux d'intérêts divergents sur la filière.
- Les approches de crédit développées par les structures de microfinance ne sont pas adaptées aux spécificités de l'anacarde et de son système post récolte.
- La filière anacarde du Bénin est majoritairement financée par les exportateurs de produits tropicaux qui préfinancent la campagne de commercialisation de la noix de cajou. Les exportateurs, qui pour la majorité sont des sociétés filiales de multinationales indiennes, financent toute la filière, et par conséquent ont le pouvoir de fixer le prix selon leurs intérêts.
- La cartellisation des exportateurs, ne favorise pas le marché ni la transparence qui devrait le caractériser. Il en découle que les acheteurs ne dispose d'aucune information sur le marché mondial de la noix (ce marché n'existe pas en tant que tel, seul le marché de l'amande est officiel) et ayant été préfinancé par les exportateurs, ils ne font que transmettre les ordres d'achat des exportateurs aux zones de production.

Afin de parvenir à la stabilisation et au soutien du prix au sein de la filière anacarde, l'étude s'achève en proposant des recommandations générales et spécifiques à l'Etat, aux producteurs, aux transformateurs et aux exportateurs (pages 68 à 70).

**36. Akomagni, A. L. & Ichola, J. (2017). Etude diagnostique du fonctionnement du marché de l'anacarde et perspectives sur les politiques nationales de développement de la filière au Bénin. Rapport final, DEDRAS-ONG, Bénin. 100 p.**

Etant donné que la mise en marché est l'objet ultime d'une filière, il s'avère nécessaire de maîtriser le mécanisme de fonctionnement du marché de commercialisation des noix d'anacarde, c'est la raison pour laquelle DEDRAS-ONG a souhaité obtenir une étude du diagnostic du fonctionnement du marché de l'anacarde au Bénin et les perspectives sur les politiques publiques. Cette étude doit lui fournir les informations nécessaires pour qu'il puisse agir en faveur de l'amélioration du marché de l'anacarde, et profiter aux petits producteurs.

L'objectif général de cette étude est d'analyser le mécanisme de fonctionnement de la commercialisation des noix d'anacarde au Bénin. Il s'agit de :

- Procéder à un inventaire des différents acteurs directs et indirects impliqués dans la commercialisation des noix d'anacarde et leur mode opératoire.

- Analyser les rôles et responsabilités de chacun des acteurs et en ressortir une typologie claire.
- Analyser le mécanisme de fixation de prix appliqué dans le cadre de la commercialisation durant les trois dernières campagnes de commercialisation de cajou au Bénin.
- Analyser le cadre législatif et institutionnel de la commercialisation des noix d'anacardes et mettre en évidence l'adéquation avec les rôles et responsabilités de chaque acteur identifié.
- Réaliser un diagnostic profond du mécanisme de commercialisation (considération du paramètre social, économique et organisationnel des acteurs).
- Evaluer l'influence du marché sous régional et international sur la commercialisation des noix au Bénin.
- Proposer des actions d'amélioration du mécanisme actuel ou d'autres modèles innovants de commercialisation des noix d'anacarde au Bénin.
- Répertorier et analyser les expériences développées en matière de modèles d'approvisionnement des usines en noix de cajou.
- Proposer un mécanisme opérationnel d'approvisionnement des usines dans le cadre de la campagne de commercialisation des noix de cajou.
- Proposer des mécanismes de mise en œuvre des propositions faites.

L'étude est composée de sept parties. La première partie est l'introduction générale, elle développe le contexte de l'étude ainsi que son objectif et les résultats attendus. La deuxième partie présente l'approche méthodologique adoptée dans la conduite de l'étude. La troisième partie fournit un aperçu de la filière anacarde et de ses chaînes de valeur ajoutée. Dans cette partie, on trouve une description et une cartographie des chaînes de valeur ajoutée (pages 31 à 34). Les pages 48 et 49 fournissent le circuit de commercialisation de la noix cajou au Bénin en vente individuelle et en vente groupée. La quatrième partie est consacrée à l'analyse de la performance du marché de l'anacarde. En pages 51 à 54, le tableau 4 donne le rôle et responsabilités des acteurs dans le circuit de commercialisation. La cinquième partie présente les options stratégiques d'amélioration durable du fonctionnement du marché de l'anacarde au Bénin. Enfin, une conclusion générale vient terminer le rapport.

**37. Arouna A., Adegbola P. Y., Adekambi S. A. (2010). Estimation of the economic efficiency of cashew nut production in Benin. Communication présentée aux 3rd African Association of Agricultural Economists (AAAE) and 48th Agricultural Economists Association of South Africa (AEASA) Conference, Cape Town, South Africa, September 19-23, 2010.16 p.**

Dans cet article, les auteurs montrent que, face aux problèmes rencontrés par la filière d'exportation coton qui est la seule filière d'exportation au Bénin, la nouvelle politique agricole est désormais axée sur la diversification de la production, l'augmentation des rendements et l'amélioration de la compétitivité du secteur à l'exportation. Le pays voit ainsi le développement d'autres cultures d'exportation. Parmi celles-ci se trouve la filière anacarde qui représente la deuxième culture d'exportation.

Pour leur étude, les auteurs ont utilisé la fonction de production frontière stochastique, la fonction de coût combinée à la classification numérique pour évaluer l'efficacité technique, allocative et économique des unités de production et de transformation des noix cajou au Bénin. Les données quantitatives ont été collectées auprès de 262 producteurs et productrices répartis dans quatre départements du Bénin (Atacora, Collines, Borgou et Donga). Les données ont été analysées avec les logiciels SPSS 12.0 et STATA 9.0. Tous les enquêtés disposent en moyenne d'une parcelle d'anacarde mais le nombre varie entre 1 et 5. L'âge moyen des plantations est de 10,75 ans (avec un écart type de 8,57 ans). L'analyse des données a permis de distinguer trois classes de producteurs d'anacarde dont les superficies moyennes sont respectivement de 3,6 ha, 8,9 ha et 20 ha. Il ressort des résultats économétriques qu'il existe à l'intérieur de ces différentes classes les unités de production techniquement et économiquement inefficaces. L'étude conclut donc que les grandes exploitations ne sont pas plus efficaces que les petites. Ainsi, toute action pour la promotion de la filière anacarde doit être orientée aussi bien vers les grandes que les petites unités.

**38. Eteka A.B. & Faaki V.A. (2017). Etude diagnostique sur les contraintes et les opportunités à l'accès aux intrants dans les maillons de production et de transformation au Bénin. Document final. DEDRAS-ONG. 73 p.**

L'anacarde figure parmi les treize filières prioritaires retenues dans le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA). Bien qu'elle soit la deuxième filière d'exportation du Bénin, des actions sont nécessaires afin de créer des conditions favorables et durables à son développement. Cette étude s'inscrit dans ce contexte, son objectif principal est d'analyser le dispositif de fourniture et d'approvisionnement des producteurs et transformateurs d'anacarde en intrants de production, post récolte et transformation.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Pour la production :
  - Analyser les systèmes et approches de fourniture et d'approvisionnement (institutionnel, politique et organisationnel) des producteurs en différents intrants ;
  - Evaluer l'offre et la demande en intrants de production et de récolte post-récolte ;
  - Proposer des leviers d'actions en faveur de l'amélioration de l'accès aux intrants.
- Pour la transformation
  - Faire l'état des lieux des intrants de transformation pour une sélection des plus utiles selon les acteurs ;
  - Identifier les contraintes et opportunités liées à l'accès aux intrants ;
  - Apprécier le niveau d'accessibilité aux différents intrants dans la transformation ;
  - Proposer des leviers d'action en faveur de l'accès aux intrants.

Cette étude diagnostique a permis de faire les constats suivants :

- De nombreux documents de stratégie ont été élaborés dans le secteur agricole en général en vue de développer ce secteur qui participe pour une grande part au développement économique et sociale du pays. Les structures centrales et décentralisés de l'Etat sont indiquées comme devant jouer des rôles administratifs et

régaliens dans le développement des filières à promouvoir. Mais les dispositions spécifiques relatives aux intrants anacarde sont contenues dans ces cadres réglementaires généraux.

- Les contraintes à l'accès aux intrants des maillons de production et de transformation sont nombreuses. La page 58 détaille ces contraintes.

Le document fournit également des recommandations générales et spécifiques pour pallier à ces contraintes. Elles sont reprises en pages 59 et 60. Citons notamment que l'étude préconise que l'Etat joue son rôle régalien en assainissant la filière au niveau de ses structures et mettent les textes en application, que les familles d'acteurs « fassent le ménage » en leur sein, etc.

### **39. Ricau, P. (2013). Connaître et comprendre le marché international de l'anacarde. RONGEAD. 48 p.**

Ce document a été élaboré par RONGEAD à partir de son expérience d'appui à la filière anacarde. Il s'agit d'un guide qui met à la disposition de l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels du secteur de l'anacarde une partie des connaissances et de l'expertise acquise par le Service d'Information et de Conseil N'Kalô de RONGEAD pour permettre à l'ensemble des acteurs de mieux comprendre un marché particulièrement volatil et de poser les bases d'une filière plus transparente et plus durable.

Ce document se base sur la méthodologie de l'analyse de marchés agricoles qui repose sur deux types de données :

- des données structurelles : appelées « fondamentaux du marché » qui sont les différents éléments qui font la nature de chaque marché agricole et sont développés dans ce document.
- des données conjoncturelles qui nécessitent une information régulière et de qualité sur l'évolution des fondamentaux et sur tous les paramètres qui peuvent affecter la commercialisation des produits agricoles et auxquelles les acteurs de la filière anacarde en Afrique de l'Ouest peuvent accéder grâce au Service d'Information et de Conseil N'Kalô.

Le document est divisé en plusieurs chapitres. La première partie présente de façon générale le marché de l'anacarde. Le chapitre deux traite de l'offre d'anacarde dans le monde. La demande en anacarde dans le monde est expliquée dans le chapitre trois. Le chapitre quatre détaille l'environnement du marché mondial de l'anacarde. Le chapitre suivant (chapitre cinq) présente de façon détaillée les pays producteurs reprenant des données sur la production, les échanges, la transformation et la consommation locale de cajou. Le chapitre six fournit une présentation détaillée des zones de consommation. Le document contient de nombreuses illustrations, tableaux, graphiques et cartes qui donnent un aperçu des différents points développés dans chaque chapitre et il est complété par une liste de sources d'information qui peuvent être utilisées pour en savoir davantage sur le marché de l'anacarde.

## **ANNEXE 5**

**Procès-verbaux des réunions de restitution avec l'équipe de recherche  
PSR anacarde**



## REUNION DE DEMARRAGE AVEC L'EQUIPE DE RECHERCHE PSR ANACARDE

Date 18/1/2021 de 14h à 15h

-----

### Présence

1. *Mélanie Schellens* ; Cheffe de coopération Ambassade de Belgique, Cotonou
2. *Annick-Mireille Azandjeme* , Chargée de programmes, Ambassade de Belgique à Cotonou
3. *Philippe Lebailly*, chef d'équipe de recherche, ULiège
4. *Augustin Aoudji*, post-Doctorat, ULiège, responsabilité en termes de compréhension du contexte local, de la collecte des données et de l'organisation des missions de terrain
5. *Neema Ciza*, Doctorante à Gembloux, chargée des responsabilités Genre du PSR
6. *Sophie van Schoubroeck*, post- Doctorat Université d'Anvers
7. *Loïc De Weerd*, Doctorant, Université d'Anvers

Après avoir souhaité la bonne arrivée au Bénin à la mission, la Cheffe de coopération a rappelé que l'objectif de la recherche est de mieux connaître le contexte institutionnel, notamment les rapports de force qui sous-tendent la filière anacarde au Bénin. Elle a également fait état d'une autre étude PSR en santé publique qui a été bien appréciée.

Ensuite, la parole a été donnée à chacun des participants pour qu'il se présente.

Le chef d'équipe a ensuite tenu a rappelé certains points à épinglez par rapport à cette mission :

- 1°) Il s'agit d'une mission universitaire. On a privilégié la présence de jeunes chercheurs dans un cadre interuniversitaire (Université d'Anvers, d'Abomey-Calavi, Université Evangélique en Afrique de Bukavu et ULiège) et interdisciplinaire.
- 2°) Pour cette première mission, la priorité sera donnée aux observations de terrain et l'équipe se déplacera dès le mardi 19/1 pour Parakou pour rentrer le mercredi 27/1 suivant.
- 3°) Suite à la crise COVID 19, les vols ont été modifiés : le vol SN du mercredi a été annulé et les experts de l'Université d'Anvers séjourneront 3 jours de plus. A l'opposé, l'experte en genre a vu son vol Ethiopian annulé et devra rentrer trois jours plus tôt.
- 4°) Les formalités d'arrivée se sont très bien déroulées et les experts remercient la Cheffe de coopération de les avoir accueilli à l'arrivée.

Le programme provisoire est alors présenté et discuté. Tous des acteurs à rencontrer par la mission ont été passés en revue. D'autres acteurs ont été suggérés en complément par l'équipe de l'Ambassade, notamment sur les fonctions régaliennes de l'Etat, le genre et le foncier.

La Cheffe de coopération propose d'avoir un débriefing au retour de Parakou et la date du vendredi 29/1 est retenue. Elle indique aussi les numéros de téléphone à joindre en cas de problème. Elle souhaite un excellent travail à l'équipe.

Le point de la participation du MAEP au Comité de pilotage est abordé. Comme l'équipe d'experts aura une visite de présentation de la mission le lendemain matin avant le départ pour Parakou, il est proposé d'aborder la question lors de la visite au MAEP.

**REUNION DE RESTITUTION MISSION 2 AVEC L'EQUIPE DE RECHERCHE**  
**PSR ANACARDE**  
**Date 26/2/2021 de 10h à 11h15**

-----

**Présence**

1. *Mélanie Schellens* ; Cheffe de coopération Ambassade de Belgique, Cotonou
2. *Annick-Mireille Azandjeme* , Chargée de programmes, Ambassade de Belgique à Cotonou
3. *Philippe Lebailly*, chef d'équipe de recherche, ULiège
4. Steven Van Passel, Professeur, Université d'Anvers
5. *Augustin Aoudji*, post-Doctorat ULiège, responsabilité en termes de compréhension du contexte local, de la collecte des données et de l'organisation des missions de terrain
6. *Sophie van Schoubroeck*, post- Doctorat Université d'Anvers
7. *Loïc De Weerd*, Doctorant, Université d'Anvers
8. *Neema Ciza*, Doctorante à Gembloux, chargée des responsabilités Genre du PSR

Après avoir remercié les participants pour leur présence, la Cheffe de coopération donne la parole au chef d'équipe pour qu'il fasse le point sur l'étude réalisée et les échéances à venir.

La seconde mission au Bénin s'est déroulée comme prévu en présence du ProF. Steven Van Passel et de l'équipe présente lors de la première mission. Il est à noter la tenue de trois réunions de travail importantes pour la validation des conclusions et recommandations de l'étude respectivement avec l'IFA, Roland Riboux (PDG de Fludor Bénin SA) et avec le MAEP. On notera aussi la visite du port de Cotonou.

Les principales conclusions tirées lors des visites de terrain ont été confirmées.

Par rapport aux questions relatives au genre, une enquête spécifique a été conduite au niveau de l'usine Fludor auprès d'un échantillon aléatoire de 32 ouvrières dans deux villages. Les résultats sont en cours d'analyse. Ils pourront donner une contribution originale à l'impact de la transformation sur l'emploi des femmes et les retombées occasionnées localement.

Le Prof. Steven Van Passel a ensuite insisté sur trois points particuliers abordés par l'équipe de l'Université d'Anvers à savoir :

- la question des pratiques culturelles sur l'environnement ;
- l'intérêt des marchés ciblés comme celui porté par Colruyt ;
- les avantages à tirer d'une gestion du port de Cotonou par la Belgique.

Il a été convenu d'organiser comme suit les prochaines étapes :

- 1°) envoi du draft du rapport à l'Ambassade au début du mois d'avril ;
- 2°) l'Ambassade se charge de recueillir les avis de l'IFA et du MAEP sur l'étude et les communique à l'équipe d'experts ;
- 3°) un rapport final provisoire est ensuite soumis au Comité de pilotage avec une réunion en visio conférence dans la foulée et dans le courant du mois de mai.

## **ANNEXE 6**

**Note de réflexion sur l'interaction coton – anacarde en Afrique de l'Ouest,  
en particulier en Côte d'Ivoire et au Bénin**

## Note de réflexion sur l'interaction coton – anacarde en Afrique de l'Ouest, en particulier en Côte d'Ivoire et au Bénin

### 1. Introduction

En Afrique de l'Ouest, les zones de production du coton et de l'anacarde se superposent fortement, même si l'on assiste à un phénomène plus récent, dans certaines zones forestières et de culture pérenne, qui se traduit par une nette reprise de l'intérêt pour la culture d'anacarde, telle que mise en évidence par Ruf et al, 2019<sup>1</sup> dans les zones cacaoyères de Côte d'Ivoire. Il est donc important de prendre en considération les interactions entre l'évolution de ces deux cultures de rente qui sont essentiellement pratiquées dans le cadre d'une agriculture familiale.

Historiquement, la culture du coton s'est beaucoup plus développée et structurée que celle de l'anacarde. Rappelons que l'anacardier fut initialement implanté en Afrique de l'Ouest, surtout à travers des programmes de reforestation en raison de sa croissance rapide et de sa rusticité<sup>2</sup>. Jusqu'au début des années 1990, il était exploité essentiellement pour son bois.

Le coton est une culture exigeant un niveau élevé de technicité et d'encadrement (agents de vulgarisation, techniciens des sociétés cotonnières) nécessitant l'établissement et le suivi d'itinéraires techniques contraignants. La culture du coton s'est fort développée pendant la seconde moitié du siècle dernier, surtout à partir des années 70. En Afrique de l'Ouest, elle s'est caractérisée par une forte intégration verticale de la filière. Ce modèle, promu par les institutions et sociétés françaises puis ensuite adopté par les institutions nationales, s'est imposé partout dans les pays cotonniers de l'Afrique francophone.

Avec le temps, différentes réformes institutionnelles de la filière coton se sont succédées, oscillant entre régulation et libéralisme, pas toujours cohérentes entre elles. Le cas du Bénin est très illustratif à ce sujet<sup>3</sup>. Malgré divers soubresauts rencontrés ayant contribué à désorganiser fortement la production et la filière au cours des années 2000, il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui le paysage institutionnel de la filière coton béninoise paraît d'avantage apaisé avec un niveau de confiance entre les acteurs qui a pu se restaurer. Cette évolution s'est traduite par diverses mesures incitantes, notamment la réhabilitation de l'interprofession du coton (AIC<sup>4</sup>) en 2016, un système d'approvisionnement en intrants plus performant, le maintien d'un niveau assez élevé du prix minimum d'achat du coton graine au producteur avec une réduction des délais de paiement après remboursement des crédits intrants. Ces mesures ont permis une spectaculaire revitalisation de la production cotonnière. Ainsi, en l'espace de moins de dix ans, depuis la fin de la grande crise cotonnière

---

<sup>1</sup> Ruf F. et al. 2019. Le boom de l'anacarde en Côte d'Ivoire : transition écologique et sociale des systèmes à base de coton et de cacao. Cah. Agric. 2019, 28, 21

<sup>2</sup> Notamment en termes de résistance à la sécheresse et au feu et de lutte antiérosive

<sup>3</sup> Voir Chap 5: Regulation of a dominant sector case study of cotton in Bourguignon F., Houssa R., Platteau J-P & Reding P. 2019. Benin Institutional Diagnostic. Economic Development & Institutions. WP19/BID. C

<sup>4</sup> Association interprofessionnelle du coton

des années 2000, le Bénin est passé du rang de 8<sup>ème</sup> producteur de coton d'Afrique subsaharienne (campagne 2011/12) pour se hisser au 1<sup>er</sup> rang à partir de la campagne 2018/19, devant le Burkina Faso, le Mali et la Côte d'Ivoire<sup>5</sup>.

## **2. La grande crise cotonnière africaine de 2005 à 2010**

Pour mieux comprendre l'évolution de l'interaction coton-anacarde depuis le début de ce siècle, il faut prendre en compte la grande crise du coton africain qui a perduré pendant près de 6 ans, de 2005 à 2010. Au cours de cette période, la production africaine de coton a chuté de 54% dans un contexte mondial déprimé mais se traduisant par une baisse moindre de la production mondiale estimée à 17%<sup>6</sup> (figure 1).

Cette vulnérabilité aux fluctuations des prix internationaux ne peut s'expliquer sans rappeler qu'aujourd'hui, plus de 90% du coton ouest africain ne subit qu'une transformation primaire à travers l'égrenage du coton graine, et est exporté sous forme de balles de coton fibre vers les grands pays de l'industrie textile, en majeure partie en Asie du Sud-Est. Les pays cotonniers ouest-africains tels que le Bénin, Mali ou le Burkina Faso ayant une agriculture peu diversifiée, leurs économies dépendent fortement du coton qui représente une part importante de leurs exportations agricoles. Ainsi en 2018, le coton représentait 64% des exportations agricoles du Bénin et 55% des exportations totales<sup>7</sup>, contre respectivement 60% et 25% pour le Mali<sup>8</sup> et 43% et 13% pour le Burkina Faso<sup>9</sup>. Une telle situation fragilise ces économies quand elles doivent affronter des chocs externes, d'autant que l'importance socio-économique du coton est majeure dans ces pays où les revenus monétaires d'une partie importante des exploitants agricoles, en agriculture familiale, sont en bonne partie issus de la production de coton

Au cours de cette crise pluriannuelle, le prix du coton graine payé au producteur fut très bas, 170 FCFA et moins par kg de coton graine, comme indiqué dans le tableau 1 qui récapitule ces prix des campagnes 2004/05 à 2016/17. A ce niveau de prix d'achat, la culture du coton n'était plus rémunératrice pour de nombreux producteurs qui, après déduction du coût de leur crédit intrants de la valeur de leur récolte, se retrouvèrent au mieux avec un très faible revenu mais trop souvent avec des dettes.

---

<sup>5</sup> ACP-UE. Mise à jour relative au Partenariat Union Européenne – Afrique sur le coton. Janvier 2017, annexe 1

<sup>6</sup> Au niveau mondial cette baisse de production est liée à une conjonction de divers facteurs tels que (i) un niveau élevé des stocks mondiaux de fibre de coton, (2) des prix de dumping pratiqués par de grands pays producteurs et exportateurs de coton protégeant fortement leur filière, en particulier les Etats-Unis, (3) la concurrence croissante des fibres synthétiques.

<sup>7</sup> INSAE, Bénin, 2019.

<sup>8</sup> Le point économie, 2018

<sup>9</sup> UEMOA, note d'information, décembre 2019

**Tableau 1 : Évolution du prix\*<sup>1</sup> du coton graine 1er choix de 2004 à 2016 (FCFA/kg)**

Pays	Campagnes												
	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015 /16	2016/17
Bénin	190	170	170	170	190	210	210	250	260	265	250	260	260
Burkina	210	175	165	145	165	160	210	245 <sup>2</sup>	245	235 <sup>3</sup>	225	235	237
Cameroun	185	170	175	175	185	195	200	265	265	265	265	265	227
Côte	162	140	145	150	185	175	210	265	250	250 <sup>4</sup>	250	250	265
Mali	210	160	165	160	200	170	185	255	255	250	235	237,5* <sup>5</sup>	250
Sénégal	195	195	180	180	185	185	205	255	255	255	255	255	
Togo	185	150	155	160	145	165	185	215	260	230	230	230	230

\*<sup>1</sup> Prix plancher révisable

Source : Mise à jour relative au Partenariat Union Européenne – Afrique sur le coton. Janvier 2017.

L'effondrement de la production africaine de coton de 2005 à 2010 se traduit davantage par une baisse des superficies récoltées que des rendements à l'hectare, bien que leur baisse fut également significative. Cet effondrement fut essentiellement la conséquence d'une désaffectation importante des producteurs du fait de la baisse de la rentabilité du coton et de la désorganisation de plusieurs chaînes de valeur coton ouest-africaines, dans un contexte de privatisation de sociétés cotonnières souvent mal préparée.

Au cours de cette longue crise, en Afrique de l'Ouest, c'est au Bénin qu'on a enregistré le plus important effondrement de la production (-65% entre les campagnes 2004/05 et 2010/11), suivi par la Côte d'Ivoire<sup>10</sup> (-58%), le Mali (-51%) et le Burkina Faso (-39%).

Le record de chute de production de coton qu'a enregistré le Bénin a probablement été favorisé par une mise en œuvre défailante de réformes institutionnelles successives<sup>11</sup> aboutissant à un déficit de confiance entre acteurs de la filière. Il faut également rappeler qu'en Afrique de l'Ouest la filière coton béninoise est le premier pays à avoir engagé un processus de privatisation et de libéralisation de sa filière coton au cours des années 90, sous la pression de la Banque Mondiale et du FMI. Il a servi en quelque sorte de laboratoire et a essuyé les plâtres des nombreuses défaillances observées dans la mise en œuvre des réformes.

<sup>10</sup> Evolution aggravée par la grave crise socio-politique qu'a connue la Côte d'Ivoire tout au long de la décennie des années 2000.

<sup>11</sup> Voir Honfonga B. et al. Chap 5: -Regulation of a dominant sector case study of cotton in Bourguignon F., Houssa R., Platteau J-P & Reding P. 2019. Benin Institutional Diagnostic. Economic Development & Institutions. WP19/BID. C

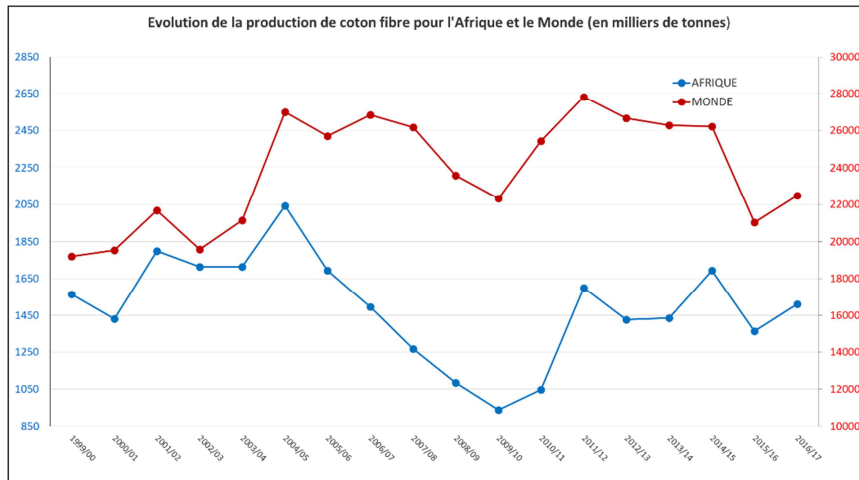


Figure 1 - Evolution de la production de coton fibre pour l'Afrique et le Monde (en milliers de tonnes)

Source : In *Mise à jour relative au Partenariat Union Européenne – Afrique sur le coton*. Janvier 2017. D'après CCIC : statistiques mondiales, octobre 2016 et « Le coton ce mois-ci », décembre-2016

### 3. Une crise cotonnière qui favorise l'essor de l'anacarde

A cours de cette période de crise profonde pour le coton, on observe également un boom de la production d'anacarde. C'est certainement le cas pour la Côte d'Ivoire (figure 2), qui en une décennie va se hisser au 1<sup>er</sup> rang mondial des producteurs de noix de cajou. Une tendance analogue est également observée pour le Bénin (figure 3).

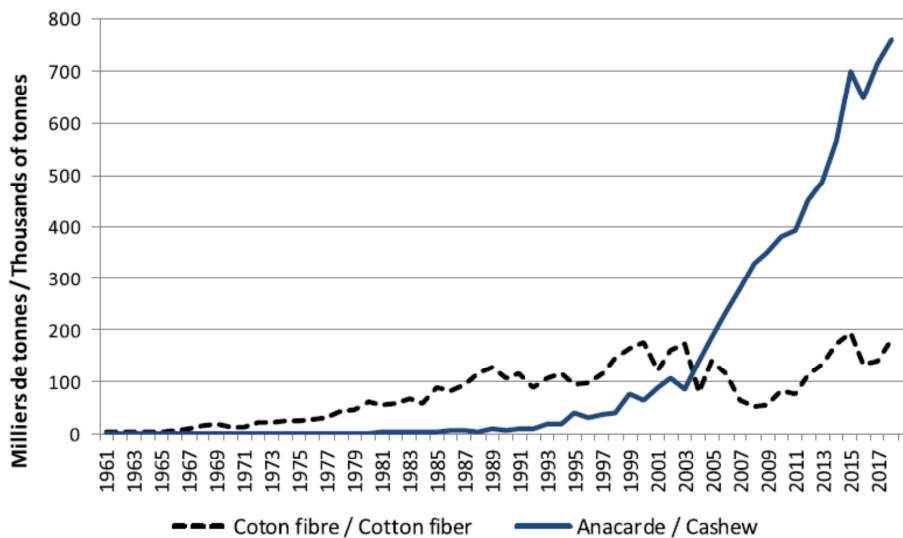


Figure 2 - Production d'anacarde et de coton-fibre en Côte d'Ivoire de 1961 à 2017.

Source : In Ruf et al, 2019<sup>12</sup>

<sup>12</sup> Ruf F. et al., 2019. Le boom de l'anacarde en Côte d'Ivoire : transition écologique et sociale des systèmes à base de coton et de cacao. Cah. Agric. 2019, 28, 21.

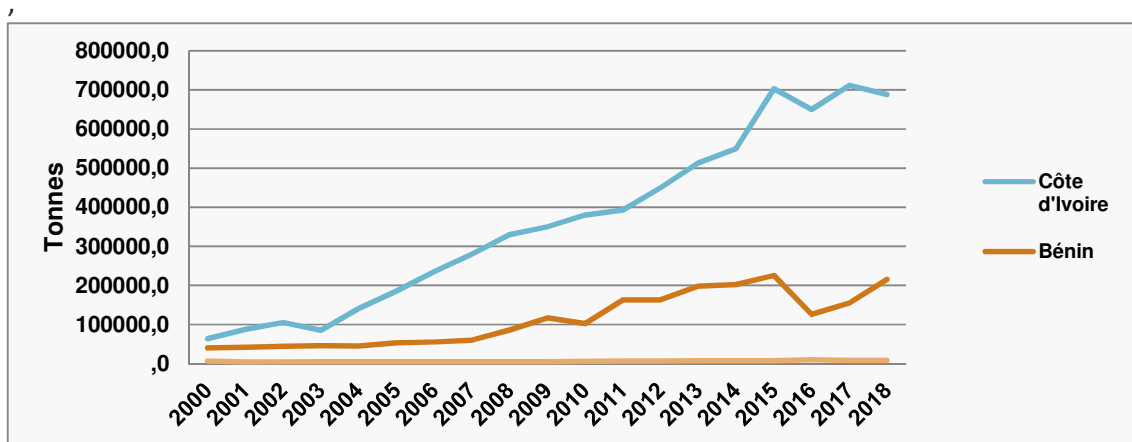


Figure 3 – Evolution de la production annuelle de noix de cajou en Côte d'Ivoire et au Bénin, de 2000 à 2018

Source : d'après les données de FAOSTAT

Il faut aussi souligner que, l'anacardier n'entrant en production qu'à partir de la 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> année après sa mise en place, l'impact sur la production est différé dans le temps. Par exemple, les anacardiens qui ont été plantés à la fin de la crise cotonnière, vers 2010, n'ont eu un effet sur la production qu'à partir de 2014.

Ainsi, dans de nombreuses exploitations cotonnières, la culture de l'anacarde s'est répandue et s'est imposée comme une nouvelle culture de rente, pour autant que le droit coutumier foncier soit reconnu (voir point 4). En 2014, Fok<sup>13</sup> et al., ont estimé de 78% des exploitations cotonnières en Côte d'Ivoire cultivaient aussi de l'anacardier. Dans ce contexte, diverses stratégies ont pu être adoptées par les exploitants au cours de la crise cotonnière :

- Abandonner la culture du coton au profit de celle de l'anacarde ;
- Pour une superficie totale exploitée équivalente, réduire les superficies cultivées de coton et accroître les surfaces d'anacardier
- Accroître la superficie totale exploitée via l'implantation d'anacardiens.

La culture du coton étant annuelle, les arbitrages des exploitants sur les superficies cultivées se font davantage à court terme, sachant aussi que le fait de disposer des intrants à crédit reste un incitant fort, à partir du moment où le prix du coton-graine payé au producteur permet de dégager un revenu. C'est ce qui s'est passé à partir de 2011, 2012, avec une nette reprise des superficies cultivées et de la production de coton.

Par ailleurs, il serait intéressant d'évaluer quelles stratégies ont pu être développées là où les chefs d'exploitation cultivant le coton ne disposent que du droit d'usage des terres et que la propriété foncière est détenue par un tiers. Ce dernier a peut-être privilégié une stratégie

<sup>13</sup> Fok M. et al., 2015. Mission d'observation des exploitations cotonnières en Côte d'Ivoire. Abidjan. Côte d'Ivoire : Technoserve.



de marquage de ses terres en y développant à ses fins exclusives l'anacarde mais. Mais dans d'autre cas, des stratégies de coopération entre le chef d'exploitation et le détenteur des droits fonciers ont pu également se développer (ex. de type fermage, métayage...).

#### 4. Un essor de la culture de l'anacarde qui se maintient après 2010

Les prix élevés de l'anacarde enregistrés au cours de la période 2014-début 2018 ont aussi contribué à entretenir l'engouement pour l'anacardier et le développement de la production d'anacarde en Afrique de l'Ouest, comme le montre la figure 4, pour la Côte d'Ivoire.

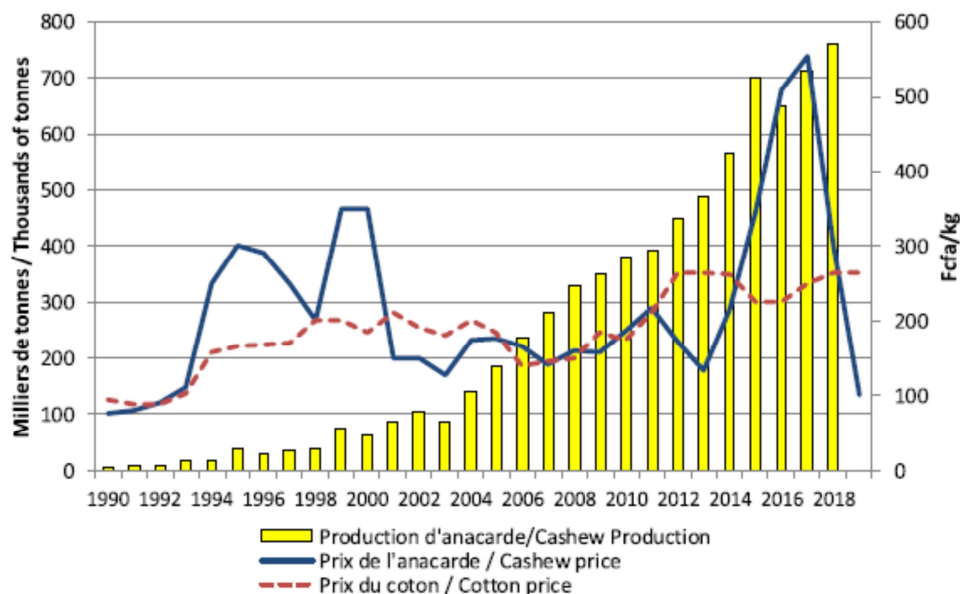


Figure 4 – Production ivoirienne d’anacarde, prix courants de l’anacarde et du coton-graine payés aux producteurs de 1990 à 2018

Source : in Ruf et al., 2019.

#### Une chute vertigineuse des prix du cajou d’avril 2018 à avril 2019.

Cette chute a été favorisée par la formation d’une bulle spéculative des prix qui a culminé jusqu’au début 2018, favorisée par une mauvaise production vietnamienne de noix de cajou dans un contexte de surcapacité de transformation. Cette bulle a fini par éclater. Il en est résulté qu’en un an, les prix d’achat des noix brutes ont été divisées par 5, voire plus dans certains pays (tableau 2).

Tableau 2 – Evolution des prix bord champ payés aux producteurs d’Afrique de l’Ouest pour la noix de cajou entre avril 2018 et avril 2019

	Prix bord champ. F CFA/kg	Prix CFR* noix cajou brute port Asie. US\$/T	Prix bord champ. F CFA/kg	Prix CFR* noix cajou brute port Asie. US\$/T
	26-avr-18		25-avr-19	
Bénin	/	1900-1950	150-350	1000-1100
Burkina	600-725	/	100-200	/
Côte d’Ivoire	400-550	1750-1850	75-150	900-1000
Gambie	900-960	2000-2150	/	1200-1300
Ghana	600-650	1750-1850	225-285	1000-1100
Guinée	420-470	/	130-255	/
Guinée-Bissau		2000-2150	/	1200-1300
Mali	500-625	/	100-150	/
Nigeria	530-645	1750-1850	235-275	900-1000
Sénégal	600-875	2000-2150	250-350	1200-1300

\* CFR : Coût & Fret

Source : In Commodafrica, 29/04/2019, d’après N'kalô, Bulletins sur le Marché de l'Anacarde, 26/04 2018 et 25/04 2019

Quant aux amandes de cajou, en se basant sur l’évolution des prix sur le marché vietnamien, ceux-ci ont chuté d’environ 30% de février 2018 à novembre 2019, avant d’entamer un léger redressement (figure 5) mais qui a ensuite été freiné en 2020, par la crise sanitaire du Covid.

#### Cashew prices rebound

Vietnam kernel prices (\$ per pound)



Source: Freeworld Trading © FT

Figure 5 - Evolution du prix de l’amande de cajou sur le marché vietnamien en 2018, en USD/tonne.

Source : In Commodafrica, Marché & Négoce, 29 avril 2019.

Néanmoins, suite à la forte dynamique d'implantation de l'anacarde pendant plus de 10 ans, l'Afrique de l'Ouest a pu devenir 1<sup>er</sup> exportateur mondial de noix de cajou brute<sup>14</sup> et la Côte d'Ivoire s'est même hissée aujourd'hui en 4<sup>ème</sup> position dans la transformation mondiale de la noix de cajou, après le Vietnam, l'Inde et le Brésil qu'elle talonne,. Il est à noter que cette progression de la transformation en Côte d'Ivoire a aussi été favorisée par la mise en place d'une politique incitative pour les transformateurs qui s'accompagne d'un relèvement de la taxe sur les exportations de noix brutes et l'obligation pour ces exportateurs de réserver une partie des volumes exportés à la vente à des transformateurs locaux<sup>15</sup>.

Notons également que la reprise des cours du cajou (noix brute et amande) observée en 2019 a été significativement freinée en 2020 par la crise sanitaire Covid. Cependant, la demande et les prix semblent à nouveau se redresser à partir du second semestre 2020. Au cours des prochaines années, Commodafrica<sup>16</sup> estime que les prix de l'anacarde devraient se situer entre 300 et 600 FCFA le kilo.

##### **5. Dimensions agro écologique et sociale du passage du coton à l'anacardier**

Ruf et al., 2019 ont mis en évidence pour la Côte d'Ivoire que le boom de l'anacardier relève d'une dynamique villageoise, quasi autonome et sans appui conséquent des structures d'appui au monde agricole.

Ces auteurs ont également observé que la création d'une plantation d'anacardiers, peu coûteuse si elle est faite sur une terre familiale, constitue un processus de réinsertion socialement reconnu dans le village. Ils confirment la dimension sociale de l'adoption massive de l'anacarde, via le principe de l'arbre marqueur de terre, aidant le planteur à protéger son patrimoine terre-plantation.

Par ailleurs, les mêmes auteurs soulignent qu'une première conséquence « agroécologique » du passage du cotonnier à l'anacardier est celle de la disparition du recours aux intrants chimiques car, pour l'instant, l'anacardier se passe d'intrants. C'est une culture dont l'adoption requiert de la terre, un peu de travail mais pas de capital financier lors de l'installation par semis, ce que recherche l'agriculture familiale pour réduire les risques.

Enfin, ces auteurs ont aussi remarqué qu'en Côte d'Ivoire, l'essor de l'anacardier ne correspond pas seulement à une réduction des intrants chimiques appliqués au coton, mais s'est opéré aussi au détriment des surfaces de cette culture annuelle et au détriment des cultures vivrières. C'est pourquoi, il serait aussi intéressant de mieux appréhender le lien entre le développement de la culture d'anacarde et celui des cultures vivrières, en lien avec la sécurité alimentaire.

---

<sup>14</sup> L'Afrique de l'Ouest contribue à 60% de l'offre mondiale en noix de cajou brute (Commodafrica, 2 mars 2020).

<sup>15</sup> Commodafrica, 2019. Marché du cajou en 2018 : l'Afrique de l'Ouest 1<sup>er</sup> fournisseur et transformateur en progrès. 31 janvier 2019.

<sup>16</sup> Commodafrica, 2018. Marché du cajou : la baisse des prix, un mal pour un bien pour l'Afrique. 20 septembre 2018.

## 6. Conclusion

En Afrique de l'Ouest, l'interaction coton-anacarde et les dynamiques qui l'accompagnent relèvent d'une combinaison de facteurs économiques, sociaux et agro écologiques. Ces dynamiques sont d'abord des dynamiques villageoises, quasi autonomes et qui démontrent la capacité d'innovation et d'entreprise des agriculteurs villageois.

Autrement dit, l'investissement dans la plantation d'anacardiens relève d'innovations paysannes et résulte de la combinaison de quatre facteurs principaux : (i) le marché, (ii) la dégradation environnementale structurelle, (iii) les incertitudes foncières et (iv) les réseaux familiaux et les flux d'information et de travail entre les zones cotonnières et les zones de cultures pérennes. Ce dernier point mériterait d'être mieux appréhendé et objectivé.

## 7. Quelques questions et hypothèses soulevées pour l'étude Désira Bénin

La présente note soulève quelques questions qui mériteraient d'être approfondies, notamment :

- Quelles stratégies ont pu être développées, là où les chefs d'exploitation cultivant le coton ne disposent que du droit d'usage des terres et que la propriété foncière est détenue par un tiers ?
- Dans quelle mesure au Bénin, les réseaux familiaux et les flux d'information et de travail entre les zones cotonnières et les zones de cultures pérennes favorisent-ils l'investissement dans la plantation d'anacardiens ?
- Plus particulièrement au Bénin, dans quelle mesure la plantation d'anacardier, constitue-t-elle un processus de réinsertion socialement reconnu dans le village.
- Dans quelle mesure pourrait-on estimer la part des superficies d'anacardiens qui ont été installées sur des sols déjà défrichés, contribuant ainsi à convertir des paysages de savanes en paysages forestiers, et la part établie au détriment de zones forestières (déforestation) ?

Les hypothèses suivantes peuvent aussi être formulées :

- En dépit des réformes foncières entreprises au Bénin, l'incertitude foncière demeure élevée et constitue un facteur puissant qui continue d'alimenter la dynamique de plantation d'anacardier
- La forte chute des prix de l'anacarde enregistrée au cours de l'année 2018, n'a pas stoppé mais tout au plus provisoirement freiné la dynamique de plantation d'anacardier qui relève d'une stratégie paysanne de long terme.
- A l'instar de la Côte d'Ivoire, le boom de l'anacardier au Bénin relève essentiellement d'une dynamique villageoise innovante et quasi autonome.
- Au Bénin, le poids relatif croissant des superficies d'anacarde par rapport au coton, par ses conséquences agro écologiques, constitue un facteur de transition écologique.

## **ANNEXE 7**

**Analyse comparative des coûts de transformation des noix de cajou établie  
par Roland Riboux**

Comparaison coût/efficacité de la transformation de la cajou pour le Vietnam, l'Inde et le Bénin

	VIETNAM	INDE	BENIN
1. Achat de NCB + transport à l'usine	925 + 20 \$ = 945 \$	925 + 30 \$ = 955 \$	675 + 0 \$ = 675 \$
2. Coût de conversion Usine	140 \$	160 \$	170 \$
3. Autres coûts directs	40 \$	80 \$	115 \$
4. Frais généraux	30 \$	70 \$	105 \$
5.a. Fonds de roulement	16 \$	33 \$	80 \$
5.b. Emprunts à long terme	15 \$	22 \$	45 \$
S/total (2+3+4+5.a+5.b)	241 \$	365 \$	515 \$
Total cost (1+2+3+4+5)	1 186 \$	1 320 \$	1 190 \$
6. Rendement par tonne	215 kg	215 kg	215 kg
7. Prix de vente des amandes par tonne	5.5 \$	6.4 \$	5.2 \$
8. Réalisation	1 183 \$	1 376 \$	1 118 \$
9. Dérivés de la coque et sous-produits	60 \$	75 \$	0 \$
10. Réalisation nette	1 243 \$	1 451 \$	1 118 \$
11. Bénéfice/perte	57 \$	131 \$	-72 \$

## **ANNEXE 8**

**Synoptique sur les projets & programmes en activité dans la filière  
anacarde sous financement des PTF**

**SYNOPTIQUE SUR LES PROJETS & PROGRAMMES EN ACTIVITE DANS LA FILIERE ANACARDE  
SOUS FINANCEMENT DES PTF**

<b>PTF &amp; ONG de mise en œuvre</b>	<b>Projets/Programmes</b>	<b>Principaux champs d'action ou domaines d'interventions</b>	<b>Ressources mobilisées pour la filière (FCFA)</b>	<b>Communes d'intervention</b>	<b>Fin de Phase</b>
Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) GiZ	Promotion de l'agriculture au Bénin (ProAgri 3)	<p>Approche pluri-niveaux (national, communal et local) dans trois champs d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le conseil politique et stratégique : le ministère de l'Agriculture bénéficie d'un conseil pour l'amélioration du cadre politique en faveur du développement du secteur agricole.</li> <li>- La structuration des filières : le programme appuie et promeut les acteurs de clusters agroalimentaires et de forums de dialogue dans les chaînes de valeur sélectionnées. (Anacarde, Soja, Karité, Riz)</li> <li>- La qualification des prestataires de services et des acteurs dans les chaînes de valeur</li> </ul>	228 000 000		Nov 2020
(BMZ) Cofinancé par: Union européenne (UE), Secrétariat d'État suisse à l'économie (SECO) GiZ	Initiative compétitive sur le cajou (ComCashew) Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mozambique, Sierra Leone	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production: améliorer la productivité et augmenter la quantité et la qualité de la production</li> <li>- Traitement: améliorer l'efficacité, la quantité et la qualité du traitement</li> <li>- Entreprise inclusive: établir des liens à long terme le long de la chaîne d'approvisionnement: aux niveaux national, régional et international</li> <li>- Organisation du secteur: Créer un environnement favorable, par exemple au moyen de lignes directrices qui favorisent le secteur de la noix de cajou</li> </ul>	152 409 921		2020



Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)	Promotion du Financement Agricole (ProFinA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement agricole; entrepreneuriat agricole.</li> <li>- Appui aux exploitations et Petites et Moyennes Entreprises (PME) à base agricole ainsi que les institutions de micro finance pour une collaboration à l'utilisation de produits financiers innovateurs;</li> <li>- 140 producteurs d'anacarde, 600 ramasseuses de karité et 341 producteurs de soja ont bénéficié de crédits adaptés à leurs besoins.</li> </ul>			
WB (Banque Mondiale) UGP/MAEP	ProCAD/PADA-FA				2021
AFD	Projet d'Appui au Développement des Collines (PADAC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• appuyer techniquement et financièrement les promoteurs privés agricoles</li> <li>• faciliter la réalisation des investissements agricoles</li> <li>• appels à projets, des études nécessaires pour la mise en œuvre efficiente des investissements agricoles des communes</li> </ul>	(1.375.898.000) francs CFA	6 Communes des Collines	2022
ENABEL Unité Fonctionnelle Régionale de l'Atacora Donga (UFR -AD)	Projet d'Appui au Développement de la Filière Anacarde (PROFI Anacarde)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer et financer la mise en œuvre des micro-projets de production et de commercialisation cajou</li> <li>• Accompagner et financer la mise en œuvre de micro-projets d'entrepreneuriat visant le renforcement de l'offre de services de proximité aux exploitations familiales cajou</li> <li>• Accompagner et financer la mise en œuvre de projets d'entrepreneuriat agricole (PEA) structurants et à forte valeur ajoutée pour la compétitivité des filières</li> <li>• Renforcer les groupements de producteurs, les coopératives et les unions communales dans leurs capacités à rendre des services spécifiques d'approvisionnement et de commercialisation à leurs membres</li> <li>• Renforcer la dynamique organisationnelle des organisations nationales et régionales dans les filières prioritaires</li> </ul>	49 999 213	•	2022

ENABEL - UE	Appui au Renforcement des Institutions dans le Secteur Agricole au Bénin (ARISA-B)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un audit fonctionnel et des ressources humaines du MAEP et accompagnement des mesures prioritaires identifiées ;</li> <li>• Renforcement des capacités des structures de pilotage du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;</li> <li>• Amélioration de l'efficacité des dispositifs de financement</li> <li>• Renforcement des capacités des structures opérationnelles déconcentrées et décentralisées dans le cadre du P2D du MAEP ;</li> <li>• Appui aux filières prioritaires dans leur structuration en interprofession et dans leur adoption de plans d'action pour l'amélioration de leur compétitivité nationale</li> </ul>	15 000 000 €	77 communes 11 associations de communes	2022
USDA BéninCaju TechnoServe (TNS) Catholic Relieve Services (CRS)	Projet Cajou en Afrique de l'Ouest (Pro-Cashew) Bénin, Burkina Faso, Côte D'ivoire, Ghana, Nigéria	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforce les capacités des capacités des agriculteurs</li> <li>• Facilite les subventions en nature pour l'équipement et les intrants.</li> <li>• Développe les agro-distributeurs et les fournisseurs d'intrants,</li> <li>• Décaissements Amélioration des informations sur le marché</li> <li>• Améliore le cadre politique et réglementaire</li> </ul>	23 millions de dollars	Bénin, Communes	2025
Netherlands Entreprises Agence Facility for Sustainable Entrepreneurship and Food Security – FDOV  Woord&Daad DEDRAS	« Craking the nuts »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment augmenter la transformation locale des noix de cajou?</li> <li>• «Cracking the Nut». Son objectif est de concurrencer le marché étranger en réduisant les coûts de transformation locaux et en maintenant une haute qualité des noix</li> <li>• Fondation «Woord en Daad», à plusieurs ONG locales et à plusieurs acteurs publics locaux dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP).</li> <li>• Les parties coopérant à Cracking the Nut fournissent la moitié des investissements. L'autre moitié provient de la Facilité pour l'entrepreneuriat durable et la sécurité alimentaire (FDOV)</li> </ul>	46 300 000	•	•

Ministère néerlandais des affaires étrangères ICCO Cooperation	Partenariat de la société civile pour le karité et la noix de cajou  Convening & Convincing (CoCo)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le programme Convening &amp; Convincing voit les organisations de la société civile comme des agents potentiels de changement à développer des actions en faveur des filières karité et noix de cajou</li> <li>• les OSC sont un levier majeur pour contraindre les gouvernements à s'acquitter de leurs tâches.</li> <li>• le programme s'appuie sur une approche de lobbying et de plaidoyer pour des politiques et des stratégies de développement inclusif</li> <li>• Pour améliorer les revenus des petits producteurs de karité et d'anacarde. . Il couvre deux axes:</li> <li>• renforcement opérationnel de l'espace de dialogue politique pour la société civile, et;</li> <li>• renforcement des capacités des petits exploitants dans les secteurs du karité et de la noix de cajou pour les rendre compétitifs et améliorer leur accès équitable au marché et leurs revenus.</li> </ul>		•	•
United States African Development Foundation . USADF  Action Pour La Promotion des Initiatives Communautaires (APIC)		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de promotion du cajou de l'Union Communale des Producteurs d'Anacarde (UCCPA) de Djougou:</li> <li>• Projet de promotion du cajou de l'Union Communale des Producteurs d'Anacarde (UCCPA) de Tchaourou:</li> <li>• Union Régionale des Coopératives de Producteurs d'Anacarde de l'Atacora Donga (URCPA AD) Projet de promotion du cajou:</li> <li>• Union Régionale des Producteurs d'Anacarde COOP-CA de l'Ouémé et du Plateau (URPA / OP) Projet d'extension de l'anacarde:</li> <li>• Union Régionale des Producteurs d'Anacarde des Départements du Zou et des Collines (URPA ZC) Projet de promotion du cajou:</li> <li>• Le but des projets est d'améliorer le niveau de vie et le bien-être économique des membres des URPA</li> </ul>	148.639.324 15,3 M USD	•	•

BAD (Banque Africaine de Développement) MAEP/ATDA 4	PADEFA_ENA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Composante A : Résilience des producteurs d'anacardes et accroissement du potentiel de séquestration de carbone</li> <li>• Appui à la production de matériel végétal amélioré pour couvrir les besoins de réhabilitation de vieilles plantations,</li> <li>• Encadrement des producteurs et création de pools de prestataires de service privés.</li> <li>• Composante B : Développement des Chaînes de valeur</li> <li>• Infrastructures socio-économiques,</li> <li>• Organisation, structuration et renforcement des acteurs, Appui à la sécurisation foncière résiliente :</li> </ul>	11,624 milliards FCFA	•	2025
WB (Banque Mondiale) APIEx & MAEP UGP	PACOFIDE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Composante 1. Renforcement de l'environnement et des infrastructures propices au développement des chaînes de valeur agroalimentaires (APIEx)</li> <li>• Composante 2. Augmentation de la productivité, de la connectivité, de la valeur ajoutée et de la résilience (MAEP/UGP) .</li> <li>• Component 3. Promoting Private Investment and Access to Finance (APIEx)</li> </ul>	160 M USD	•	2024
	<b>Total</b>		<b>4 660 281 334</b>		

## **ANNEXE 9**

### **Enquête genre Fludor**

## **1. Contexte**

Pour des raisons de non rentabilité de la branche « transformation du cajou » plus de 1 000 femmes employées de l'usine sont mises au chômage. L'arrêt partiel des activités de Fludor SA, au-delà d'une situation personnelle pour l'usine, est un phénomène social qui inquiète plus d'un. L'on s'imagine autant de répercussions qu'elle aurait engendré pour ces femmes et pour leur communauté. De ce fait, il s'est avéré important de mesurer les retombées socio-économiques de l'arrêt de fonctionnement de l'usine Fludor cajou sur les femmes qui y travaillaient en vue de mieux cerner l'impact d'une telle activité sur l'emploi des femmes en zone rurale et sur le développement rural.

Une collecte des données a été réalisée afin de voir les tendances liées aux conditions de vie de ces femmes qui ont été employées à un certain moment en qualité d'ouvrière dans la société FLUDOR SA.

## **2. Méthodologie**

### **➤ Zones de collecte**

Les données ont été collectées dans deux des villages impliqués, identifiés à la suite d'une étude exploratoire. Les villages sélectionnés sont Tanwé-Hessou et Cana dans la commune de Zogbodomey.

### **➤ Phases de collecte de données**

La démarche de travail est résumée en trois principales phases : la revue documentaire suivie d'une phase exploratoire, l'enquête approfondie et l'analyse des données.

L'étude exploratoire a permis d'identifier les villages à enquêter et de préparer la collecte de données sur le terrain. Ce fût également l'occasion d'entretiens semi-structurés avec des groupes de femmes. Cette dernière activité a permis de peaufiner le questionnaire de recherche.

Pour ce qui est de la revue documentaire, les documents existants sur la problématique de la femme (conventions, chartes, accords, documents de politique, plan d'actions, programmes et projets, autres documents et rapports pertinents...), ont été analysés.

### **➤ Enquête approfondie**

### **➤ Echantillonnage**

Une enquête approfondie a été conduite auprès d'un échantillon aléatoire de femmes provenant des deux villages. L'échantillon est constitué d'au moins 15% des femmes dans le village de Tanwe-Hessou et celui de Cana (Tableau 1).

Tableau 1 : Répartition de l'échantillon d'étude

Village	Taille de la population étudiée	Taille de l'échantillon
Tanwe-Hessou	92	15
Cana	110	17
Total	202	32

➤ **Collecte des données primaires**

Le questionnaire d'étude abordait des caractéristiques générales sur les femmes, leur situation sur divers plans avant, pendant et après le travail à Fludor. Le recours à la technique du focus group a été nécessaire dans certains cas pour approcher des questions d'ordre général.

➤ **Analyse de données**

Les données collectées ont été compilées dans le Tableur Microsoft Excel pour leur traitement. Les données traitées ont été analysées à partir de statistiques descriptives.

➤ **Détermination du revenu généré par l'activité des femmes à l'usine**

Les modalités de rémunération varient selon les diverses sections de l'usine : décorticage, dépelliculage, triage, calibrage, séchage, entretien. Ces disparités ont été prises en compte dans le calcul du revenu mensuel des femmes enquêtées. Le revenu moyen des femmes a également été déterminé par section.

Dans l'atelier décorticage, le travail consiste en la séparation des amandes des coques. Deux différentes modalités de paiement ont existé dans ce secteur : (i) le paiement en fonction de la quantité de produit brut traité et (ii) le paiement en fonction de la quantité de produits finis, notamment les amandes de cajou séparées des coques. Dans le premier cas, la rémunération est de 25 FCFA par kg de noix brute traitée. Dans le deuxième cas, la rémunération varie de 30 FCFA à 200 FCFA par kilogramme d'amandes obtenues. Cette variation est fonction de la qualité et de la quantité des noix traitées. Une rémunération moyenne de 150 FCFA/kg d'amandes obtenues est alors considérée pour la détermination du revenu des femmes dans ce cas.

Au niveau de la section dépelliculage, les femmes travaillent à enlever les téguments ou les fines membranes de l'amande. Le kilogramme d'amandes obtenues de cette activité est rémunéré à 200 FCFA et le triage des amandes est rémunéré à 20 FCFA le kilogramme d'amandes.

Dans la section « grading », c'est une autre sorte de triage qui se fait et tend vers le calibrage. La rémunération perçue par les femmes de ce secteur est 15 FCFA le kilogramme de produit traité. Les femmes chargées de l'entretien (bâtiments et uniformes de travail) ou du séchage, perçoivent une rémunération journalière de 1 000 FCFA.

Les quantités moyennes de produits obtenus de façon journalière ont été déclarées par les femmes. Le produit des quantités et des rémunérations unitaires a permis d'obtenir le revenu journalier. Un revenu mensuel est déterminé en prenant en compte le nombre de jours de travail des femmes dans un mois.

### 3. Résultats de l'étude

#### ➤ Caractéristiques générales sur les femmes enquêtées

##### - Traits sociodémographiques

Les femmes ont entre 23 ans et 60 ans, l'âge moyen étant de 37 ans. La majorité est non instruite et mariée (Tableau 2). Un peu plus de la moitié d'entre elles se trouve dans un ménage monogame et le reste vit la polygamie. En moyenne, chaque femme a quatre enfants.

Tableau 2 : Traits sociodémographiques des femmes

Caractéristiques sociodémographiques	Femmes
Âge moyen (an)	37 (10,68)
<b>Niveau d'instruction (%)</b>	
Non instruit	72
Primaire	19
Secondaire	9
<b>Statut matrimonial (%)</b>	
Mariée	93
Veuve	6
<b>Régime matrimonial (%)</b>	
Monogame	53
Polygamie	47
Nombre moyen de coépouses	2 (2,76)
Nombre moyen d'enfants vivants	4 (1,82)

Entre parenthèses sont renseignés les écart-types.

##### - Informations générales sur le travail des femmes à Fludor

La majorité des femmes enquêtées ont commencé à travailler à Fludor dès la création de l'usine en 2017. 17% ont intégré un an après et le reste au cours des deux dernières années. Le tableau 3 fait remarquer que la plupart des femmes enquêtées travaillent dans la section « Cutting » ou dans la section « Peeling ». D'autres sont employées dans d'autres secteurs tels que « Grading », « Machine Horse », etc. Certaines s'occupent du séchage des noix et d'autres sont des agents d'entretien.

Tableau 3 : Informations professionnelles des femmes

Informations professionnelles	Femmes
<b>Date d'engagement chez Fludor (%)</b>	
2017	69
2018	16
2019	6
2020	9
<b>Fonction occupée (%)</b>	
Cutting	44
Peeling	31
Autres	25
<b>Raisons de cessation d'activité (%)</b>	
Démission	31
Arrêt de la transformation du cajou à l'usine	69



Plus qu'un lieu de travail, Fludor SA forme ses employées en style de vie, hygiène de vie, gestion financière, soins de santé, etc. Le travail dans l'usine est précédé ou accompagné au fur et à mesure de formations sur les activités de production.

Même si l'arrêt de la transformation du cajou à l'usine est la raison la plus évoquée par les femmes pour expliquer leur cessation d'activité, le fait que plus de 30% de femmes ont évoqué la démission marque l'attention. Les raisons exprimées sont multiples : problème de santé, humiliation et maltraitance de la part des superviseurs, coûts de déplacement excessifs, faible rémunération, etc.

➤ **Situation des femmes avant Fludor**

Les femmes dans leur majorité travaillaient la terre, transformaient les produits agricoles ou étaient des commerçantes. D'autres pratiquaient l'artisanat. De même, il y en a qui n'avaient aucune activité. Les activités que les femmes menaient ne suivent pas en tant que telle une planification. L'agriculture est périodique et les femmes attendent les pluies pour aller à la terre. Les activités de transformation menées par les femmes sont la transformation du soja en fromage de soja, du maïs en akassa, des noix de palme en huile de palme, la fabrication du savon, etc. Elles sont effectuées pêle-mêle sans chronogramme précis. A part les artisanes qui agissent au quotidien, les femmes s'organisaient selon leur volonté avant le travail à Fludor. Leurs activités leur permettaient de faire des entrées aléatoires d'argent et il est difficile de donner une estimation financière.

Tableau 4. Situation des femmes avant Fludor

<b>Activités réalisées</b>	<b>Pourcentages Femmes</b>
Aucune	13
Agriculture	25
Transformation de produits agricoles	34
Commerce	34
Artisanat	13
<b>Rémunération</b>	
Non	13
Oui	87
<b>Raisons d'abandon d'activité</b>	
Travail difficile	31
Activité non rentable	34
Manque d'infrastructures de travail	16
Aucun espoir d'évoluer dans l'activité	13
Autres	41

Les causes expliquant l'abandon de ces activités au profit de Fludor sont : les difficultés du travail qu'elles réalisaient, la rentabilité peu intéressante de leur activité, le manque d'infrastructures de travail, l'absence d'espoir d'évoluer dans leur activité. D'autres causes sont : la pression du groupe, la façon dont le revenu est rétribué à Fludor, etc. Ainsi, elles avaient beaucoup d'attentes en postulant au travail de Fludor. Les femmes constituaient des motivations entre elles. Les premières à s'inscrire font la bonne publicité attirant d'autres. Les femmes pouvaient se réjouir de bénéficier d'un revenu en gros et faire d'importantes réalisations.

### ➤ Situation des femmes pendant Fludor

L'intégration des femmes dans l'usine s'est faite dans 59% des cas par le biais de leur propre connaissance ou par le biais d'un autre travailleur de l'usine dans 31% de cas. A Fludor, les femmes sont à l'image d'un occasionnel permanent. L'horaire de travail est fixe allant généralement de 08h à 18h. Toutefois, il est fréquent pour les femmes de se rendre tôt ou de finir tard pour améliorer leur quantité de travail. Le travail à Fludor est sans congé à l'exception du dimanche, jour de repos. Les fonctions occupées par les femmes sont fixes et les activités sont quotidiennes.

Le travail des femmes à Fludor fait empiéter leurs activités personnelles. Que cela soit activités génératrices de revenus ou obligations sociales, il n'y a pratiquement pas d'opportunités de vaquer à autre chose. Les femmes soutiennent ce fait à l'unanimité et celles à l'image de Virginie sont très touchées.

Encadré 1 : Propos d'une femme sur la possibilité de faire d'autres travaux en dehors du travail à Fludor

*Virginie a travaillé à Fludor. C'est une chrétienne assidue qui malheureusement a subi la contrainte de ne pas honorer ses séances de prières du fait de son travail à Fludor. « Je ne pouvais même plus aller à l'église si ce n'est les dimanches ; lorsqu'on travaille à Fludor, on ne peut plus rien faire d'autres. Il devient même difficile de faire les travaux ménagers en temps réel ».*

Quoique contraignant, le travail des femmes à Fludor est, d'un côté, un soulagement pour elles-mêmes et encore plus pour leurs maris. Grâce aux revenus qu'elles se font, elles peuvent maintenant suffisamment épauler le ménage dans ses dépenses. Ce revenu est par ailleurs insuffisant pour près de 80% des femmes. En effet, tout ne paraît pas lucide dans la rémunération des femmes. Elles mentionnent suffisamment des défalcatons subites dans le salaire. Pour d'autres, la rémunération du travail est faible et ne permet pas de dégager un bénéfice significatif après avoir retiré différentes charges journalières (transport, alimentation, etc.). La diminution progressive du coût du kilogramme de travail est aussi un élément d'insatisfaction au niveau des femmes.

Une partie du revenu est épargnée par approximativement 60% des femmes dans des associations de tontine. En plus, il intervient fréquemment dans l'alimentation (100%), l'habillement (81%), la scolarisation des enfants (63). C'est globalement un sentiment d'autonomie d'avoir commencé à travailler à Fludor SA.

Le salaire est perçu en cash par quinzaine. D'ailleurs, les femmes ne disposent pas d'un compte dans une structure bancaire. Elles attribuent ce fait à leur revenu insuffisant qui est rapidement écoulé dans les charges quotidiennes. Aussi, non instruites, elles n'en savent pas grande chose.

Le travail des femmes à Fludor a manifestement fait cesser leurs activités et bloqué des obligations. Toutefois, Fludor procure un revenu meilleur que ce qu'elles gagnaient. Ou le revenu de Fludor est d'un coup consistant et utile à bonne fin par les femmes. Evidemment, les besoins de la famille sont plus couverts. Il y a désormais une certaine quiétude dans

l'alimentation du ménage et une situation financière appréciable. L'épargne chez la plupart des femmes a commencé suite à l'intégration dans l'usine. Le revenu acquis n'est pas encore colossal pour des investissements importants. Peu de femmes ont pu acheter des biens grâce à l'argent de Fludor : pagne, marmite, portable. Des cas de construction sont évoqués. Les femmes se sont retrouvées plus aimées par leurs proches de par leur travail à Fludor.

Dans tous les cas, les conditions de travail ne soulagent pas encore les femmes. Il va falloir régler les cas d'humiliation et de brimade des superviseurs, respecter les dates de paiement, rendre disponible les équipements de travail, améliorer la ventilation des salles de travail, etc. L'autre avantage pour les femmes de Fludor, c'est la facilité d'alimentation. Elles bénéficient de façon journalière d'un petit déjeuner et d'une allocation déjeunée d'une valeur de 100 FCFA. Les soins de santé sont moins couverts sauf les soins d'urgence. Même si la philosophie du moyen de transport est de faciliter le déplacement des femmes venant de villages lointains, elle n'est pas encore un succès. Par ailleurs, presque toutes les femmes affirment ne pas pouvoir donner un point de vue dans l'usine. Leur statut semble marginalisé.

Les quantités journalières ainsi que la rémunération mensuelle moyenne des femmes selon les sections sont reprises dans le tableau suivant :

Tableau 5. Moyennes des quantités journalières et salaire mensuel des ouvrières par section

<b>Sections</b>	<b>Quantités journalières en Kg</b>	<b>Salaire mensuel moyen en FCFA</b>
Cutting	72	49 200
Peeling	12	54 880
Grading	80	28 800
CW	128	53 333
Machine worse	92	44 400
Entretien		24 000

A la lecture de ce tableau, le revenu mensuel moyen réalisé par les femmes à Fludor est plus élevé dans la section « peeling », cela parce que c'est la section la plus difficile et la quantité journalière réalisée est faible que dans les autres sections. Les femmes engagées dans la section « CW » réalisent également un revenu mensuel moyen de 53 333 FCFA tandis que celles de la section « cutting » et « grading » ont respectivement un revenu mensuel moyen de 49 200 FCFA et 28 800 FCFA. Comparativement au SMIG fixé et reconnu par le gouvernement béninois qui est de 40 000 FCFA par travailleur et par mois, les femmes ouvrières de la compagnie FLUDOR atteignent tant soit peu ce niveau de revenu à l'exception de celle qui font le « grading » et l'entretien du bâtiment et des uniformes des employées (et employeurs) et pour qui le revenu mensuel moyen s'élève à 28 800 FCFA et 24 000 FCFA respectivement. Il est à noter que le « peeling » ou dépulpage est plus rémunérateur que le décorticage ou le « cutting », que l'affectation dans les sections dépend non seulement de l'âge de l'ouvrière (les plus jeunes étant affectées dans la section à grande rémunération) mais aussi et surtout des programmes fixés par les superviseurs.

En définitive, les femmes ouvrières réalisent d'une manière générale un revenu mensuel supérieur au seuil du SMIG fixé, elles sont payées selon la productivité de chacune, à la tâche, au kilo et tous les 15 jours et cette rémunération a beaucoup fluctué. Elles ont pour la plupart du faire face au retard dans le paiement de la quinzaine et n'ont donc pas été payées dans le respect de temps. Cette rémunération perçue par les femmes est tout de suite dépensée et affectée à l'alimentation et autres besoins du ménage et leur donne non seulement une

certaine autonomie à la femme, mais aussi et surtout la possibilité pour certaines à épargner par une adhésion dans les groupements d'épargne reconnus sous forme des « tontines ».

➤ **Situation des femmes à l'arrêt de l'usine**

L'arrêt des activités des femmes à Fludor n'est pas sans impact sur les femmes et leur communauté. Les retombées sont importantes.

La baisse considérable de revenu des femmes est un impact notable. La dépendance vis-à-vis de l'usine, née des modalités du travail à Fludor a entraîné la cessation des toutes activités génératrices au niveau des femmes. C'est maintenant une peine pour les femmes de créer une nouvelle source de revenu. Seules celles qui disposent de quelques économies parviennent à relancer leurs activités. En conséquence, l'assurance du ménage autrefois créée dans la satisfaction des besoins est remise en cause. Il est maintenant plus difficile de manger et d'assurer les charges de la famille. L'épargne est majoritairement suspendue chez celles qui en faisaient.

Même si, certaines femmes ont pu relancer leurs activités et n'ambitionnent plus véritablement le travail à Fludor, sauf changement de conditions de travail, la masse est impatiente de reprendre, malgré tout, du travail et changer le train de vie actuel. Il va de soi que l'amélioration des contraintes soulevées par les femmes leur apportera plus d'épanouissement.

En définitive, il se remarque que, l'usine Fludor a une contribution importante dans la réduction de la pauvreté rurale et féminine dans ces villages environnants. Elle a de même un rôle significatif dans l'émancipation et l'épanouissement de la femme. Les retombées de la cessation de la transformation de cajou sont identifiées. Les femmes en souffrent et cette usine a besoin d'être soutenue pour la reprise de ces activités. L'amélioration des contraintes évoquées par les femmes représente un point d'intérêt.

## **ANNEXE 10**

### **Exportation de noix de cajou (2016-2020)**

